

Fiches pratiques

A l'usage des élus
& techniciens

culture **PAYSAGE**

/// Pour un aménagement
durable dans le Parc



© Croquis : Juliette Jaquet

EDITO

Le label Parc naturel régional est la reconnaissance «d'une exceptionnelle valeur paysagère et patrimoniale» dont l'équilibre est fragilisé. Une des missions fondamentales des Parcs naturels régionaux est de mener des actions en faveur de la **préservation des paysages**. C'est la Charte qui détermine les orientations et les principes fondamentaux pour leur protection sur le territoire du Parc.

A la rencontre des influences méditerranéenne et océanique, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc offre une palette de paysages particulièrement riche et diversifiée, dont les contours se dessinent sans cesse par le dialogue permanent qu'entretiennent les hommes et leur environnement. Support du cadre de vie et de développement du territoire, ce sont autant de richesses que le Parc s'engage à conserver mais aussi à valoriser. Aujourd'hui, le territoire est confronté à des évolutions socio-économiques que ne sont pas sans incidences sur ses paysages. Les terroirs agricoles, les forêts et les espaces habités sont concernés par d'importantes mutations qui sont au cœur des défis paysagers du Parc pour les 12 prochaines années. On constate ici comme ailleurs, un étalement urbain qui grignote peu à peu les paysages et les terres agricoles, des parcelles qui s'enfrichent, l'exploitation forestière, l'arrivée de nouvelles infrastructures... Par ailleurs, de plus en plus de villes et de villages du Haut-Languedoc font face au délaissement de leur centre-bourg, à la standardisation des formes d'habitat parfois au détriment de l'identité architecturale locale.

La Charte du Parc, projet du territoire pour la période 2012-2024, affirme la volonté de développer une véritable stratégie qui allie gestion des paysages et développement territorial. Pour y parvenir, le Parc se veut un partenaire des acteurs locaux. Il développe des outils et apporte son appui aux communes et intercommunalités pour accompagner l'évolution du cadre de vie, de l'environnement, des villes et des villages dans un souci de mise en valeur et de préservation.

Pour mieux intervenir, il est nécessaire de comprendre ce qui façonne les paysages et les défis à venir de notre territoire. Ce document pose les bases de ce qui fait les paysages du Haut-Languedoc.

Ces **fiches pratiques** vous apportent des **conseils techniques** pour mieux prendre en compte le paysage dans les démarches de projet d'aménagement du territoire et de planification (SCOT, PLU...).

A travers ce document, je vous invite à porter une attention particulière aux paysages dans vos projets d'urbanisme, à mieux les connaître afin de pérenniser ce qui fait leurs qualités.

Daniel Vialelle, Président du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Cette seconde partie est composée de 18 fiches détaillant pour chaque unité paysagère les éléments suivants :

- ses grandes caractéristiques : ce qui la structure (géologie, hydrographie, reliefs...), ce qui l'occupe (espaces forestiers, agricoles, urbains), ce qui la compose (motifs tels que les types de cultures, les formes des villages, les infrastructures),
- ses grandes dynamiques : ce qui se développe, ce qui apparaît / disparaît...
- les risques et les opportunités engendrés par ces évolutions,
- ses enjeux paysagers : les défis pour demain, les vigilances à avoir comme les cartes à jouer pour y répondre.

Ces fiches - par unité paysagère - démontrent de la diversité des paysages du Parc et de la spécificité de chaque contexte. Elles doivent permettre à tout territoire du Parc, tout acteur, tout projet, de contribuer à préserver, valoriser, voire renforcer ces différentes identités.

- 01 Plaine de Castres
- 02 Causse de Caucalières Labruguière
- 03 Agglomération Mazamétaine
- 04 Sillon du Thoré
- 05 Massif du Sidobre et Marges
- 06 Collines et ravins du plateau de Montredon
- 07 Serres, vallées et bassin du Plateau des Lacs
- 08 Puechs bocagers du Lacaunais
- 09 Echine et versant Nord de la Montagne Noire
- 10 Serres, vallées, bassins et petits causses des Avants Monts
- 11 Causses, canyons et vignobles du Minervoïs
- 12 Terrasses viticoles et chênaies d'yeuses du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb
- 13 Coteaux viticoles du Faugérois
- 14 Versant du Somail et vallée du Jaur
- 15 Plaine et coteaux de l'Orb moyen
- 16 Massif du Caroux et de l'Espinouse
- 17 Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb
- 18 Petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène



Ma commune est-elle concernée par cette unité paysagère ?... Voici la liste !

- 01 Plaine de Castres** : Durfort, Sorèze, Saint-Amancet, Dourgne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aiguefonde, Caucalières.
- 02 Causse de Caucalières Labruguière** : Labruguière, Caucalières, Payrin-Augmontel.
- 03 Agglomération Mazamétaine** : Aussillon, Aiguefonde, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn, Bout-du-Pont-de-l'Arn.
- 04 Sillon du Thoré** : Bout-du-Pont-de-l'Arn, Mazamet, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Albine, Rouairoux, Anglès, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans.
- 05 Massif du Sidobre et Marges** : Burlats, Lacrouzette, Saint-Salvy-de-la-Balme, Le Bez, Ferrières, Vabre, Castelnaud-de-Brassac.
- 06 Collines et ravins du plateau de Montredon** : Montredon-Labessonnié, Vabre, Roquecourbe, Saint-Pierre-de-Trivisy, Le-Masnu-Massugiès, Saint-Salvi-de-Carcavès.
- 07 Serres, vallées et bassin du Plateau des Lacs** : Boissezon, Pont-de-l'Arn, Vabre, Cambounès, Le Bez, Le Rialet, Le Vintrou, Lasfaillades, Brassac, Castelnaud-de-Brassac, St-Amans-Valthoret, Anglès, Le Margnès, Lamontélaré, Lacaune, Le Soulié, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse-sur-Agout, Nages, Murat-sur-Vèbre, Cambon-et-Salvergues, Riols, Lacaze, Viane, Senaux, Escroux, Gijounet, Berlats, Espérausses.
- 08 Puech bocagers du Lacaunais** : Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre.
- 09 Echine et versant Nord de la Montagne Noire** : Les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons, Dourgne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aiguefonde, Aussillon, Saint-Amans-Soult, Albine, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans, Ferrals les-Montagnes, Cassagnoles.
- 10 Serres, vallées, bassins et petits causses des Avants Monts** : Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vieussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépian, Cabrerolles, Caussiniojols.
- 11 Causses, canyons et vignobles du Minervois** : Minerve, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, La Caunette, Aigues-Vives, Agel.
- 12 Terrasses viticoles et chênaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb** : Saint-Vincent-d'Olargues, Saint-Julien-d'Olargues, Olargues, Mons-la-Trivalle, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Vieussan, Roquebrun, Berlou.
- 13 Coteaux viticoles du Faugérois** : Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Saint-Nazaire-de-Ladarez.
- 14 Versant du Somail et vallée du Jaur** : Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Fraïsse-sur-Agout (Coustorgues), Saint-Vincent-d'Olargues.
- 15 Plaine et coteaux de l'Orb moyen** : Colombières-sur-Orb, Les Aires, Le-Poujol-sur-Orb, Combes, Lamalou-les-Bains, Hérépian, Taussac-la-Bilière, Le Pradal, Villemagne-L'Argentère, Bédarieux, Lunas, Le Bousquet d'Orb, La Tour sur Orb, Dio et Valquières.
- 16 Massif du Caroux et de l'Espinouse** : Saint-Julien-d'Olargues, Mons-La Trivalle, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Combes, Rosis, Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues.
- 17 Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb** : Murat-sur-Vèbre (Canac), Castanet-le-Haut, Saint-Géniés-de-Varensal, Rosis, Saint-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Bilière, Graissessac, Avène, Le Bousquet d'Orb, Saint-Etienne-d'Estrechoux, Camplong, La Tour-sur-Orb.
- 18 Petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène** : Avène, Ceilhes-et-Rocozeles, Roqueredonde, Romiguières, Lunas, Dio-et-Valquières, Joncels.

Légende - Dans la partie "repères" de chaque fiche, une carte sommaire de l'unité paysagère a pour légende :

-  hameaux et villages patrimoniaux
-  ensembles paysagers remarquables
-  sites multifonctionnels
-  altitudes > 900 m
-  altitudes > 700 m
-  altitudes > 500 m
-  routes principales
-  bourgs principaux



Plaine de Castres

Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% FORÊTS

20% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, mines, rivières, lacs, ...

ESPACES AGRICOLES 75%

Motifs paysagers dominants :

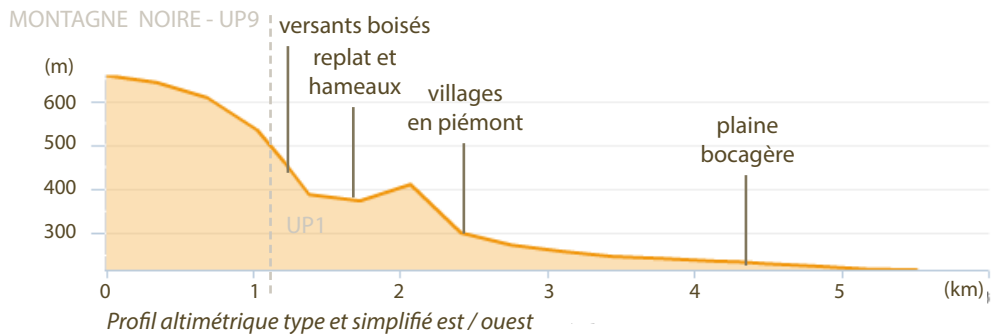


Communes concernées :

Durfort, Saint-Amancet, Dougne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Sorèze, Aiguefonde, Caucalières.

Portrait

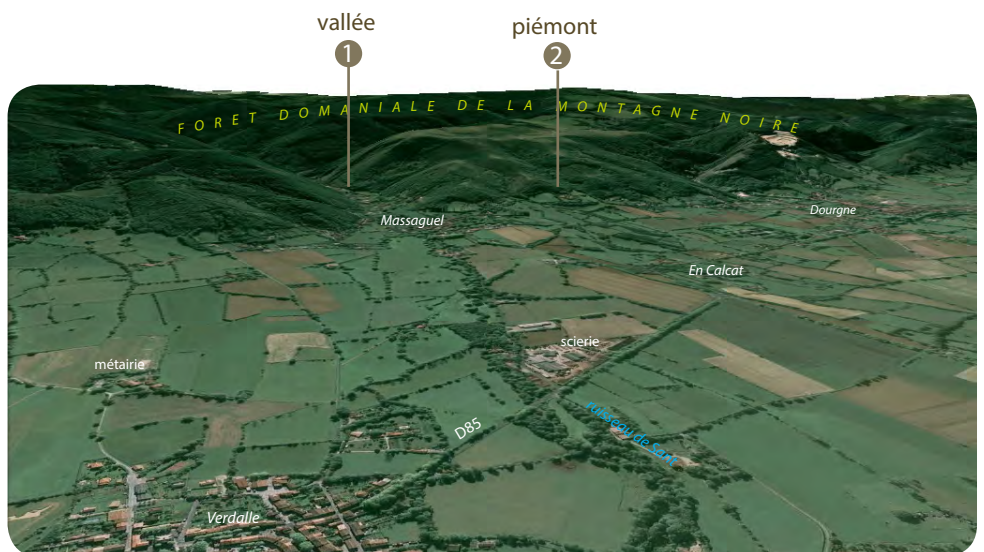
La Plaine de Castres est «un paysage carrefour», située à la rupture de pente des versants boisés de la Montagne Noire et s'ouvrant sur les agglomérations de Castres, Mazamet et Revel, dans un territoire qui évolue rapidement. Cette ample plaine est dominée par une mosaïque agricole essentiellement composée de prairies et de cultures encadrées par une trame bocagère. Paysages urbains et périurbains se succèdent le long des axes de circulation.



La Plaine de Castres est modelée par :

- 1 des vallées encaissées et profondes, telles que la vallée du Sor, qui occupent les contreforts de la Montagne Noire ;
- 2 des piémonts vallonnés et habités par un chapelet de villages ;
- 3 un espace de transition à l'Est avec les grandes plaines tarnaises.

Le paysage à l'intérieur de la plaine offre des vues cloisonnées par les haies bocagères, mais aussi de nombreuses vues lointaines vers le piémont et la Montagne Noire. Les émergences (reliefs, silhouettes des villages, abbayes, fermes isolées et clochers) apparaissent ici comme des repères.



Regards...

D'UN AGRICULTEUR : «Le maintien des haies est un enjeu paysager fort mais aussi une nécessité environnementale »

DU PARC : «La sensibilité des paysages de la plaine de Castres tient aux mutations rapides liées aux infrastructures et à l'urbanisation. L'enjeu est de lutter contre la banalisation des paysages, en particulier des piémonts, et maîtriser la consommation des espaces agricoles.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une agriculture diversifiée qui s'intensifie

A grande échelle, la plaine, dominée par l'agriculture, est une véritable « mosaïque » de textures et de couleurs soulignées par les linéaires de haies, qui se déploie sous le balcon de la Montagne Noire et crée une identité paysagère forte.

Cette mosaïque tient de la variété des cultures (maïs, blé, oléagineux, maraîchage) et de l'élevage mixte, du croisement de grandes cultures et d'ambiances plus champêtres (forêts de chênes, pâtures, petites cultures) et de la trame bocagère. De grandes fermes isolées typiques viennent ponctuer ce paysage agricole.

Ces marqueurs tendent à s'estomper avec une agriculture intensive qui a généré d'importants remembrements donnant lieu à de grandes parcelles, une disparition progressive des haies et de grands bâtiments agricoles isolés.

2. Un développement, sous l'influence des agglomérations, qui reste relativement contenu autour des bourgs anciens

La plupart des villages sont installés au pied de la Montagne Noire et sur les premiers piémonts, laissant la Plaine à très forte dominante agricole, bien que ponctuée de quelques éléments : des fermes isolées toulousaines, des anciens ateliers (scieries, moulins, forges...), de nombreux ruisseaux accompagnés de leur ripisylve et un réseau routier dense, souvent planté d'arbres.

La Plaine, très accessible et avec peu de contraintes topographique, est un secteur de forte pression urbaine liée à la proximité des villes de Castres et de Mazamet (renforcée par un réseau routier dense) mais aussi à l'influence du bassin toulousain.

La dynamique de l'urbanisation se ressent par le déploiement des constructions individuelles isolées ou sous la forme de lotissements, la concentration des activités en linéaire le long des axes de communication, et le déploiement des infrastructures. A l'est, cette dynamique est encore plus marquée dans le sillon du Thoré, où la N112 / RD612 est ponctuée d'activités, de pavillons et de grandes friches industrielles.

Si l'extension des villages reste concentrée autour des bourgs denses, elle tend à se dilater depuis les hameaux agricoles, le long des axes. Cette urbanisation « en doigts de gant » crée des effets de ruptures avec les silhouettes très marquées des villages. L'arrivée de l'autoroute reliant Castres à Toulouse, dont la réalisation est prévue entre 2020 et 2030, pourrait renforcer l'attractivité de ce secteur.

3. Un patrimoine valorisé comme richesse culturelle et économique

Des efforts importants de restauration et de mise en valeur, tant publics que privés, ont été déjà accomplis dans la plupart des centres anciens, ainsi que sur certaines bâtisses isolées d'architecture traditionnelle. Ce travail, qui porte sur l'architecture (arcades, colombages), le petit patrimoine (fontaines), les revêtements, les réseaux (Sorèze), l'information du public, améliore le cadre de vie et contribue à l'attractivité touristique et résidentielle de l'ensemble du secteur.

4. Un paysage marqué par les infrastructures

Particulièrement habitée, la Plaine de Castres a très vite été équipée par des infrastructures qui marquent le paysage.

La rigole de la Plaine, alimentant le Canal du Midi par les eaux de la Montagne Noire, et le réseau routier dense, souligné par des alignements d'arbres viennent compléter les linéaires du maillage bocager.

Les carrières Sorèze, Saint-Amancet et Dourgne sont visibles depuis la plaine. Celle de Dourgne impacte fortement le paysage des versants. Leur accompagnement et leur réhabilitation, au fur et à mesure de son exploitation restent une problématique particulière.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à la pression urbaine :

- mitage du paysage et banalisation de l'architecture et des paysages ;
- continuités bâties entre les villages et perte d'identité ;
- abandon progressif des centres-bourgs.

Liés à l'intensification des pratiques agricoles :

- pertes écologiques liées à la disparition de la trame bocagère (donc au vent, à l'apport d'eau et à l'érosion notamment) ;
- bâtiments agricoles en rupture architecturale avec les fermes typiques existantes et le paysage environnant.

Liés au développement des infrastructures routières :

- aménagements «routiers» en rupture avec le paysage ;
- délaissés importants ;
- amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine.

Le développement agricole «en phase» avec la typicité du territoire :

- reconnaissance et diffusion des valeurs paysagères et environnementales des haies bocagères ;
- circuit court ;
- diversité des cultures.

Le développement urbain pensé globalement :

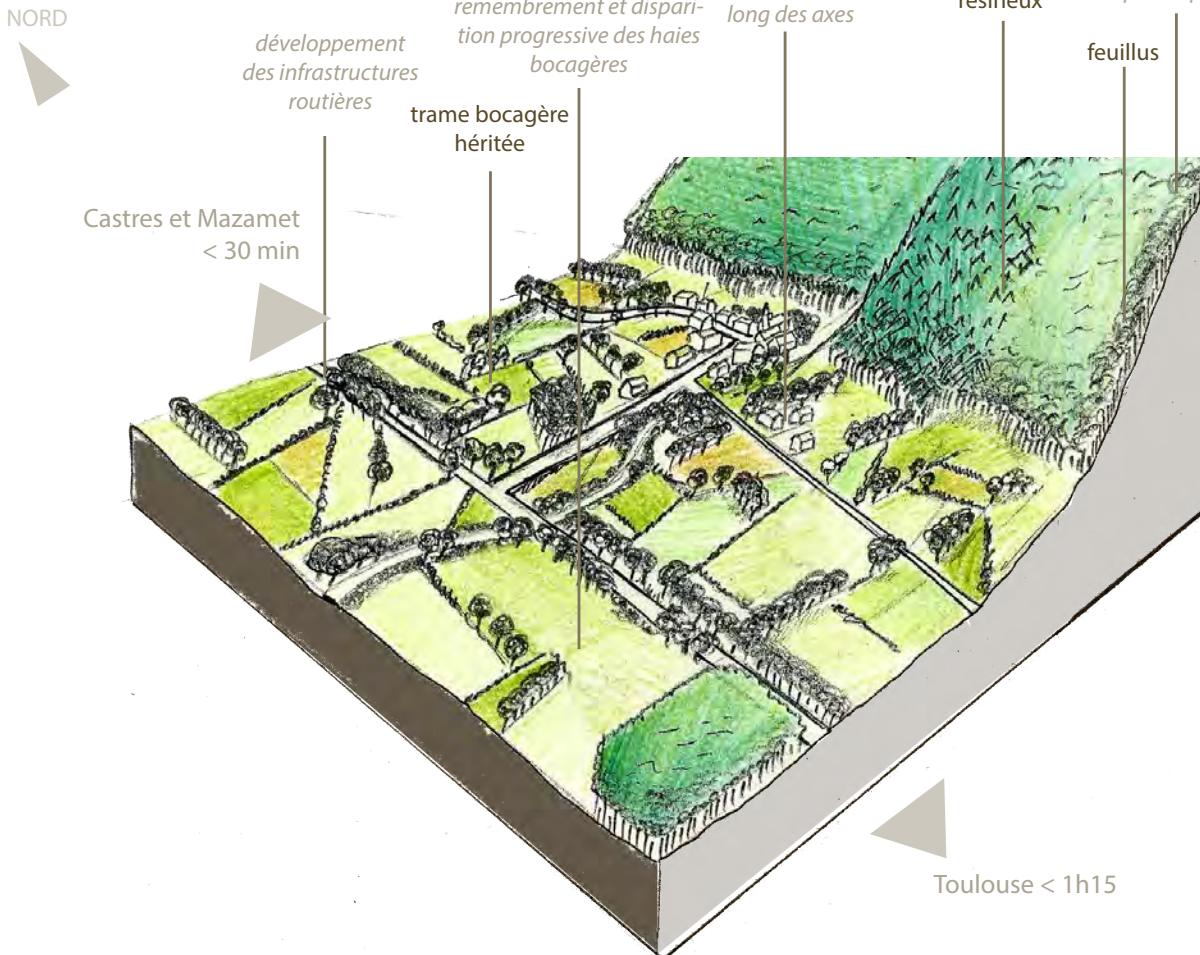
- démarches intercommunales (PLUi, SCoT...) en cours ;
- diagnostic fin de la qualité des terrains agricoles en amont des documents d'urbanisme ;
- revalorisation des centres-bourgs et des traversées de village.

La valorisation du patrimoine bâti et naturel :

- valorisation du patrimoine lié aux activités du territoire (lavandières, cuivre, agriculture...) ;
- sensibilisation du public sur sites nouvelles vocations à certains éléments de l'héritage industriel et pré-industriel.



les dynamiques sur les versants,
une composante des perspectives
depuis la plaine



Enjeux et orientations

Un développement maîtrisé des villages

- Maintenir une enveloppe compacte et cohérente des bourgs et limiter le mitage par le pavillonnaire et les constructions isolées
- Réinvestir prioritairement le bâti et le patrimoine ancien (centres-bourgs, bâtiments industriels...)
- Maintenir les coupures d'urbanisation, en particulier des piémonts et le long de l'axe routier et ferroviaire Castres-Mazamet
- Inscrire les extensions des villages en relation avec les qualités paysagères, urbaines et architecturales existantes, notamment en accompagnant le bâti de haies

Une agriculture de bocage en lien avec le territoire

- Inciter au maintien et à la replantation des haies bocagères et d'arbres isolés pour leur valeur paysagère et environnementale
- Favoriser la diversité agricole garante des motifs paysagers
- Travailler sur la complémentarité des espaces agricoles de la Plaine et de la Montagne Noire (Cf enjeux fiche unité paysagère 9)

Une exigence paysagère vis-à-vis des infrastructures

- Favoriser une qualité paysagère le long la RD 85 : prise en compte des éléments structurants du paysage (alignements d'arbres, vues...), encadrement de l'affichage publicitaire, aménagements paysagers, accompagnement paysager des entrées de ville
- Encadrer les aménagements routiers liés à l'arrivée de l'autoroute
- Gérer l'intégration paysagère des carrières, en particulier celles de Dourgne et Sorèze, particulièrement visibles depuis la plaine

Une entrée du Parc spécifique

- Aménager un arrêt d'accueil et d'information du Parc sur la RD 85
- Développer les chemins de randonnée en particulier via un itinéraire transversal de piémont

A voir aussi...

- les entités paysagères **Plaine Castraise et Plaine du Sor** de l'Atlas des Paysages du Tarn
- «**Plaine et collines de l'Albigeois et du Castrais**», fiche pratique du CAUE du Tarn
- la **fiche de l'unité paysagère 9** (enjeux des Causses de Dourgne et de Sorèze, proche de cette unité)

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site « Montagne noire occidentale » (I.1)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.133

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Zone Humide autour de Verdalle et Massaguel (II.2)** - Cf Charte p.145

Les fiches préconisations :

- 1. **Trame Verte et Bleue et éco-paysages en particulier sur le bocage et la haie**
- 2. **Evolution urbaine cohérente**
- 4. **Aménagements des paysages du quotidien et remarquables**
- 5. **Bâtiments d'activités**

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





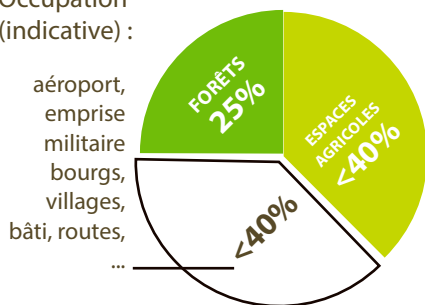
Causse de Caucalières - Labruguière

Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :



Motifs paysagers dominants :



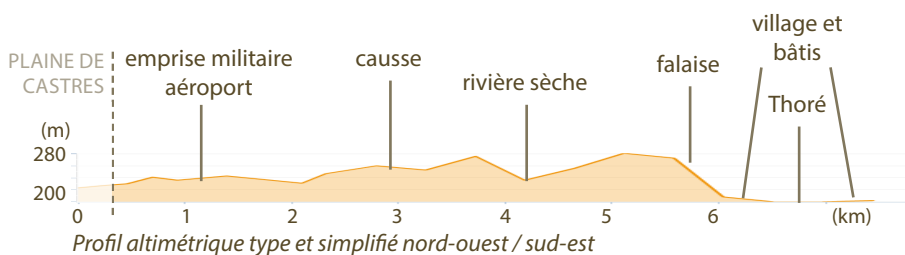
Communes concernées :

Labruguière, Caucalières, Payrin-Augmontel

Portrait

Cet ensemble constitue un paysage original et reconnu du Parc. Plateau calcaire marqué de falaises au sud et à l'ouest, il surplombe la Plaine Castraise et la Vallée du Thoré et forme le dernier versant du plateau d'Anglès.

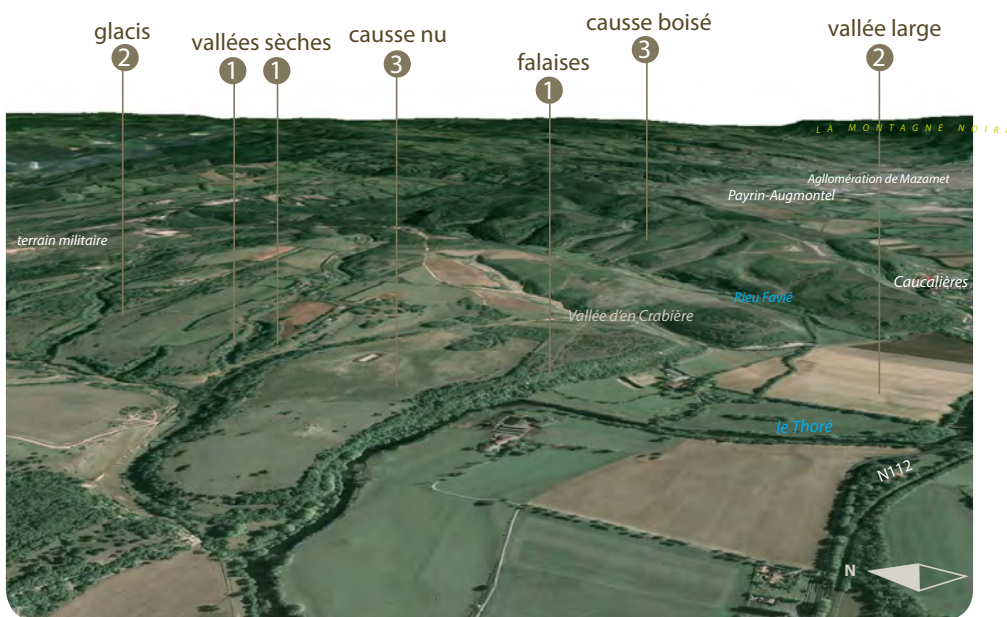
Une grande partie du causse est occupée par un terrain militaire et l'aéroport de Castres-Mazamet. Aussi, son accès est limité : seules la RN112 et la RD621 qui longent le relief permettent la découverte de ce paysage à l'ambiance typiquement caussenarde à dominante agricole (pelouses sèches, dolines, troupeaux et fermes isolées).



Ce causse calcaire légèrement vallonné se caractérise par :

- 1 des modelés karstiques (dolines, vallées sèches, corniches et falaises) ;
- 2 des falaises et des pentes fortes à l'est et au-dessus du Thoré et une pente douce de glacis vers la plaine côté ouest et nord-ouest ;
- 3 un contraste entre causse boisé (est) et causse nu (ouest), ambiances fermées et ouvertes.

Le calcaire, sous-jacent, est présent partout, sous multiples formes (affleurements, clapas, corniches...), et imprime, avec son association au végétal, l'ensemble du paysage.



Regards...

DU PARC : «Cet espace remarquable doit sa qualité paysagère à son caractère naturel, au contraste et aux points de vue qu'il offre sur le paysage environnant. Ce site est fragile, son équilibre tient à la préservation des milieux ouverts liés à l'activité agricole, à la gestion des usages liés aux loisirs et du développement urbain sur ses lisières.»

Héritages et dynamiques en cours

I. Un "spot de biodiversité" géré collectivement

Le Causse de Caucalières présente un intérêt écologique et communautaire principalement lié à l'habitat naturel «pelouses sèches et milieux associés» ainsi que par sa grande diversité de milieux (pelouses sèches en mosaïque avec des landes à buis et genévriers, prairies de fauche, bois de chênes verts, falaises...). Cette diversité des milieux entraîne une grande richesse de sa flore et de sa faune ainsi que de ses paysages.

Les exploitations d'élevage extensif jouent un rôle essentiel dans la construction et l'entretien de cet équilibre écologique et dans la préservation des paysages ouverts.

Leur nombre se maintient sur la causse mais dans la partie orientale, en lisière de la zone militaire, la baisse de l'élevage contribue à l'enfrichement et au développement de pins noirs.

Plusieurs contrats ont déjà été signés avec des éleveurs du causse, avec pour objectifs environnementaux la sauvegarde des pelouses sèches, d'un cortège de plantes messicoles, et des habitats privilégiés. Cette démarche partenariale découle du classement de ce secteur en site Natura 2000, qui, au-delà de l'enjeu de pérennisation d'une agriculture basée sur l'élevage extensif, met l'accent sur celui de la gestion de la fréquentation du site.

2. Un site à la rencontre des usages

Ce paysage est marqué par le multi-usage, à la fois par la présence de l'aéroport et de l'emprise militaire, l'agriculture, l'habitat et les activités mais aussi par des usages de loisirs et de dépôts.

Une partie du site étant occupée par un aéroport et un camp militaire, il n'est que partiellement accessible ; les chemins de randonnées y sont aujourd'hui peu nombreux.

Pourtant s'y côtoient de nombreux usages et le causse est plébiscité par les habitants de l'agglomération castraise et mazamétaine pour qui cet espace est un vrai terrain de jeux :

- ball trap, stands de tir et club d'aéromodélisme y ont été implantés pour sa tranquillité et son éloignement des habitations,
- la chasse y est pratiquée,
- les promeneurs locaux (80% d'entre eux résident dans la communauté d'agglomération de Castres Mazamet) à pied ou à VTT y circulent pour de courtes balades.

La surfréquentation du site amènerait des dégradations.

S'ajoutent à ces fréquentations de nombreux «points noirs» (cabanes ruinées, dépôts d'ordures ou de matériaux...) qui se trouvent dans le secteur nord-est du Causse.

3. Des marges sous influences urbaines

Le Causse de Caucalières-Labruguière est au coeur de la dynamique de l'agglomération de Castres-Mazamet et est d'ailleurs traversé par les deux axes majeurs de circulations que sont la RN112 et la RD612.

Entre Castres et Labruguière, les extensions urbaines, sous forme de zones d'activités et de lotissements, tendent à rapprocher les deux villes. De l'autre côté, vers Caucalières, ce sont des implantations plus ponctuelles, d'activités et d'habitats, qui viennent ponctuer de part et d'autre les paysages routiers.

Si ces dynamiques se situent en marge de l'ensemble paysager, elles gagnent du terrain et ont déjà participé à modifier les silhouettes villageoises comme à Caucalières où les habitations récentes «ont franchi la rivière». Des zones d'activités à proximité de l'aéroport et en lisière de l'espace protégé du causse ont vu le jour.

Si les aménagements paysagers de ces projets ont permis d'inventer des extensions urbaines en relation avec le paysage exceptionnel qui les jouxte, la maîtrise du développement urbain dans ce secteur est un enjeu majeur.



causse nu vers Labruguière
PNR HL / L. Engel



bâtiment agricole en contrebas du causse
PNR HL / David Huguenin



un lotissement, en pied de versant à
Payrin-Augmontel
PNR HL / David Huguenin



falaises dominant le Thore
PNR HL / David Huguenin



vallée sèche à Caucalières
PNR HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Liés au recul de l'élevage extensif :

- dégradation des habitats naturels ;
- fermeture des paysages par du reboisement spontané.

Liés à une fréquentation mal maîtrisée du site :

- détérioration des milieux ;
- perturbation des usages agricoles ;
- développement des usages motorisés.

Liés au développement urbain :

- mitage du paysage ;
- ruptures avec les silhouettes villageoises ;
- un enclavement d'un espace naturel dans un espace urbain plus large ;
- fragilisation des corridors écologiques.

Le site NATURA 2000 :

- une gestion partenariale pouvant être renforcée entre agriculteurs, propriétaires, collectivités locales et services de l'État ;
- une veille foncière pérenne notamment en faveur des terrains agricoles.

La proximité de l'agglomération Castres-Mazamet :

- les circuits-courts ;
- la reconnaissance de ce site comme «paysage exceptionnel» ;
- un lieu de découverte du paysage privilégié avec des points de vues exceptionnels.

La fréquentation :

- le développement de la sensibilisation auprès du public ;
- l'aménagement du site.



Enjeux et orientations

Un site aux multi-usages

/// Concilier les différents usages du site à travers une gestion concertée et partenariale (Cf DOCOB)

Maîtriser la fréquentation des véhicules motorisés (Cf Charte)

--- Poursuivre la gestion des usages liés aux loisirs (itinéraires, chemins pédestres, information et sensibilisation...)

— Préserver et mettre en valeur les vues depuis et vers le causse, notamment depuis la RD 612 et la N 112

Des paysages caussenards ouverts d'intérêt écologique

☘ Soutenir l'agriculture et l'élevage extensif sur le causse tant dans la reprise du foncier agricole que dans la commercialisation

Un paysage préservé de la pression urbaine de l'agglomération

■ Limiter les extensions urbaines des villages et les constructions le long de la N112 en privilégiant une certaine compacité

■ Accompagner l'urbanisation dans le sens de la qualité paysagère



A voir aussi...

• Le DOCOB (DOCument d'OBjectifs) de la Zone Spéciale de Conservation «Causse de Caucalières et Labruguière»

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• Site « Causse de Caucalières et Labruguière » (I.2) - Natura 2000 - directives habitat - Cf Charte p.133

Espaces naturels remarquables :

• ZNIEFF de type 2

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages en particulier sur les causes
2. Evolution urbaine cohérente
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

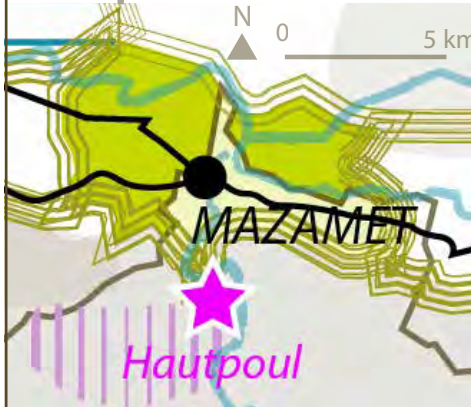
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Agglomération mazamétaine

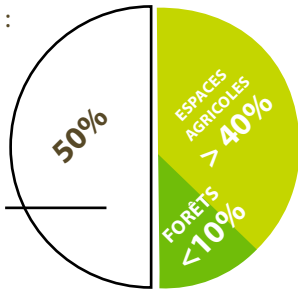
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

bâti, routes, zones industrielles et zones d'activités, parcs et jardins ...



Motifs paysagers dominants :

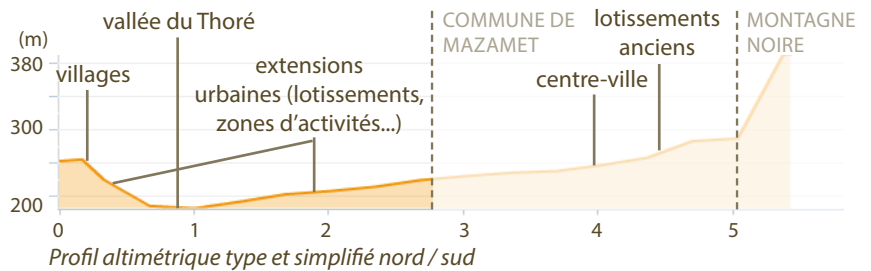


Communes concernées :

Aussillon, Aiguefonde, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn, Bout-du-Pont-de-l'Arn

Portrait

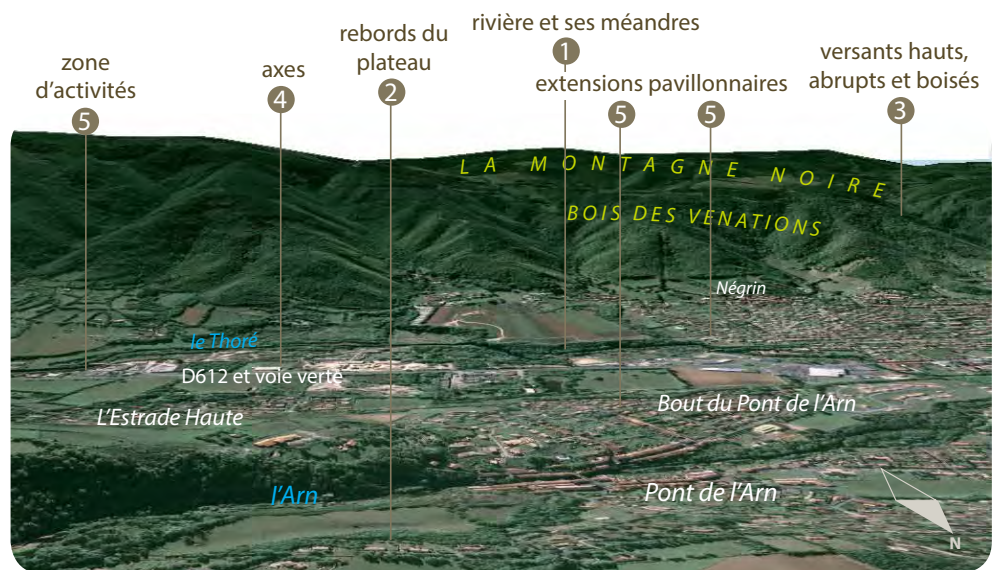
L'agglomération mazamétaine, entre Montagne Noire et plateau d'Anglès est la porte d'entrée de la vallée humide et bocagère du Thoré. Ce paysage offre une ambiance urbaine dans le fond de vallée, à la confluence des trois rivières du Thoré, de l'Arn et de l'Arnette. Adossée aux deux versants, l'agglomération s'étend aujourd'hui sur les coteaux agricoles et s'étire le long de l'axe de la RN112.



Positionné dans une large vallée, le paysage de l'agglomération mazamétaine se caractérise par :

- 1 les amples méandres du Thoré, de l'Arn et de l'Arnette bordés d'une étroite ripisylve ;
- 2 les rebords doux du plateau, au Nord, mêlant agriculture, forêt et habitat ;
- 3 des versants hauts, abrupts et boisés de la Montagne Noire ;
- 4 les axes de la RD 612, de la voie verte et de la route de piémont dans le sens de la vallée ;
- 5 un coeur d'agglomération ancien et des extensions pavillonnaires et de zones d'activités.

C'est un des seuls ensembles urbains du Parc (avec l'agglomération de Bédarieux) qui offre des ambiances contrastées associant des formes urbaines variées (demeures mazamétaines, maisons ouvrières, petits et grands immeubles collectifs, lotissements plus ou moins lâches, zones d'activités...) à la présence agricole et forestière.



Regards...

DU PARC : «La qualité des paysages de l'agglomération mazamétaine est fondée sur un fond de vallée doté d'ambiances urbaines et industrielles pris dans un cadre rural, entouré par des versants montagnards. Le développement et la revitalisation vont de pair avec la maîtrise de l'urbanisation et la valorisation des espaces bâtis et du paysage des infrastructures.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un développement pavillonnaire qui se poursuit

L'agglomération a grandi en étendant des zones pavillonnaires dans le sillon du Thoré et sur son versant nord. Sur ce dernier, le degré de dispersion des pavillons modernes est déjà relativement élevé ; cet étalement a été favorisé par la dispersion de l'habitat rural préexistant, sur laquelle il prend appui en l'amplifiant.

Dans le sillon lui-même, les grands lotissements dominent. Ils ont laissé subsister des coupures agricoles importantes, notamment aux approches du Thoré (zone inondable), qui contribuent au caractère de l'agglomération. Certaines sont cependant en cours de «remplissage» par de nouveaux lotissements (secteur de la métairie du Château entre Aussillon-Village et Aussillon-Ville).

2. Réhabilitation du centre-ville et reconquête des friches

Depuis une dizaine d'années, dans le cadre d'une O.P.A.H., un effort considérable a été accompli en matière de réhabilitation urbaine à Mazamet et Aussillon, avec la rénovation de plusieurs centaines de façades et de bâtiments publics, mais aussi le réinvestissement du patrimoine industriel.

L'ampleur du patrimoine bâti légué par l'industrie textile (délainages, mégisseries, filatures...), et aujourd'hui délaissé, en fait un enjeu de premier plan pour le développement «intra-muros» de l'agglomération. Cet héritage offre différents choix :

- la réaffectation des bâtiments avec une nouvelle vocation pour de nouveaux locaux d'entreprises (tels que le Centre Bradford d'Aussillon) ou pour des logements,
- la mise en patrimoine de vestiges industriels particulièrement remarquables ou emblématiques,
- la destruction éventuelle des bâtiments désaffectés, là où ils ne présentent pas un intérêt architectural particulier et permettent de dégager des surfaces intéressantes au plan urbanistique, parfois en centre-ville.

3. Une «ville-jardin» ?

Mazamet bénéficie d'un environnement et d'un héritage lui permettant de revendiquer une image de «ville-jardin»:

- ponctuée de parcs,
- structurée par des alignements de maisons anciennes aux jardins généreux, des cœurs d'îlots plantés, des vergers et des jardins potagers,
- traversée par les cours d'eau et leurs berges
- et aujourd'hui étant le terminus de la «Voie Verte» (l'ancienne voie ferrée Bédarieux - Mazamet).

Si de nombreuses actions ont déjà été entreprises et sont en cours, le potentiel de développer des usages et une identité urbaine en lien avec cette trame «verte et bleue» reste important, à l'instar de la valorisation de ses cours d'eau pour des usages de circulations alternatives.

En effet, longtemps intensément pollués par l'activité industrielle, le Thoré, l'Arn et l'Arnette bénéficient aujourd'hui à la fois des efforts faits en matière de traitement des effluents urbains, et de la disparition d'une grande partie des activités industrielles polluantes. Ils restent encore peu mis en valeur dans leur traversée de part en part du centre de Mazamet.

4. De la ville-jardin à la périurbanisation

Le développement urbain, le long des axes et en lisière de l'agglomération, a donné lieu à un étirement de l'espace urbain de façon relativement désordonné, donnant lieu à des enclaves agricoles et des entrées de ville pauvres en espaces de vie et de rencontre car basées sur des principes fonctionnels et routiers.

Les zones d'activités font l'objet de projets importants d'extension et de réaménagement qui sont l'opportunité d'une réhabilitation paysagère des sites déjà occupés et de requalification des entrées de ville.

Le projet d'autoroute reliant l'agglomération Castres-Mazamet à Toulouse va encore renforcer l'attractivité de ce territoire, la volonté de création de nouvelles zones de développement économique et est donc également une opportunité pour repenser les entrées de ville et la répartition des activités dans le territoire.



vue sur la vallée du Thoré
PNR HL / L. Engel



Mazamet-Aussillon
PNR HL / L. Engel



usines dans la vallée de l'Arnette
PNR HL / David Huguenin



usines et patrimoine industriel à Aussillon
PNR HL / David Huguenin



traversée d'agglomération à Aussillon
PNR HL / David Huguenin



vue depuis Hautpoul
PNR HL / Elsa Achara

Pour demain : risques & potentialités

Liés au développement urbain par extensions successives :

- consommation de l'espace agricole ;
- éloignement entre les lieux des lieux du quotidien (habitat / services, commerces...);
- banalisation de l'architecture et des paysages ;
- spécialisation de zones fonctionnelles notamment le long de la RN112 et la RD 612 ;
- dégradation des centres anciens et paupérisation des quartiers.

Liés au recul des activités industrielles :

- développement de friches en cœur d'agglomération ;
- si démolition, perte du patrimoine industriel.

Liés à la construction de la ville :

- perte du rapport aux rivières : peu visibles et accessibles.

Un renouvellement de la ville :

- à travers le renouvellement urbain des espaces occupés par des anciens bâtiments industriels ;
- à travers la densification des tissus pavillonnaires existants qui peut se penser dans un projet global associant : réhabilitation, nouvelles constructions et travail sur les espaces publics de l'agglomération.

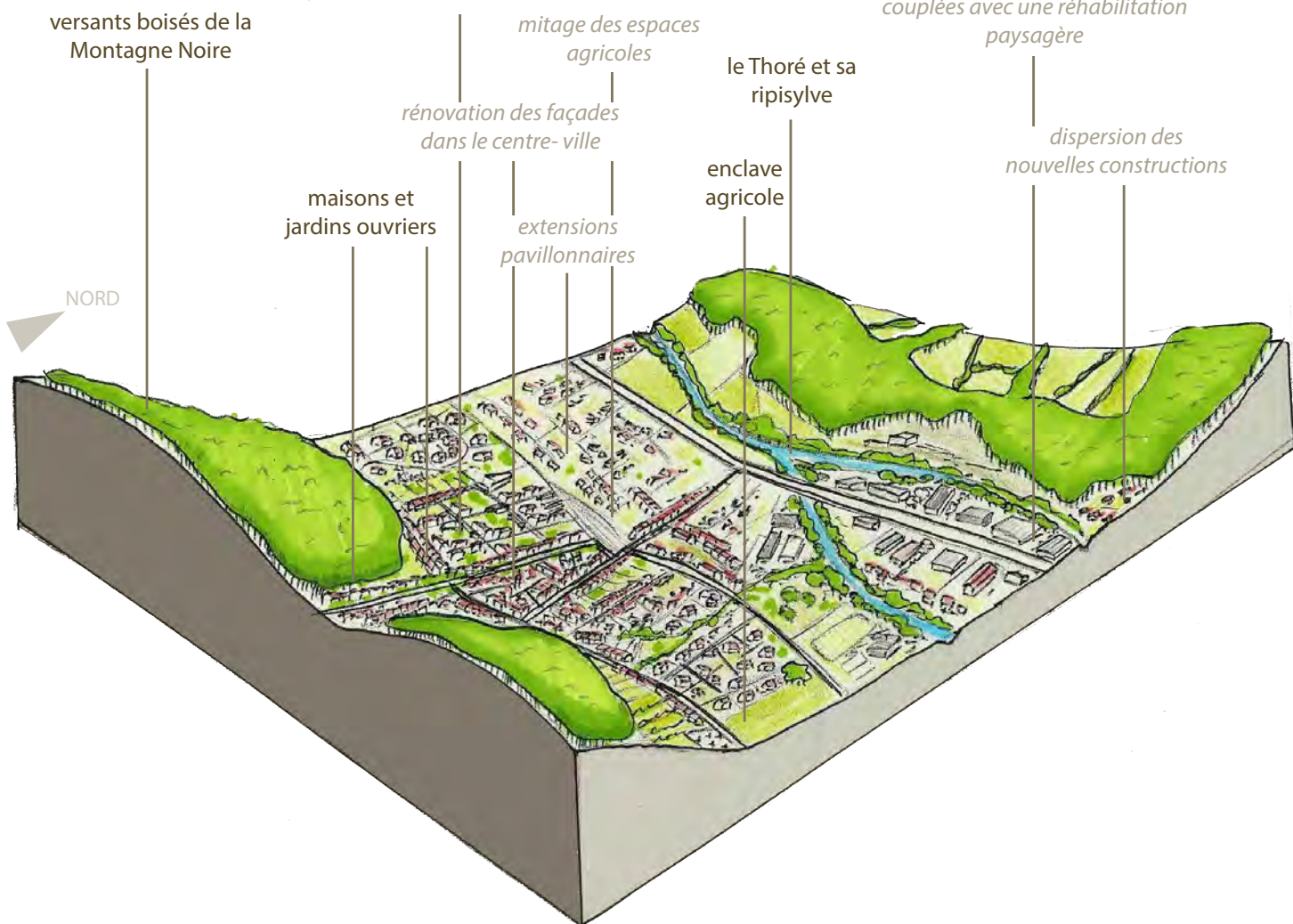
Une identité forte de «ville-jardin» :

- la valorisation des berges par une intervention paysagère et par l'usage ;
- les jardins comme élément fédérant bâti ancien et nouveau
- la proximité avec les paysages ruraux.



quartier composé de friches industrielles en mutation : réhabilitation, patrimonialisation, démolition...

extensions des zones d'activités couplées avec une réhabilitation paysagère



Enjeux et orientations

Un territoire qui se développe sur lui-même

■ Maîtriser les extensions des villages, en particulier le long des axes routiers

▢ Eviter un continuum bâti le long de l'axe routier et ferroviaire Castres –Mazamet et privilégier un aménagement paysager de l'axe

▮ Travailler sur les transitions paysagères des entrées de ville et de villages, en particulier sur le traitement des espaces d'activités
Organiser le développement des constructions individuelles dans des projets groupés ou dans une prise en compte de leur insertion dans les silhouettes urbaines ou villageoises

Encadrer les extensions sur les versants en évitant le mitage et en travaillant sur les lignes bâties existantes

■ Poursuivre la reconquête des friches industrielles : réhabilitations architecturales, nouvelles vocations, reconversion ou démolition-reconstruction, notamment dans les zones bâties proche du centre de l'agglomération

Une "ville jardin"

▤ Favoriser l'intégration des espaces non bâtis dans la ville en s'appuyant sur les rivières et leurs ripisylves, les espaces agricoles, les ensembles d'arbres et sur les parcs et jardins publics et privés

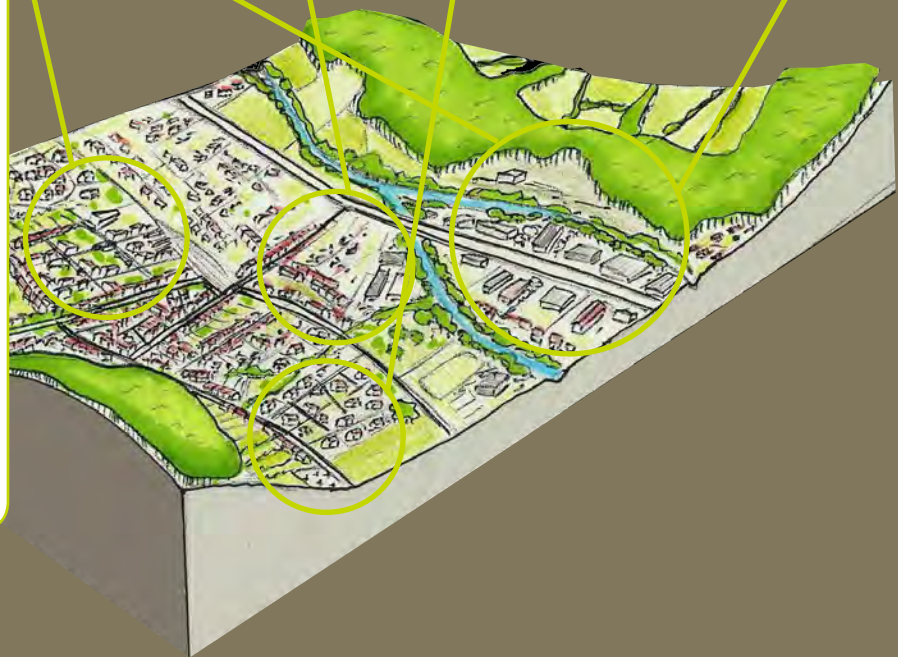
Associer une démarche paysagère à une ambition environnementale dans la valorisation de la trame verte et bleue de la ville

--- Développer des circuits en lien avec cette trame et connectés à la voie verte

Un territoire irrigué par des axes de transport structurants

⚠ Accompagner les incidences de l'arrivée de la liaison autoroutière dans le bassin en fixant les grands principes d'évolution des paysages : protection de terrains sous pression foncière, classements d'arbres remarquables, réserves foncières...

— Accompagner l'aménagement de la RD 612, de la RN 112 et de la route de piémont : valoriser les points de vues et qualifier les abords (plantations, verdissement, mobilier, gestion de l'affichage publicitaire)



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- Milieu bocager de la vallée du Thoré et Gorges du Banquet (II.4) - Cf Charte p.146

Espaces naturels remarquables :

- Milieu bocager de la vallée du Thoré et Gorges du Banquet - ENS du Tarn
- ZNIEFF de type 1 et 2
- Site inscrit

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 7. Infrastructures énergétiques et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Sillon du Thoré

Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

bâti, routes, zones industrielles et zones d'activités, parcs et jardins ...



Motifs paysagers dominants :



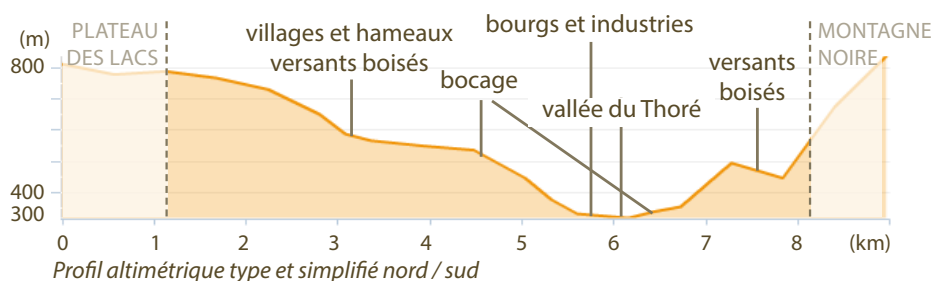
Communes concernées :

Bout-du-Pont-de-l'Arn, Mazamet, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoret, Albine, Rouairoux, Anglès, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans

Portrait

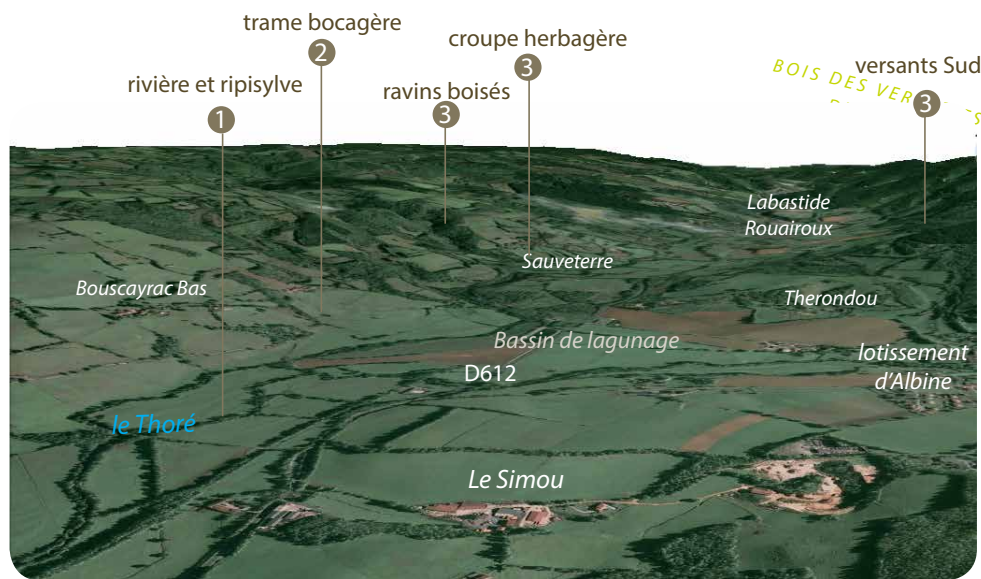
Le sillon du Thoré est une large vallée encadrée des versants de la Montagne Noire et le plateau d'Anglès, se resserrant vers l'amont (à l'est), et où s'individualisent plusieurs bassins successifs. Si la qualité des paysages de la vallée du Thoré apparaît souvent méconnue, c'est avant tout parce qu'elle est généralement perçue par les visiteurs en transit à partir de la RD612, qui la traverse et ménage seulement des vues rapides.

Dans ce paysage bocager, l'occupation s'organise en différents strates : les hameaux et villages se succèdent en fond de vallée, l'agriculture s'étend sur les versants ponctués de fermes jusqu'aux lisières de la forêt qui occupe la partie haute au Nord, la partie médiane au Sud.



Le paysage du sillon du Thoré est structuré par :

- 1 la rivière sinueuse du Thoré plus ou moins visible selon les endroits et jalonnée par une ripisylve discontinue ;
- 2 des bas de versant, et le fond de la vallée où domine un paysage agricole bocager ;
- 3 des versants nord qui prolongent les rebords du plateau d'Anglès via de larges croupes herbagères et des ravins boisés et des versants Sud raides de la Montagne Noire, ravinés et fortement boisés.



Regards...

DU PARC : «Le caractère du paysage de la vallée du Thoré tient à sa dissymétrie et à la mosaïque de milieux créée par la gestion de la forêt, la préservation de l'agriculture, du bocage et des clairières. Le rôle d'espace de passage, l'histoire industrielle et dynamique de la vallée se lisent dans le tissu urbain des villages. Les volets fermés et les friches témoignent de la crise qu'a vécue la vallée. L'enjeu réside dans l'adaptation et la requalification des bourgs et des villages-rues.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un paysage et une activité agricoles continus

Le sillon du Thoré offre l'un des ensembles agricoles les plus continus et du Parc, marqué par une forte dominante des herbages et des activités d'élevage et structuré par une trame bocagère à la densité très variable dans le sillon lui-même et dans les bas de versants. On y retrouve des vestiges de l'ancien système d'irrigation des parcelles (réseau de canaux et fossés).

La consolidation des exploitations d'élevage dans ce secteur s'appuie sur une profession agricole particulièrement structurée : CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) et GVA (Groupement Volontaire d'Achats) soutiennent l'agriculture locale dont la tendance est de se diriger vers des pratiques de plus en plus extensives qui nécessitent plus de surface.

Quant à la forêt, elle est relativement diversifiée (plantations résineuses, taillis de châtaignier ou peuplements feuillus plus mélangés) et occupe une large place sur le haut des versants, et jusqu'au fond de la vallée sur les pentes plus fortes. Déjà exploitée, la forêt est gérée de manière à ne pas gagner du terrain spontanément vers le bas des versants qui conservent leur vocation pastorale. Au fil des replantations, un enrésinement des versants est en cours.

3. Une dévitalisation problématique des centres-bourgs

Les villages de la vallée du Thoré sont en prises avec quatre problématiques différentes, qui interagissent dans la dévalorisation relative des centres anciens :

- un bâti aux allures montagnardes parfois austères, complété par des friches industrielles et par des extensions récentes lâches en entrée des noyaux villageois,
- l'organisation en village-rue de quatre villages sur six de part et d'autre de l'axe de la RD612 : si tous ont récemment fait l'objet d'opérations d'amélioration des traversées de bourgs, elles n'en restent pas moins sujettes à une route à grande circulation,
- la persistance d'une baisse démographique, qui s'est traduite par une augmentation importante du nombre des maisons fermées et inhabitées contribuant à une image dégradée des centres anciens.

Pour autant les atouts de ce secteur sont nombreux avec un potentiel bâti existant à revisiter, une offre d'activités et de commerces importante une accessibilité depuis l'agglomération de Castres-Mazamet et la ville de St Pons-de-Thomières, et des paysages typiques.

2. Des micro-paysages industriels : d'une usine à l'autre

Ce paysage à dominante agricole du sillon est ponctué par des installations industrielles, des témoins imposants pour la plupart désaffectés, au sein même des villages, ou isolés, majoritairement en bordure du Thoré...

Le riche passé industriel de la vallée se devine à travers les vestiges des anciennes usines, les cheminées de briques, les systèmes hydrauliques de l'industrie textile qui a laissé une empreinte dans le paysage et dans les mémoires de la vallée. Si la majorité de ces usines ont cessé leurs activités, certaines ont retrouvé une vocation qui participe à développer une économie et un tourisme liés à l'histoire et à la mémoire de ce passé industriel : fabrication et points de vente de tissus, maison de retraite ou Musée du textile à Labastide-Rouairoux.

Aujourd'hui, d'autres bâtiments industriels notamment liés à la filière bois s'installent dans le fond de vallée, et les bâtiments agricoles ponctuent les versants, poursuivant ainsi les motifs de bâtiments imposants dans le paysage.

3. Une reconquête du Thoré engagée

Du fait de l'activité industrielle qui y rejetait ses eaux, le Thoré a été longtemps considéré comme l'une des rivières les plus polluées de France. L'amélioration de la qualité des eaux du Thoré est devenue efficiente à la fois grâce au recul de l'activité industrielle, aux efforts de quelques entreprises en matière de traitement des effluents avant rejet, et surtout à la réalisation de plusieurs équipements publics d'épuration des eaux.

Cette rivière reste cependant assez discrète dans le paysage et peu pratiquée par les habitants, peu visible, accessible et «aménagée», du fait de sa vocation liée aux industries. L'ouverture de la Voie Verte génère de nouveaux regards sur le Thoré, ses paysages bocagers et sur l'arrière des villages peu connus (jardins, pavillons). La Voie Verte est un bon exemple d'aménagement qui permet de contrebalancer la vision de «village rue» un peu banale qu'en ont les usagers de la route et de révéler un de leur plus bel atout : le Thoré.



La trame bocagère structurante
Pnr HL / E. Engel



Champs agricoles et briquetterie vue depuis la Voie Verte
PNR HL / David Huguenin



traversée de bourg à St-Amans-Soult
Pnr HL / E. Achard



Bâtiment industriel avec toiture en panneaux photovoltaïque
Pnr HL / E. Engel



Usine réhabilitée pour des commerces en coeur de village de Pont-de-l'Arn
Pnr HL / David Huguenin



Vue sur Labastide Rouairoux
Pnr HL / E. Engel

Pour demain : risques & potentialités

Liés à la déshérence du patrimoine industriel :

- perte des lieux de mémoire identitaires de ce secteur ;
- perte d'un patrimoine bâti ;
- points noirs dans le paysage.

Liés à l'enrésinement des versants :

- perte de la diversité des essences présentes.

Liés à la dévitalisation des cœurs de villages :

- effet d'entraînement avec de plus en plus de difficultés pour attirer de nouveaux habitants et donc une détérioration du bâti ;
- développement de nouvelles constructions en «périphérie» ;
- image négative des villages ;
- un développement de constructions nouvelles sur des terres agricoles.

Un sillon attractif et relié :

- développement d'activités complémentaires avec les activités de l'agglomération Castres - Mazamet ;
- bâtiments existants à réinvestir ;
- captation d'actifs, notamment des couples pouvant avoir des doubles emplois ;
- agriculture porteuse de la dynamique économique.

Des paysages à découvrir :

- mise en valeur du Thoré et du paysage bocager ;
- circuits liés au patrimoine industriel ;
- petites randonnées de la vallée, jusqu'aux hauteurs boisées en passant par des paysages agricoles préservés ;
- route paysagère et Voie Verte supports d'un autre regard sur le territoire.



Sentier de découverte à St Amans - Valtoret
Pnr HL / E. Dubourg



Mur végétalisé à Labastide-Rouairoux
PNR HL / David Huguenin

boisements à partir de la partie médiane des versants

trame bocagère

friche industrielle en bordure de rivière

le Thoré

installation d'activités de la filière bois / nouveaux bâtiments «industriels»

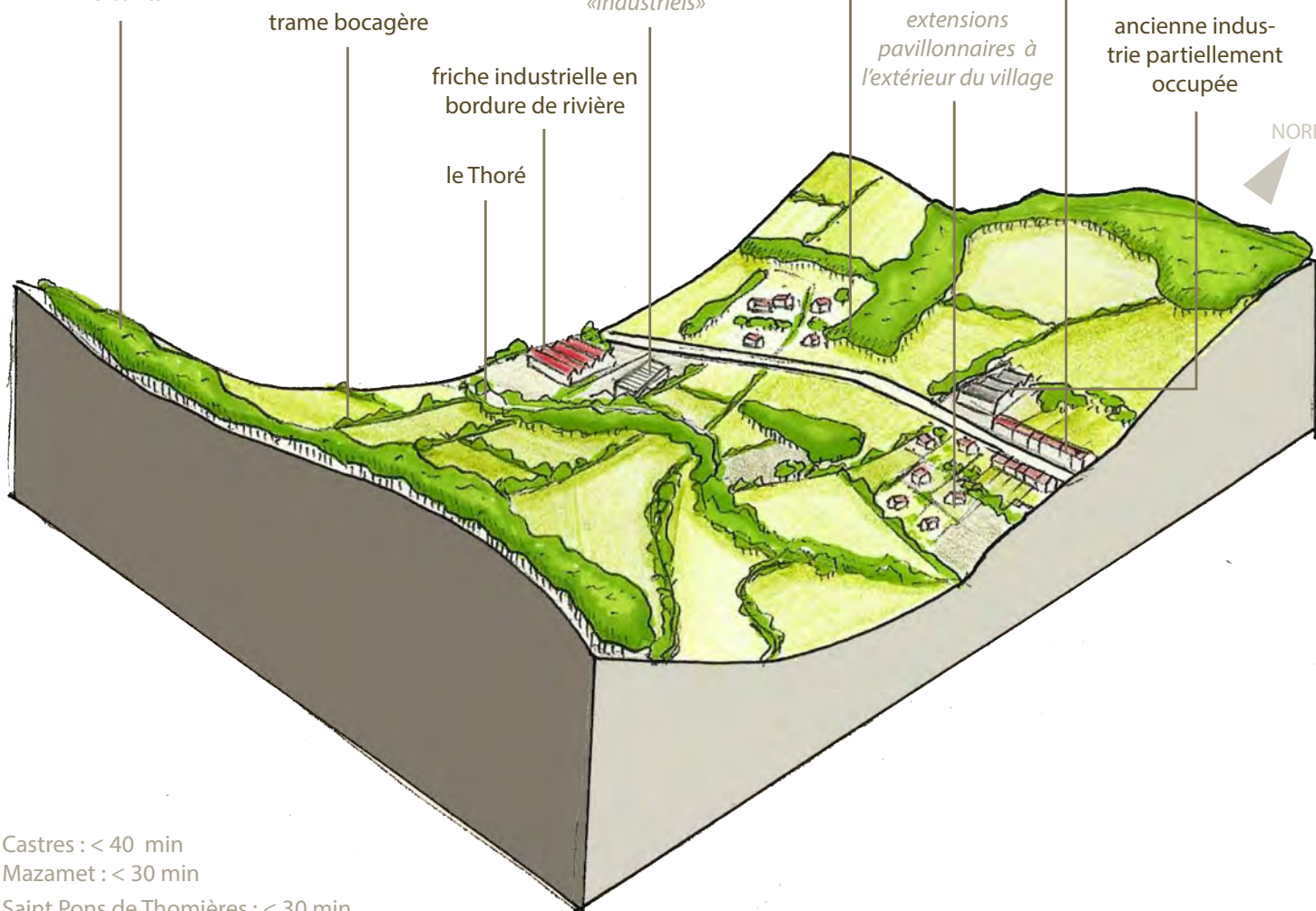
poches forestières

extensions pavillonnaires à l'extérieur du village

aménagement des traversées de village mais tendance à une dévitalisation des cœurs de bourgs

ancienne industrie partiellement occupée

NORD



Castres : < 40 min

Mazamet : < 30 min

Saint Pons de Thomières : < 30 min

Enjeux et orientations

Un patrimoine urbain et industriel valorisés



Poursuivre la reconquête des friches industrielles : réhabilitations architecturales, nouvelles vocations, reconversion économique, circuits de découverte...



Poursuivre la rénovation dans les centres anciens en préservant leur caractère à travers des opérations ciblées (types OPAH) et l'aménagement des traversées par la RD612 (éclairage, mobilier, trottoirs,...)



Maintenir les coupures d'urbanisation entre les villages



Valoriser les entrées et les traversées de village

Une trame agricole cohérente et continue



Sauvegarder la trame bocagère à des fins écologiques et paysagères



Maintenir la ponctuation des arbres isolés (prés-vergers) tout en évitant le développement des forêts sur les versants et le fond de vallée



Maintenir l'activité agricole en soutenant les initiatives locales (CUMA, GVA) et en favorisant les restructurations foncières et faciliter la reprise des exploitations

Des paysages visibles et accessibles

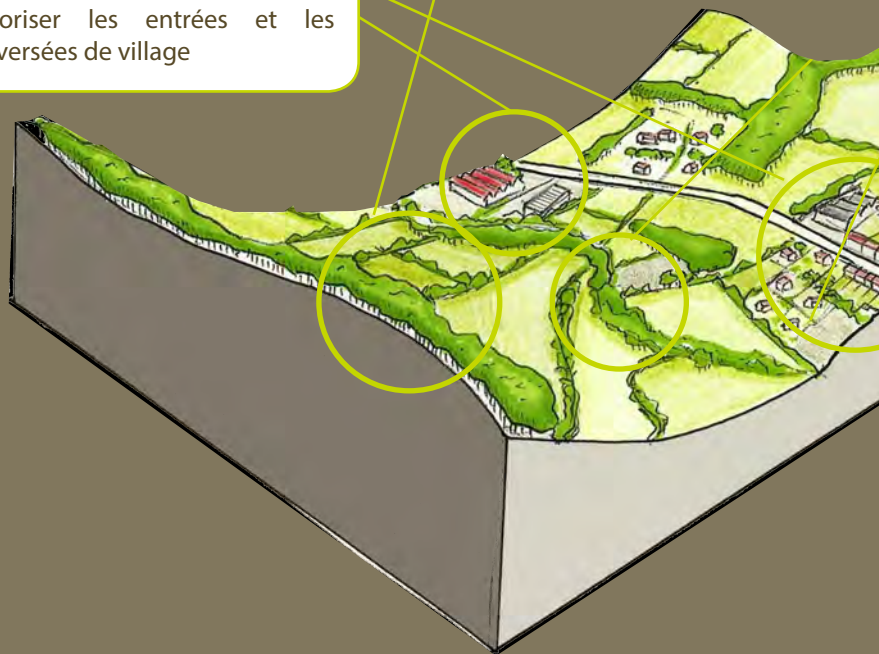
— Valoriser les points de vue sur les paysages depuis la RD612 notamment par la création d'aires à l'écart de l'axe routier, en insistant sur leur ouverture sur le paysage des versants et du fond du sillon, ainsi que sur l'information touristique

-- Valoriser les itinéraires de piémont en balcon, prenant appui sur les boucles existantes et jalonnées par les éléments du petit patrimoine rural (croix, fours verriers, lavoirs, cascades...)

Connecter et valoriser la Voie Verte à travers des lieux spécifiques d'usages et de découverte



Poursuivre la valorisation du Thoré : entretien de la ripisylve, aménagement de sentiers et de bords d'eau, confortement des berges par des techniques biovégétales...



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Milieu bocager de la vallée du Thoré et Gorges du Banquet** - (II-4) Cf Charte p.146

Espaces naturels remarquables :

- **ZNIEFF de type 2**
- **ENS du Tarn**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energie et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Massif du Sidobre et ses marges

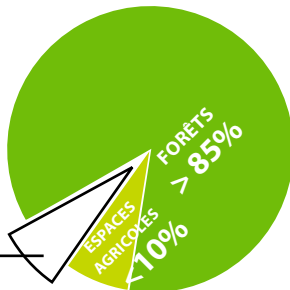
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

<10%
carrières,
bâti, routes,
bâtiments
industriels,
zones de dépôt...
...



Motifs paysagers dominants :



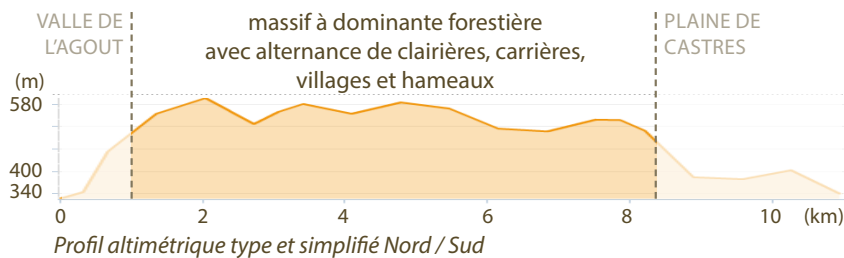
Communes concernées :

Burlats, Lacrouzette,
Saint-Salvy-de-la-Balme, Le Bez,
Ferrières, Vabre,
Castelnau-de-Brassac

Portrait

Adossé aux monts de Lacaune et dominant la plaine castraise, le massif du Sidobre constitue un paysage emblématique du Parc et bien au-delà de ses limites : il s'agit d'un massif granitique des plus singuliers d'Europe. Il trouve son origine dans un événement géomorphologique très particulier dans lequel le phénomène d'érosion en boules a donné lieu à des formes étonnantes. L'activité du travail de la pierre, depuis le début du XX^{ème} se traduit par la présence de carrières d'extraction et d'ateliers de transformation.

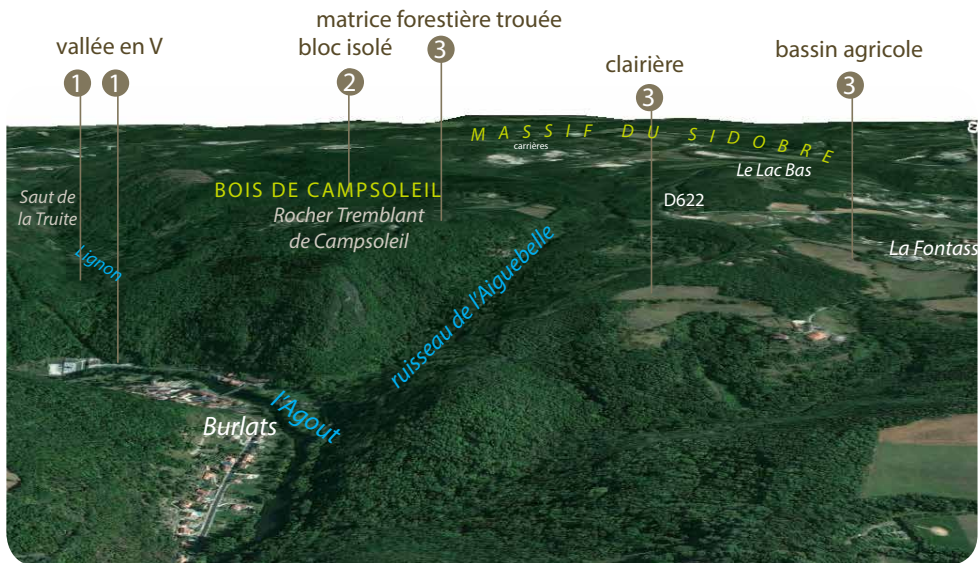
Vallonnés et dominés par un couvert forestier toujours plus dense (plus de 2/3 du territoire), ces éléments identitaires sont finalement peu visibles sous le couvert boisé et se laissent seulement découvrir au détour de petites routes ou chemins.



Profil altimétrique type et simplifié Nord / Sud

Ce plateau granitique vallonné, dont le paysage est très cloisonné et boisé, présente différents composants :

- 1 des vallées « en V » étroites et profondes, aux versants forestiers, incisant le massif ;
- 2 des modelés liés au granite (boules, blocs isolés, chaos...) ;
- 3 une matrice forestière dense, «trouée» par des carrières, des petits bassins agricoles et des villages, sous forme de clairières plus ou moins étendues (replats, fonds de vallons, versants aux pentes plus douces).



Regards...

DU PARC : «Un paysage naturel d'exception et une identité forte liée au granit et dont l'équilibre repose sur la conciliation des usages liés à l'exploitation du granit, le développement de la forêt, l'activité agricole, les pratiques touristique et de loisirs et l'urbanisation.»

D'UN PROFESSIONNEL : «Les carrières sont les néo-paysages du Sidobre.»

Héritages et dynamique en cours

I. Entre paysages "naturels" et paysages "anthropisés"

La majorité des paysages du Sidobre se caractérise par la combinaison :

- des paysages «naturels» très typés par la présence des formes granitiques (rochers, chaos, boules...) et d'une forêt omniprésente,
- des paysages «anthropisés», où la marque de l'homme est importante, notamment au travers d'implantations industrielles (carrières, ateliers, zones de dépôts...) mais aussi d'un mitage pavillonnaire et de boisements en «timbres postes». Cette dualité des paysages engendre des paysages hétéroclites, très fragmentés, dont la difficile lisibilité est accentuée par la densité du manteau forestier.

La partie Nord du Sidobre est à ce titre originale, car elle n'a pas été l'objet d'exploitations à compter des années 1980 ; cette situation a été actée par le «plan de Parc pour le Sidobre» qui conforte le fort caractère naturel de ses paysages.

2. Extension et densification du manteau forestier

La régression de l'ancien système agro-pastoral au profit des activités du granit a favorisé le développement de la forêt par reforestation spontanée de friches ou par replantations, en grande majorité résineuses.

Cette forêt à dominante feuillue comporte des boisements de feuillus de qualité (principalement hêtraies et chênaies) mais aussi des plantations de conifères en unités assez compactes (Sidobre de Ferrières, Ruscauyrolles...), beaucoup sous la forme de micro-boisements réalisés après-guerre. Ils arrivent aujourd'hui à maturité, ce qui interroge le devenir des espaces qu'ils occupent aujourd'hui (opportunité de dégager des vues ? de renouveler leurs essences ?).

La densification du couvert forestier a offert un nouveau cadre aux rochers du Sidobre, les masquant d'une part et d'autre part, créant également des ambiances de sous-bois très particulières liées à l'émergence, partout, des formes énigmatiques des rocs de granit.

3. Vers une "culture de la pierre" intégrant les carrières dans une identité culturelle... et paysagère ?

Après des décennies d'antagonisme entre protection des sites et économie du granit, l'émergence d'une identité territoriale sidobréenne réunifiée autour de la « culture de la pierre » est amorcée. Ce changement est lié notamment à l'intégration des savoir-faire granitiers, à l'image touristique du massif (par exemple la marque Parc «Granit du Sidobre») et une prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exploitation des carrières (concassage et recyclage des matériaux, remise en état des sites...).

Les réalités de la quarantaine de carrières qui ponctuent le Sidobre sont pour chacune d'entre elles différentes, mais leur impact paysager est aujourd'hui mieux pris en compte, en particulier lorsqu'il s'agit de leur réaménagement après fermeture : les initiatives privées sont complétées d'une politique de gestion des carrières orphelines (abandonnées) et témoignent de la réversibilité des sites, qui voient parfois même leur environnement enrichi par la présence de points d'eau créés lors de l'exploitation ou de fronts de taille. A l'instar de l'installation de la Maison du Sidobre de Vialavert, le potentiel de reconversion paysagère n'est plus à démontrer. Quant aux carrières en activités, la tendance est à se montrer, dans le but de faire découvrir leur savoir-faire.

Si les vallonnements et les rideaux de végétation limitent aujourd'hui leur perception, ce sont les industries de transformation, avec leurs hangars et leurs plate-forme de stockage qui impactent le plus les paysages.

4. Vers un appauvrissement architectural ?

Le Sidobre est caractérisé par un important patrimoine bâti : habitations à l'architecture marquée (à étages, petites ouvertures à linteaux, escaliers extérieurs voûtés, auvent en lauzes ou ardoises...), des clôtures de lames de roches, des fontaines et calvaires et dans lesquels le granit tient une place importante jusque dans les espaces publics.

La dilatation en cours de l'aire urbaine de Castres impacte les franges du Sidobre (Burlats, St-Salvy-de-la-Balme...), plébiscitées pour leur bonne exposition, leur cadre de vie et leurs vues... et entraîne le développement des pavillons modernes qui tendent à amoindrir cette typicité architecturale et banaliser les paysages.



Carrière de granit en activité
Pnr HL / David Huguenin



La rivière de rochers (chaos de la Ressa)
Pnr HL / David Huguenin



boules de granit et ambiance forestière au bord du lac du Merle
Pnr HL / David Huguenin



dépôts et bâtiments d'activités de transformation du granit (Lacrouzette)
Pnr HL / David Huguenin



carrière de granit en activité
Pnr HL / la manufacture des paysages



un patrimoine architectural riche à Burlats
Pnr HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Liés aux activités industrielles :

- discontinuité des milieux naturels et perturbation des habitats ;
- mitage du paysage par les carrières et les bâtiments d'activités ;
- carrières orphelines après l'exploitation.

Liés à la densification du couvert forestier :

- des éléments identitaires de moins en moins visibles ;
- irréversibilité des sols.

Liés au développement de pavillons «modernes» :

- rupture avec le bâti ancien ;
- perte des caractéristiques architecturales et banalisation ;
- banalisation et mitage des paysages ;
- consommation de l'espace.

Des «néo-paysages» des anciennes carrières et des ENS du Département :

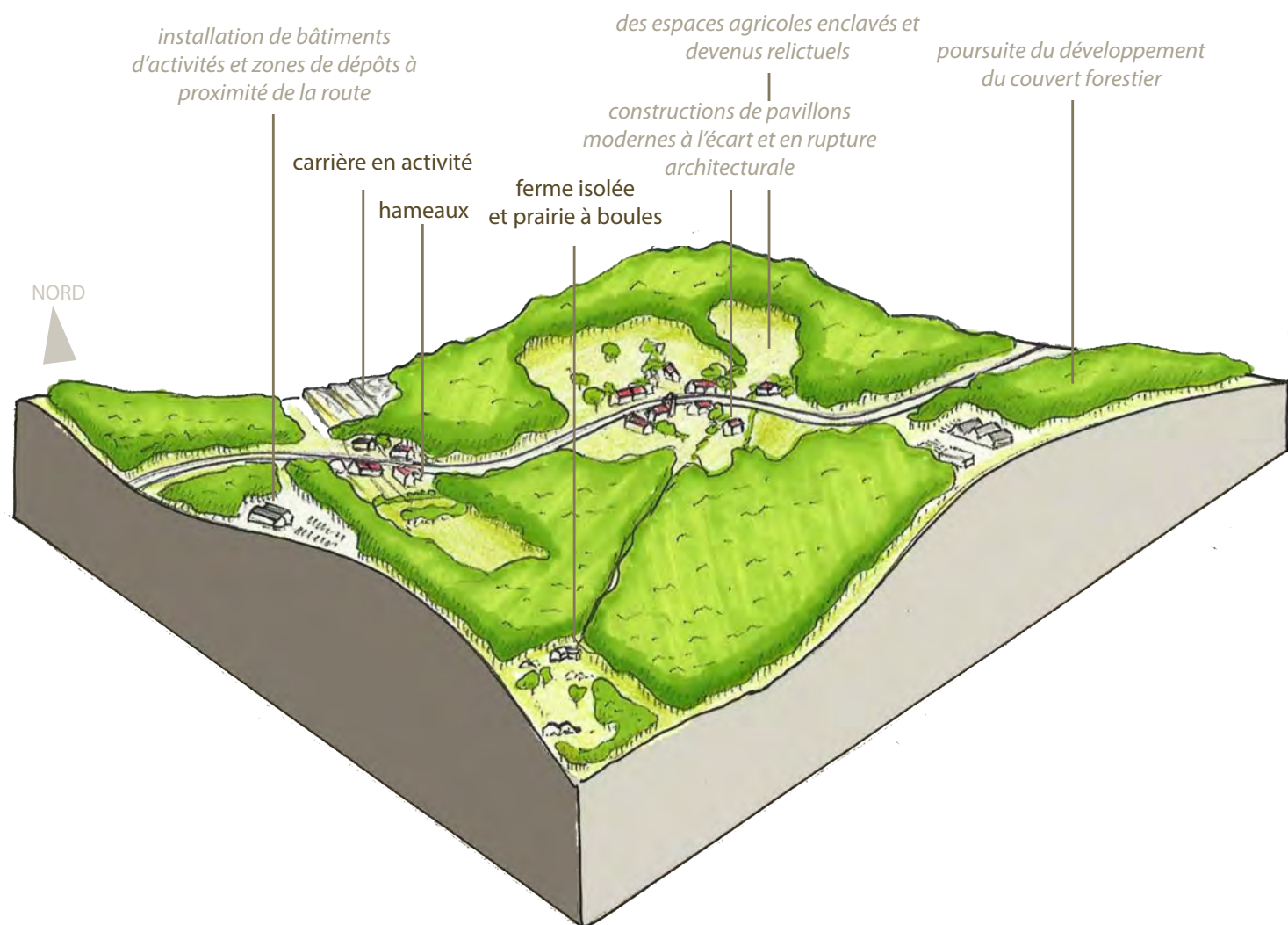
- qui incitent à l'innovation dans les futures vocations ;
- qui peuvent renforcer la biodiversité sur place (points d'eau, niches...) ;
- qui peuvent être des lieux insolites / des parcours.

Un développement concerté et partagé des usages et des aménagements :

- à travers un plan du Sidobre ;
- à travers une animation co-portée par les différents acteurs du territoire (commission permanente) ;
- une diversification des débouchés pour les carrières.

Une vocation touristique à poursuivre :

- avec des sites reconnus à valoriser ;
- avec une relation encore plus étroite avec l'activité et l'histoire du granit.



Enjeux et orientations

Les sites d'activités granitières, une facette paysagère du territoire

○ Poursuivre la démarche de gestion environnementale et d'insertion paysagère des sites d'activités

⚠ Réaménager les carrières au fur et à mesure de l'exploitation : revégétalisation, nouvelles vocations, mise en valeur des plans d'eau...

Limitier l'impact au sol et visuel des espaces industriels liés aux carrières (zones de dépôt, hangar, usines...)

Donner à voir les multiples facettes du paysage

👁 Valoriser les points de vue et réouvrir certains espaces, tout particulièrement à proximité immédiate de chaos rocheux ou de blocs remarquables tout en valorisant les ambiances forestières

Améliorer l'accès et la signalétique vers les sites remarquables et les carrières qui s'ouvrent au public

/// Poursuivre le développement de circuits de découvertes liés au granit en les associant à une politique de sensibilisation et de gestion de la fréquentation

Un équilibre entre les espaces boisés et ouverts



Maintenir la gestion extensive et domestique de la forêt
Sauvegarder les clairières dont les clairières pastorales

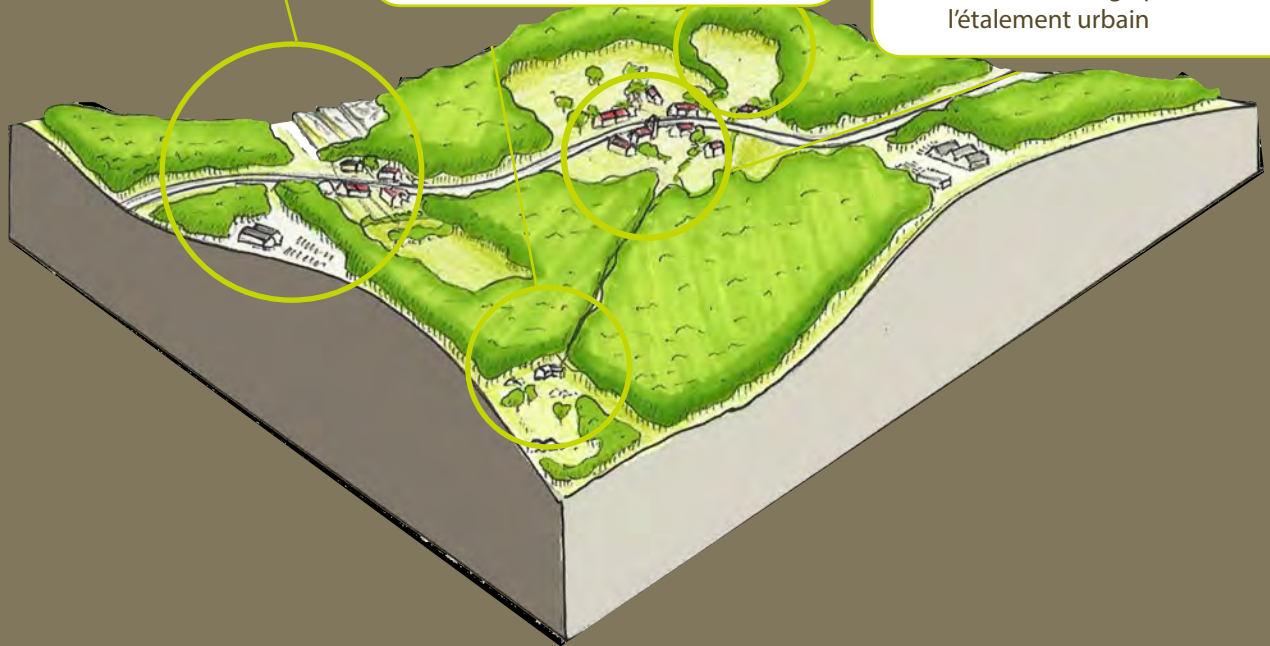
Un caractère architectural reconnu et réinventé



Reconnaître et diffuser les spécificités architecturales du Sidobre

Inventer des nouvelles relations architecturales avec le bâti récent (matériaux, gabarit, implantation)

Limitier le mitage pavillonnaire et l'étalement urbain



A voir aussi...

• Plan du Sidobre - Charte 2011-2023 du Parc

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Zone d'intérêt patrimonial majeur du Sidobre (I.4)** - Cf Charte p.137
- **Site « Basse vallée du Lignon » (I.3)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.133

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Zone sensible du Sidobre (II.6)** - Cf Charte p.147

Espaces naturels remarquables :

- **Réserves biologiques**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**
- **Site inscrit**
- **Espaces naturels Sensibles** : chaos de la Rouquette ; rocher de l'Enclume ; plateau de Crémaussel ; Chapeau du Curé ; vallée de l'Agout ; Saut de la Truite...

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energie et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Collines et ravins du plateau de Montredon

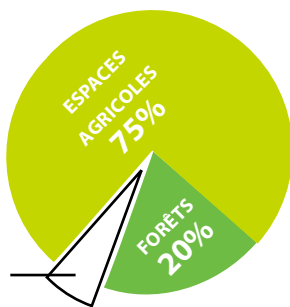
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% espaces imperméabilisés, habitations, bâti agricole, routes, bâtiments industriels, ...



Motifs paysagers dominants :

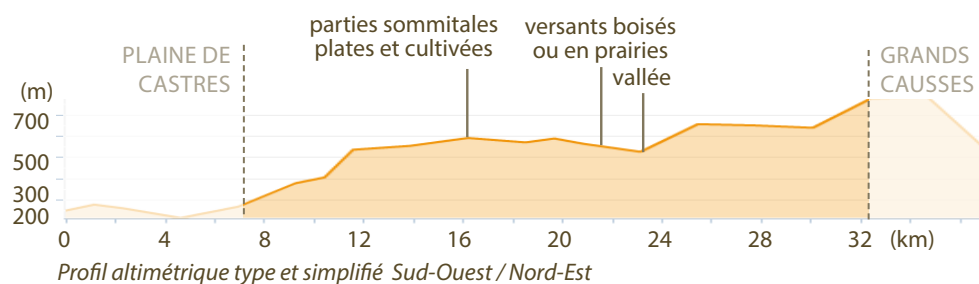


Communes concernées :

Montredon-Labessonnié, Vabre, Roquecourbe, Saint Pierre de Trivisy, Le Masnau-Massuguiès, Saint-Salvi de-Carcavès

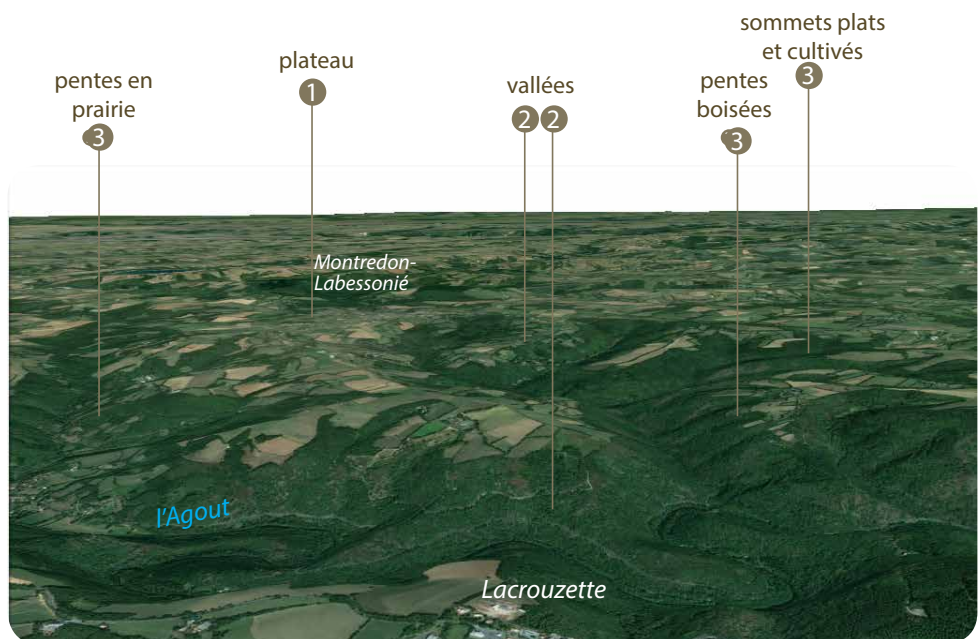
Portrait

Ce vaste plateau élevé (500 m d'altitude en moyenne) offre un paysage de bocage où prairies et céréales se partagent le parcellaire. La qualité de ce paysage procède d'une alternance entre les espaces ouverts et les espaces fermés et boisés (qui s'amorcent dès les premières pentes des ravins et comblent les fond de longues vallées encaissées) et d'une ponctuation du territoire par les bourgs, les hameaux et les fermes isolées. Elle est étroitement liée à l'activité d'élevage dont dépend le maintien de la trame bocagère. Le caractère ouvert et aérien des paysages offre des vues lointaines remarquables et induit une sensibilité importante dans leur visibilité.



Cette unité paysagère se caractérise par :

- ① le vaste plateau ouvert de Montredon, doucement vallonné ;
- ② des ravins se traduisant par des entailles de vallées de plus en plus encaissées vers celle de l'Agout en limite du Sidobre, délimitant des promontoires ;
- ③ une alternance entre les parties sommitales assez plates aux larges parcelles cultivées, et les vallées encaissées plutôt boisées.



Regards...

DU PARC : «L'équilibre des paysages réside dans le contraste entre vallées encaissées et boisées et les plateaux vallonnés ouverts par l'activité agricole.

La sensibilité du paysage est liée à sa fragmentation et à l'insertion visuelle des constructions et des infrastructures nouvelles.»

Héritages et dynamique en cours

1. Une trame bocagère qui disparaît peu à peu avec une agriculture dynamique et en mutation

Ce paysage est largement influencé par une activité d'élevage et de cultures fourragères qui est dynamique, comme en témoigne l'arrivée de jeunes agriculteurs et l'agrandissement de certaines exploitations.

S'il permet de maintenir les espaces ouverts, ce dynamisme se traduit à l'Ouest du plateau par l'agrandissement des parcelles, dû à la concentration des terres et à la mécanisation, ayant pour conséquence de faire disparaître de nombreuses haies, arbres isolés et chemins. A contrario, à l'Est et au Nord, les haies et alignement d'arbres se sont largement étoffés pour évoluer peu à peu vers de véritables bosquets qui jointent parfois les massifs forestiers déjà existants.

Une autre conséquence de la vigueur de l'élevage bovin et ovin est le développement de nouveaux bâtiments agricoles qui, à proximité des anciens corps de ferme ou de manière isolée, peuvent impacter négativement les paysages s'ils sont mal intégrés, mais peuvent aussi devenir des vitrines du dynamisme agricole, à travers une implantation et une architecture soignée.

2. Un développement des boisements dans les vallons

Les plantations de résineux (douglas, pins noirs et laricio) marquent surtout le nord-est et le sud-est et font l'objet d'une exploitation qui régule l'extension de ces boisements.

Ailleurs, l'extension naturelle non contrôlée des lisières conduit à la fermeture progressive des vallons. Le paysage y perd en lisibilité, les quelques poches d'habitat et d'activités agricoles se localisent dans des clairières qui semblent être en sursis.

Sont concernés en priorité les versants dominant les gorges de l'Agout et du Dadou.

3. Un développement résidentiel qui prend de l'ampleur

Bien qu'éloigné des principaux centres d'attraction que sont Réalmont et Castres, le bourg centre de Montredon-Labessonnié et les nombreux hameaux dispersés notamment en partie ouest connaissent tous, à des degrés divers, une extension du bâti.

Si à proximité des hameaux et des exploitations agricoles, les maisons individuelles s'installent en continuité du noyau bâti, il n'en est pas de même autour du bourg centre. Les routes et chemins qui partent en étoile, notamment vers le sud, en empruntant les étroites bandes plates du plateau, servent de fil conducteur à la dissémination des maisons individuelles.

4. Vers une valorisation touristique de l'identité rurale du plateau

L'activité touristique du Plateau repose sur différents composants du territoire :

- un zoo, implanté à Montredon-Labessonnié qui s'étend sur 60 ha, et permet la découverte d'animaux du monde entier, ce, dans un cadre privilégié,
- un réseau d'hébergement diversifié et de qualité déjà en place,
- une valorisation de l'activité agricole (vente de produits fermiers, valorisation des fermes équestres, rencontres avec le monde agricole),
- des chemins de randonnées (dont le 36)
- un patrimoine intéressant alliant héritage industriel et rural.

Mais cette offre reste limitée : la découverte de ces paysages est surtout cantonnée à l'Ouest, via les chemins de randonnées existants ou le zoo et elle est peu lisible et organisée, sans communication globale.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'intensification de l'agriculture :

- disparition progressive de la trame bocagère ;
- impacts paysagers des bâtiments agricoles.

Liés au développement des boisements :

- fermeture des paysages ;
- enclavement des clairières pouvant favoriser leur abandon
- fragmentation et perte de lisibilité du paysagère ;
- banalisation des forêt par la plantation de résineux.

Liés au développement résidentiel :

- ruptures architecturales ;
- perte des caractéristiques architecturales du bâti, banalisation : compacité des bourgs et hameaux, typicité des fermes isolées...

Un caractère rural prononcé et préservé :

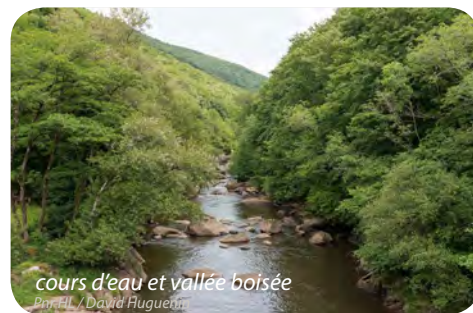
- un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs ;
- un support d'une offre touristique cohérente associant insolite, terroir et patrimoine ;
- le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine.

Une agriculture dynamique :

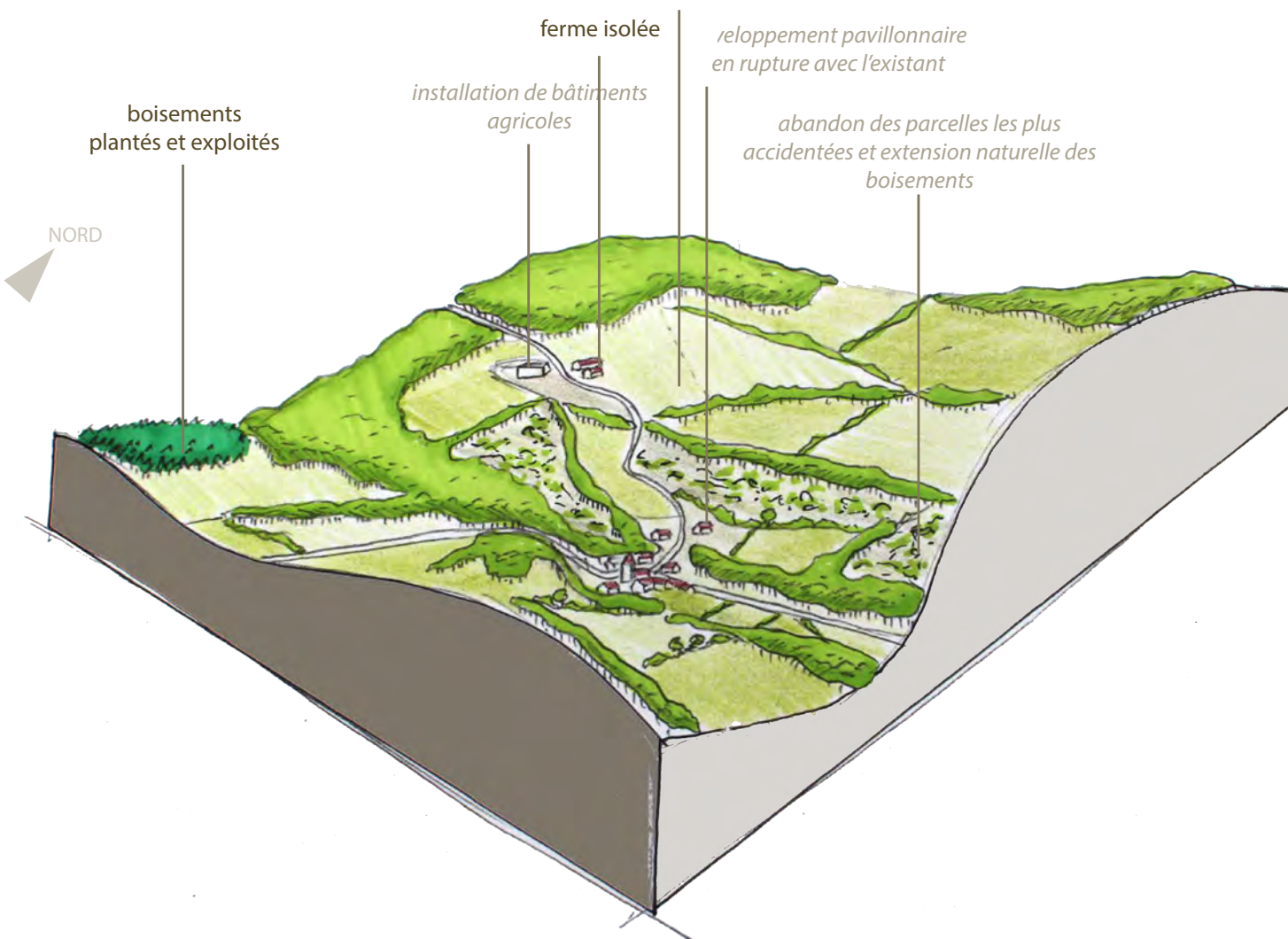
- la reconquête de terres ;
- un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc...).

Une porte d'entrée du Parc :

- l'affirmation et la lisibilité de l'identité du territoire.





agrandissement des parcelles agricoles et disparition progressive du bocage



Enjeux et orientations


Un paysage avant tout agricole

 Favoriser le maintien des espaces agricoles ouverts voire favoriser l'utilisation de certains terrains, notamment à proximité des bourgs


 Encourager le maintien, l'entretien et la replantation des haies bocagère bocage et sensibiliser à la valeur environnementale et paysagère du bocage

 Favoriser l'exploitation de la forêt, en particulier à l'Ouest du territoire


Une entrée du Parc alliant visibilité et surprises

 Marquer l'entrée du Parc via la D89 et valoriser les points de vue sur le grand paysage


 Valoriser les micro-paysages et de l'offre commerciale et touristique


 Organiser une découverte des paysages par la trame des chemins agricoles et ruraux, en particulier à l'Est du territoire, en concertation avec les acteurs concernés

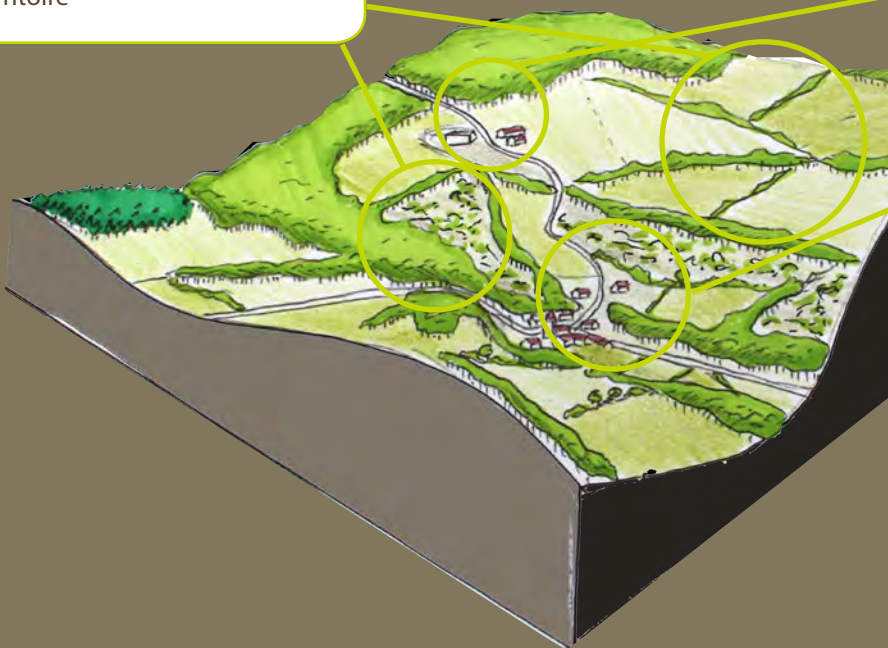
L'insertion paysagère en préalable à tout aménagement

 Limiter la dissémination du bâti : encourager un développement des villages en continuité des silhouettes existantes et l'installation de bâtiments agricoles en lien avec les fermes existantes

Encourager des pratiques architecturales innovantes (éco-construction, matériaux locaux, insertion paysagère...)

 Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire (routier, éolien, urbain...) dans les zones sensibles sur le plan paysager

 Définir un projet concerté sur l'avenir des bâtiments industriels abandonnés de Roquecourbe



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• Site « Vallée du Tarn, de l'Agout et du Gijou » (I.5) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137

Espaces naturels remarquables :

• Espace Naturel Sensible du Tarn (ENS) ++
• ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Serres, vallées et bassin du Plateau des lacs

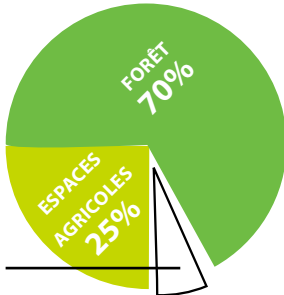
Repères



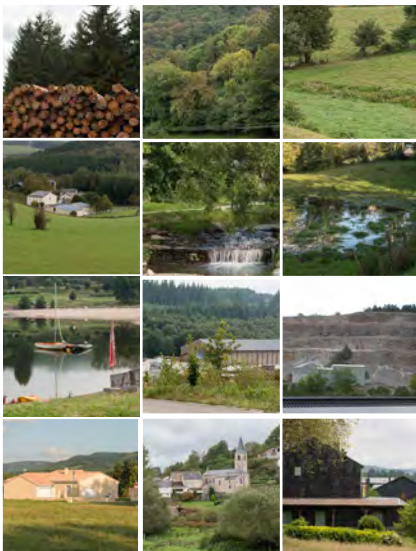
Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% lacs habitations, bâti agricole, routes, bâtiments agricoles, ...



Motifs paysagers dominants :

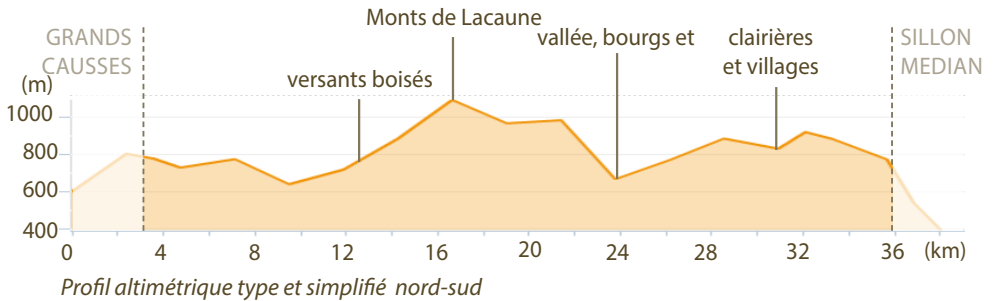


Communes concernées :

Boissezon, Pont-de-l'Arn, Vabre, Cambounès, Le Bez, Le Rialet, Le Vintrou, Lasfaillades, Brassac, Castelnau-de-Brassac, St-Amans-Valthoret, Anglès, Le Margnès, Lamontéliarié, Lacaune, Le Soulié, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse sur-Agout, Nages, Murat-sur-Vèbre, Cambon-et-Salvergues, Riols, Lacaze, Viane, Senaux, Escroux, Gijounet, Berlats, Espérausses

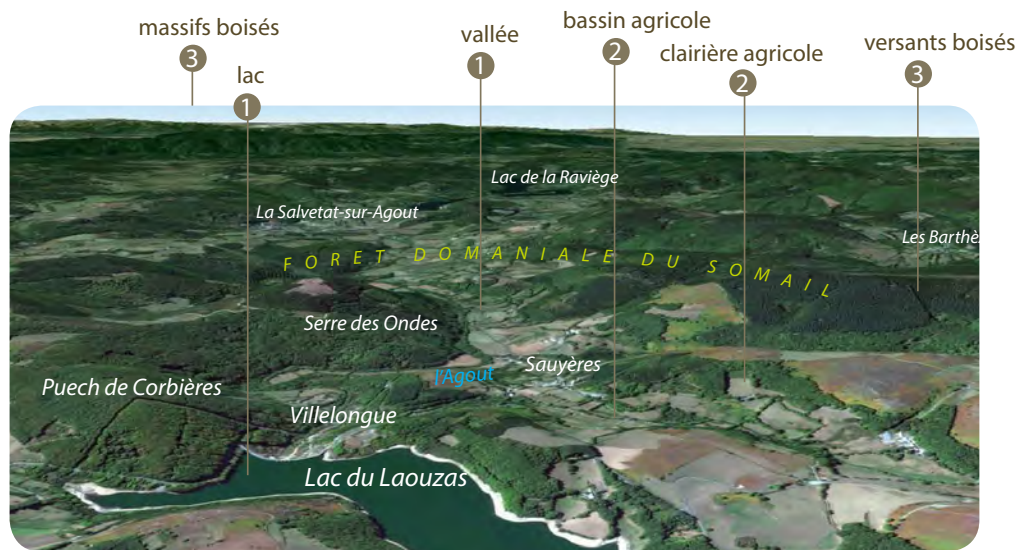
Portrait

Ce très vaste plateau vallonné (unité paysagère de loin la plus étendue du Parc) trouve sa limite sud en balcon via les Monts du Somail, au-dessus du sillon médian, se prolonge sur les Plateau d'Anglès à l'ouest et les Monts de Lacaune au nord, et s'ouvre sur la montagne de l'Espinouse à l'ouest. Il s'élève jusqu'à 1200 m d'altitude. Il se caractérise par de vastes boisements mêlant forêts paysannes traditionnelles et plantations de résineux issues du programme de reboisement du F.F.N (1949-1985). Quelques poches agricoles subsistent mais ne dominent plus ce paysage. La présence de quatre lacs résultant de la construction de retenues artificielles a forgé une image de ce territoire alliant «l'eau et la montagne» où l'activité forestière et les activités liées à l'eau semblent dominantes. C'est pourtant un territoire aux multiples facettes.



Ce plateau étendu, vallonné et complexe, incliné de l'est vers l'ouest, présente plusieurs ambiances paysagères :

- des vallées encaissées et sinueuses (Agout, Arn, Vèbre, Gigou) qui accueillent quatre lacs de barrage ;
- des bassins et des clairières agricoles plus ou moins étendus, à dominante herbagère, parfois humides ;
- des chaînons massifs aux sommets arrondis et aux versants parfois raides et principalement boisés (Monts de Lacaune, du Somail).



Regards...

DU PARC : «La sensibilité paysagère du plateau des lacs réside dans le maintien de l'ouverture des milieux et l'équilibre entre les espaces agricoles et les espaces forestiers. La sensibilité du paysage des lacs tient également au développement des activités touristiques et des constructions sur leurs abords.»

Héritages et dynamique en cours

I. un paysage forestier qui entre aujourd'hui dans une phase charnière dans la dynamique d'exploitation

La forêt occupe la majeure partie de ce paysage. En grande partie constituée de peuplements de conifères (sapins, épicéas, pins noirs, Douglas...) plantés durant l'Entre-deux-guerres ou, avec l'aide du F.F.N., après la Seconde Guerre Mondiale. Cette forêt qui arrive aujourd'hui à maturité est, dès aujourd'hui et dans les décennies à venir, sujette aux coupes d'exploitations.

Selon leur forme, et leur position par rapport au relief et aux voies de circulation, les coupes marquent plus ou moins les paysages et s'accompagnent d'un certain nombre d'aménagements induits – pistes élargies, plateformes de stockage, sols aménagés... Cette exploitation forestière induit un paysage en mouvement cyclique où les plantations, les pousses, les éclaircies puis les coupes se succèdent, générant des bouleversements paysagers du fait de ces ouvertures provisoires des milieux.

L'arrivée à maturité de la forêt interroge sa place dans ce paysage et induit des choix en matière de renouvellement des boisements par de nouvelles essences mais aussi en termes d'évolution de la destination de ces sols et de devenir des pistes.

2. Un recul de l'espace agricole mais une activité agropastorale toujours en marche

En dépit de l'ampleur des surfaces forestières, les activités d'élevage sont très présentes sur le Plateau des Lacs, et déterminent, dans leur grande diversité, le maintien de paysages agricoles ouverts à dominante herbagère étendus ou plus fragmentés en particulier des zones humides.

Le maintien de ces activités, sinon même leur développement, et le renforcement de leur rôle dans la gestion des milieux et des paysages, en particulier des prairies humides, s'appuie sur une orientation vers la qualité qui repose à la fois sur la valorisation des produits, de bonnes pratiques environnementales (réductions des intrants, gestion rigoureuse des épandages de lisier, ...) et d'objectifs de préservation des milieux et des paysages (sauvegarde et entretien des haies, conservation des arbres champêtres, préservation des « sagnes », intégration des bâtiments d'exploitation...).

3. Un tourisme tourné vers les activités de pleine nature

Le choix de l'appellation « Plateau des lacs » témoigne de l'importance accordée aux plans d'eau dans l'attractivité touristique du territoire. La vocation touristique tournée vers la baignade, la villégiature et les activités nautiques est clairement affirmée pour les lacs de La Ravière et du Laouzas, alors que les lacs des Saint-Peyres et de Vésoles conservent des usages plus restreints (pêche, randonnée) et un caractère sauvage. Les aménagements de ces lacs et les hébergements qui les accompagnent, assez anciens, posent la question des conditions de leur requalification et de leur renouvellement.

L'importance de la fréquentation touristique et sa diversité s'accompagnent parfois d'un certain nombre de tensions entre les différents usages de l'espace :

- entre randonneurs et éleveurs (fermeture des barrières, clôtures),
- entre randonneurs, utilisateurs d'engins motorisés, forestiers et chasseurs de sanglier (partage de l'espace, information, secteurs spécifiques...)
- problématique complexe de la cueillette des champignons, notables en sous-bois.

4. Entre valorisation et préservation du patrimoine bâti

Le Plateau des Lacs renferme un patrimoine bâti remarquable (dont des villages médiévaux) qui commence à être reconnu et valorisé. La démarche de mise en valeur de plusieurs communes démontre le potentiel des cœurs de villages et sont aujourd'hui reconnus par des labels (« Plus beau village de France » à La-Salvetat-sur-Agout, « village fleuri » à Fraïsse, ...).

L'attractivité touristique a généré une part importante de résidences secondaires sur l'ensemble du Plateau des Lacs, qui atteint des taux souvent supérieurs à 50% du parc immobilier (65% sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc). Ce phénomène a permis la rénovation d'une part conséquente de l'habitat ancien, mais pèse fortement sur les prix, contribuant à favoriser le développement de nouveaux pavillons plus accessibles.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'exploitation intensive de la forêt :

- bouleversements paysagers induits par les coupes ;
- enrésinement du plateau pouvant induire un certain appauvrissement de la couverture forestière.

Liés au recul de l'espace agricole :

- enclavement des terres agricoles ;
- abandon progressif voire disparition des zones humides.

Liés au développement touristique :

- multiplication des équipements à proximité des lacs et perte du caractère sauvage ;
- conflits d'usages ;
- augmentation de la part des résidences secondaires.

Liés au développement des infrastructures notamment éoliennes :

- impacts visuels importants ;
- banalisation des paysages ;
- bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages.

Un moment charnière :

- pour renouveler les équipements touristiques dans une démarche de valorisation paysagère ;
- pour adapter les exploitations forestières : maintien de certains espaces ouverts, réutilisation des pistes...

Un dynamisme des activités forestières et agricoles :

- expérimentation de démarches partenariales / de consensus quant à l'usage du foncier ;
- développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine ;
- orientation vers des pratiques extensives / qualitatives ;
- valoriser des sites de nature et / ou porteurs de la mémoire des terroirs.

Un tourisme très présent :

- développement de dispositifs de sensibilisation ;
- revitalisation des villages ;
- valorisation des lieux fréquentés.



abandon des terres agricoles enclavées

développement d'hébergements touristiques

versant boisé

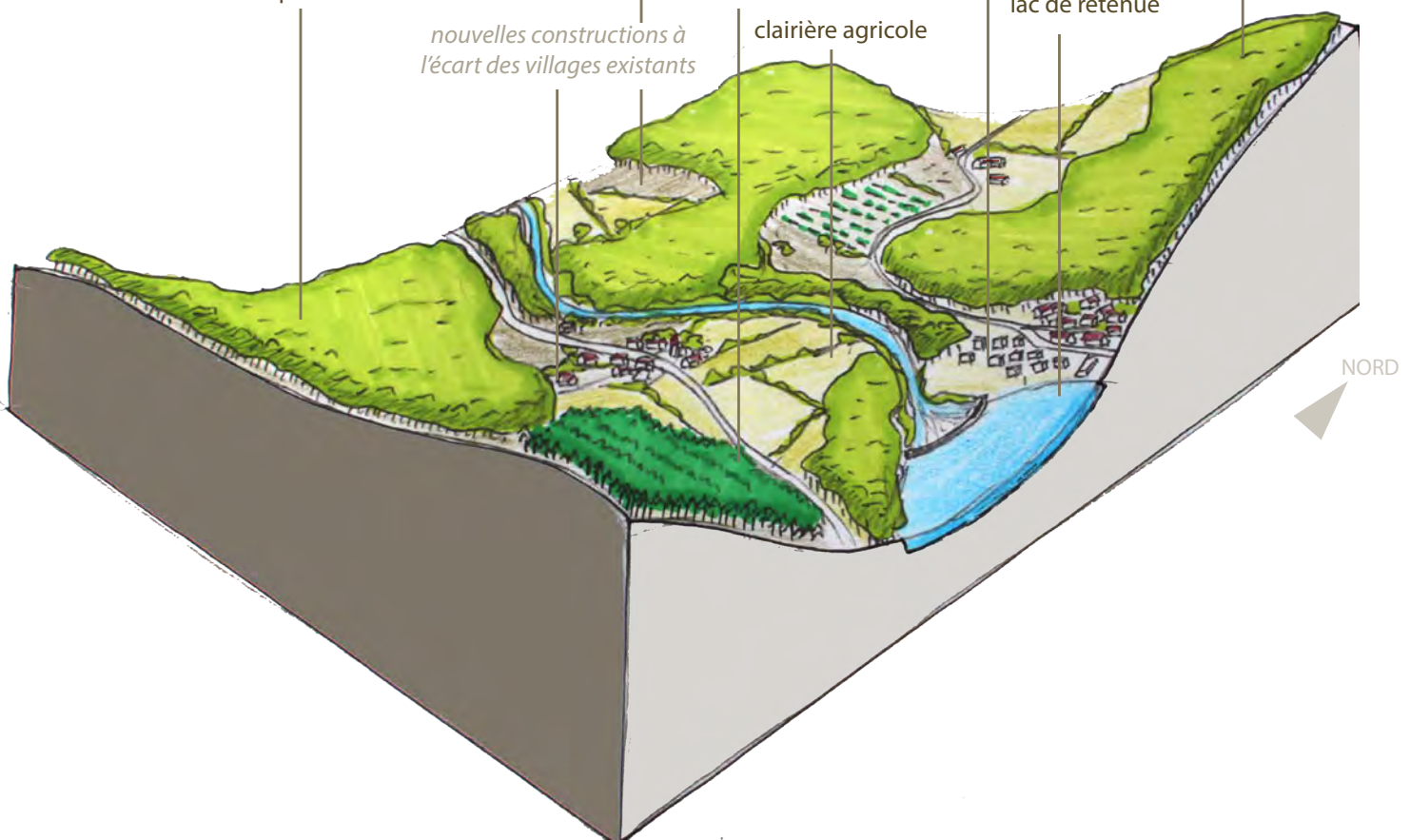
forêt de feuillus exploitée

forêt plantée de résineux

nouvelles constructions à l'écart des villages existants

clairière agricole

lac de retenue



Enjeux et orientations

L'agriculture et la forêt, piliers du paysage



Favoriser le maintien des espaces agricoles ouverts voire favoriser la réouverture de certains terrains, notamment à proximité des bourgs

Soutenir un élevage extensif et les initiatives concernant la labellisation des produits agricoles qui favorise des pratiques environnementales respectueuses des paysages



Maintenir les zones humides et le réseau de haies via une politique de sensibilisation et de gestion foncière



Intégrer la dimension environnementale et paysagère à l'exploitation forestière, en particulier sur les versants à haute visibilité

Gérer de manière raisonnée les boisements et favoriser la découverte de ces paysages forestiers (parcours mais aussi pédagogie)

Un paysage accueillant tourisme, loisirs et activités



Concilier les différents usages via des démarches d'information et de sensibilisation des différents acteurs et des actions de gestion différenciées des lacs



Inscrire les points de vue pérennes (cols, bords de lacs) et éphémères (lors de coupes) dans la démarche d'information / sensibilisation favorisant la découverte et la compréhension des paysages



Valoriser, via des itinéraires, le paysage des bords de lacs

L'insertion paysagère en préalable à tout aménagement



Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire (routier, éolien, urbain, touristique, liés aux carrières, ...) tant dans leurs aménagements que leurs reconversions

Un patrimoine d'aujourd'hui et de demain



Reconnaître et diffuser les qualités architecturales et urbaines des villages, hameaux et espaces agricoles



Favoriser la réhabilitation des villages et hameaux par une valorisation des espaces publics et une réhabilitation du bâti existant tout en maîtrisant les extensions nouvelles et le développement des résidences secondaires



Définir un projet concerté sur l'avenir des industries textiles et des friches industrielles de Brassac



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• **Site « Vallée du Tarn, de l'Agout et du Gijou » (I.5)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137

• **Site « Tourbières Margnès » (I.6)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137

• **Site « Vallée de l'Arn » (I.7)** - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Zones Humides (II.2)** - Cf Charte p.145

• **Bassin versant de l'Arn (II.5)** - Cf Charte p.147

• **Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello (II.8)** - Cf Charte p.147

Espaces naturels remarquables :

• **ENS Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello**

• **ZNIEFF de type 1 et 2**

Orientations particulières :

• **Lacs de St Peyres, de la Ravière, du Laouzas et de Vézoles** - Cf Charte p.153

Les fiches préconisations :

• **1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages**

• **2. Evolution urbaine cohérente**

• **3. Avenir du patrimoine**

• **4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables**

• **5. Bâtiments d'activités**

• **6. Paysages forestiers**

• **7. Energies et paysages**



Puechs bocagers du Lacaunais

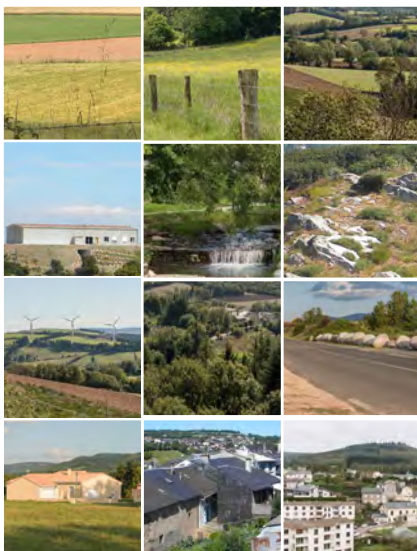
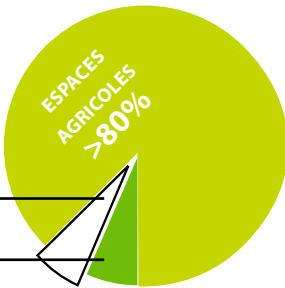
Repères



Influence : océanique et continentale

Occupation (indicative) :

5% carrières, bâti, routes, bâtiments agricoles, aménagements touristiques ...



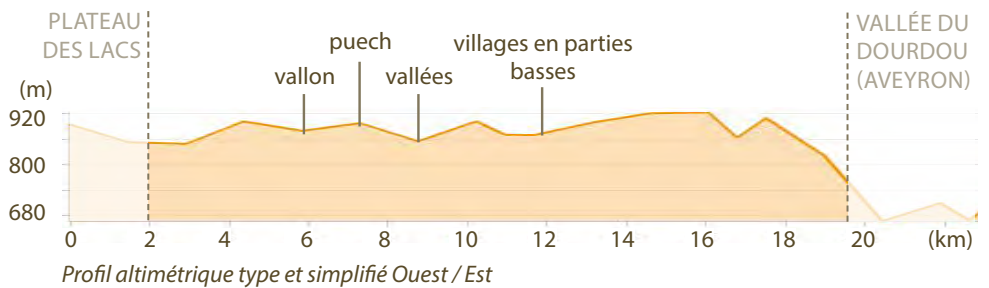
Communes concernées :

Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre

Portrait

Les paysages du Lacaunais se caractérisent par une ambiance de moyenne montagne, en transition avec le Massif Central, et par une agriculture intense, liée à l'AOC Roquefort, qui occupe un bocage lâche soulignant les parcelles de prairies et les champs de céréales. Au gré du relief qui s'organise autour de puechs et qui culmine à une altitude moyenne de 800 mètres, les vues s'alternent tantôt proches et fermées, tantôt lointaines et ouvertes sur le grand paysage, les prairies et les zones humides.

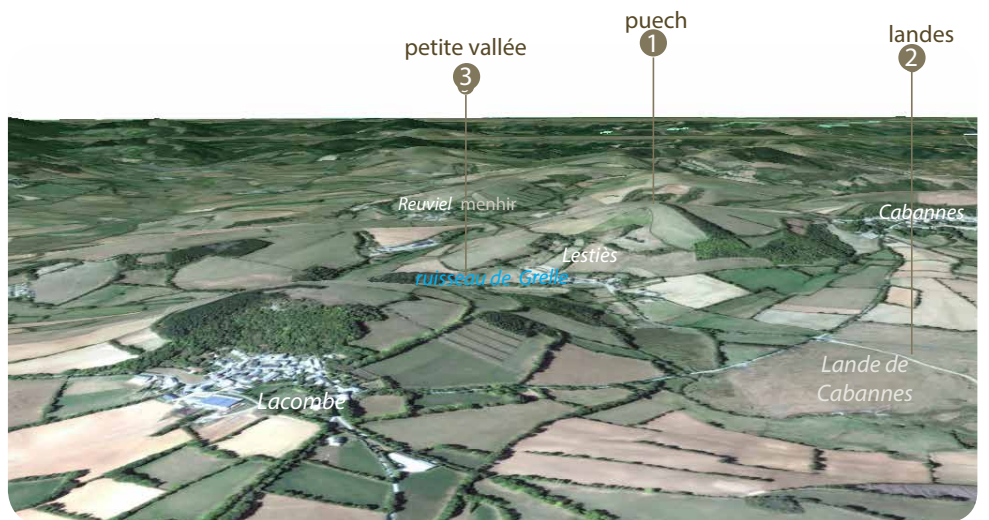
De part son caractère agricole et ouvert dominant, les quelques évolutions en cours marquent très visiblement le paysage : le développement agricole hors-sol, la multiplication de boisements plantés, l'enfrichement et la dissémination pavillonnaire inscrivent de nouveaux motifs paysagers dans ce territoire.



Ce paysage se compose :

- ① d'un ensemble de collines arrondies (puechs) dont les pentes portent des boisements résineux isolés ;
- ② de landes et de zones humides plus ou moins utilisées ;
- ③ de vallons et petites vallées renforçant ce relief alternant entre points hauts et points bas.

Le bourg de Lacaune joue un rôle de pôle de vie et offre une architecture typique où les matériaux locaux (ardoise, granit) marquent l'identité du territoire. Autour, villages, hameaux et ensembles agricoles ponctuent le paysage.



Regards...

DU PARC : «La sensibilité paysagère des Puechs du Lacaunais réside dans le maintien de l'ouverture des paysages liée à la nature et la dynamique agricole, l'insertion de l'urbanisation et des infrastructures. Les paysages habités sont touchés par un déclin démographique progressif, le réinvestissement des bourgs et du patrimoine bâti fait parti edes enjeux phares de ce territoire.»

Héritages et dynamique en cours

I. Une agriculture qui devient de plus en plus "hors sol"

Telle une mosaïque, les parcelles de tailles hétérogènes d'herbages, de prairies artificielles et de champs de céréales sont soulignées par un bocage lâche, irrégulier et discontinu. C'est de cette image que dépend la structure paysagère de ce territoire.

Dans ce contexte, les pratiques d'élevage qui s'intensifient et se développent avec des techniques hors-sols et d'ensilage ont un impact notable sur les paysages :

- ces pratiques tendent à éliminer peu à peu les haies avec la mécanisation,
- de l'utilisation pastorale reculent et induisent envahissement par la végétation spontanée (fougères, genêts...) des pentes les plus fortes, peu ou pas mécanisables.

Compte tenu de la dimension atteinte par certaines exploitations (cheptels importants, stockages de fourrage en grand volume, ateliers hors-sol...), se pose également, avec une acuité particulière, la question de l'intégration paysagère de bâtiments agricoles modernes et de grande taille.

2. Vers une complexification du paysage

Cette entité paysagère se compose d'une répétition de composants : puechs, prairies, champs et haies formant le bocage, villages, hameaux et routes ponctuant le tout. Le développement de la forêt et l'implantation de sites éoliens auxquels s'ajoutent les bâtiments agricoles de grandes envergures viennent bousculer ces motifs traditionnels.

En effet, si la forêt occupe toujours une place très limitée dans le paysage, la dynamique de plantations est en cours. Généralement de résineux, ces boisements occupent des parcelles peu étendues et isolées au milieu des surfaces cultivées (« timbres-poste »). Leur multiplication fragmente et ferme peu à peu ce paysage ouvert.

Depuis quelques années, différents sites éoliens (comme le Puech de l'Homme et le Puech de Cambert) ont été implantés sur le territoire. Compte tenu de l'organisation et la composition générale du paysage, les éoliennes sont particulièrement visibles sur les sommets des puechs qui ont été choisis

3. Un bâti éclaté sur le territoire

Historiquement, le bâti s'est implanté en divers villages, hameaux et fermes disséminés dans tout le territoire, souvent adossés à des boisements et en piémont de puechs ou dans leurs interstices. Cette organisation a favorisé le mitage du paysage par les maisons individuelles nouvelles, en résidence principale ou secondaire, à l'écart des espaces bâtis existants, et en rupture avec l'architecture traditionnelle.

Celle-ci est en effet très marquée, en particulier dans les vastes corps de ferme où auvents et escaliers avec piliers, se marient avec les matériaux d'ardoises (en toiture) et de grès (en encadrements des ouvertures) que l'on retrouve dans les villages.

Ces deux processus participent à un mitage du paysage auquel s'ajoutent les grands bâtiments agricoles.

4. Un patrimoine peu visible dans le paysage

Particulièrement riche dans le P.N.R. du Haut-Languedoc, le patrimoine mégalithique atteint dans le Lacaunais une densité et un intérêt archéologique exceptionnels (une vingtaine de statues-menhirs remontant au Bronze ancien, dont celle de la Pierre Plantée, la plus haute d'Europe, des menhirs, et des dolmens).

La majorité de ce patrimoine est située dans des propriétés privées et bénéficie donc d'une visibilité assez limitée.



grand paysage agricole
Pnr HL / David Huguenin



Moulin-Mage
Pnr HL / L. Engel



vue dégagée depuis un boisement
Pnr HL / David Huguenin



prairie humide du secteur du Pic du Montalet
Pnr HL / L. Engel



entrée de bourg entre nouvelles habitations
et activités agricoles
Pnr HL / David Huguenin



Lacaune
Pnr HL / L. Engel

Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'intensification de l'agriculture :

- abandon des zones de pâtures ;
- enrichissement ;
- impact visuel négatif des bâtiments agricoles.

Liés au développement des boisements et dissémination de l'habitat :

- fermeture des paysages ;
- enclavement d'espaces agricoles favorisant leur abandon ;
- concurrence voire spéculation foncière.

Liés au développement éolien :

- banalisation des paysages ;
- bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages (chemins coupés, arrêt de l'agriculture, aménagements...).

Liés aux constructions nouvelles :

- perte des caractéristiques architecturales ;
- dévitalisation du bâti ancien et des cœurs de bourgs.

Un caractère rural prononcé et préservé :

- un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs ;
- un support d'une offre touristique cohérente associant terroir et patrimoine rural et mégalithique ;
- le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine.

Une agriculture dynamique en lien notamment avec l'AOC Roquefort :

- un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc...);
- actions communes avec le Pnr des Grands Causses ;
- maintien de la richesse écologique et paysagère (en particulier des causses et des zones humides).



disparition progressive des haies bocagères

boisements en «timbre-poste»

nouvelles constructions à l'écart des villages et en rupture architecturale

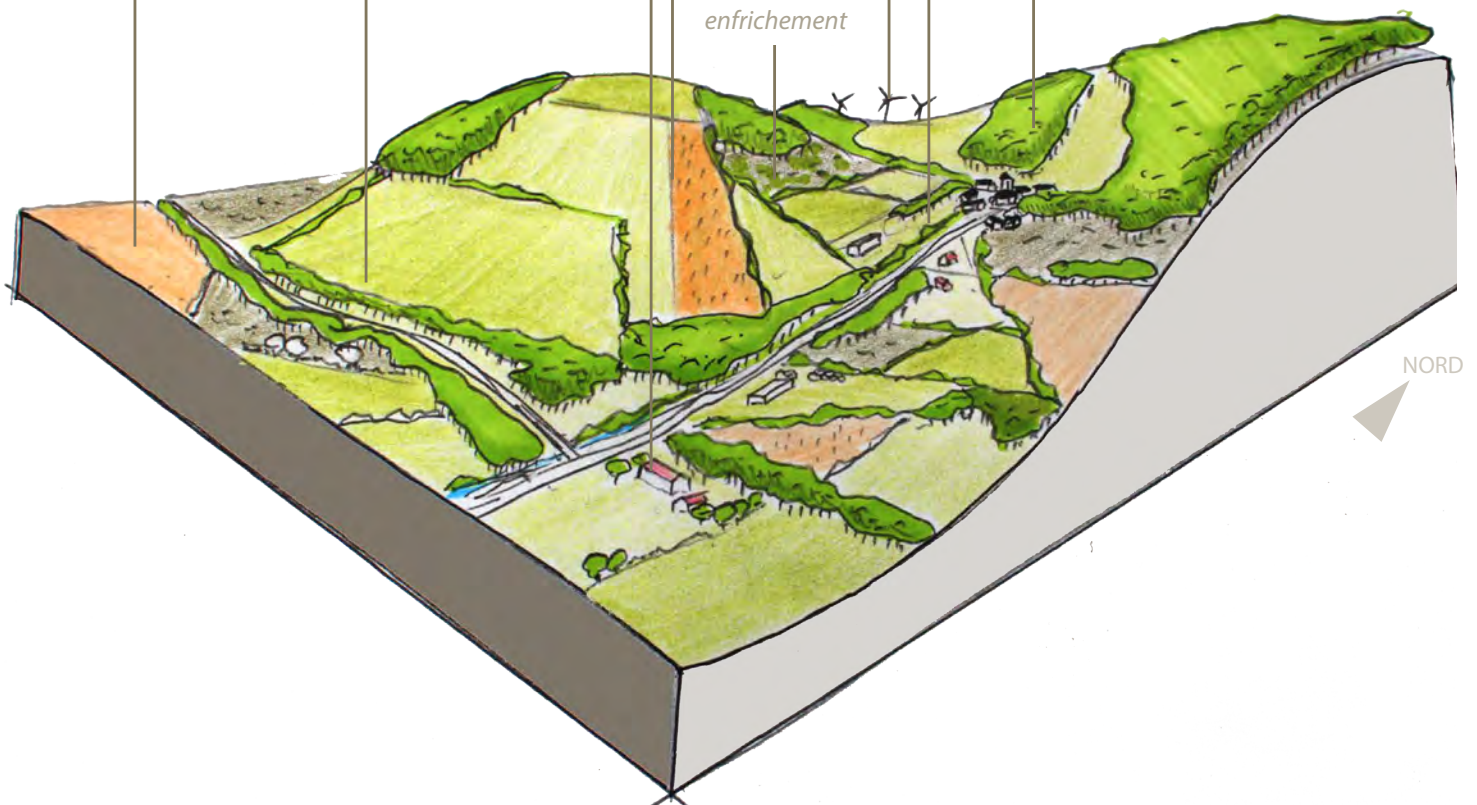
développement de bâtiments agricoles pour des pratiques «hors-sols»

champs de céréales

landes


éoliennes

enrichissement




Enjeux et orientations

Un paysage de bocage ouvert


 Encourager le maintien, l'entretien et la replantation des haies bocagères et sensibiliser à la valeur environnementale et paysagère du bocage et des zones humides

 Maîtriser le développement de la forêt

Des aménagements intégrés

 Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire en particulier sur les sites d'implantation éolienne avec des efforts de «cicatrisation» (revégétalisation des abords, replantation des haies, voire mise en pâture des sites)

Un bâti contemporain réinventant l'architecture traditionnelle


 Définir les caractéristiques architecturales et patrimoniales à partir desquelles peuvent s'intégrer les constructions nouvelles


Favoriser l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et de leurs abords

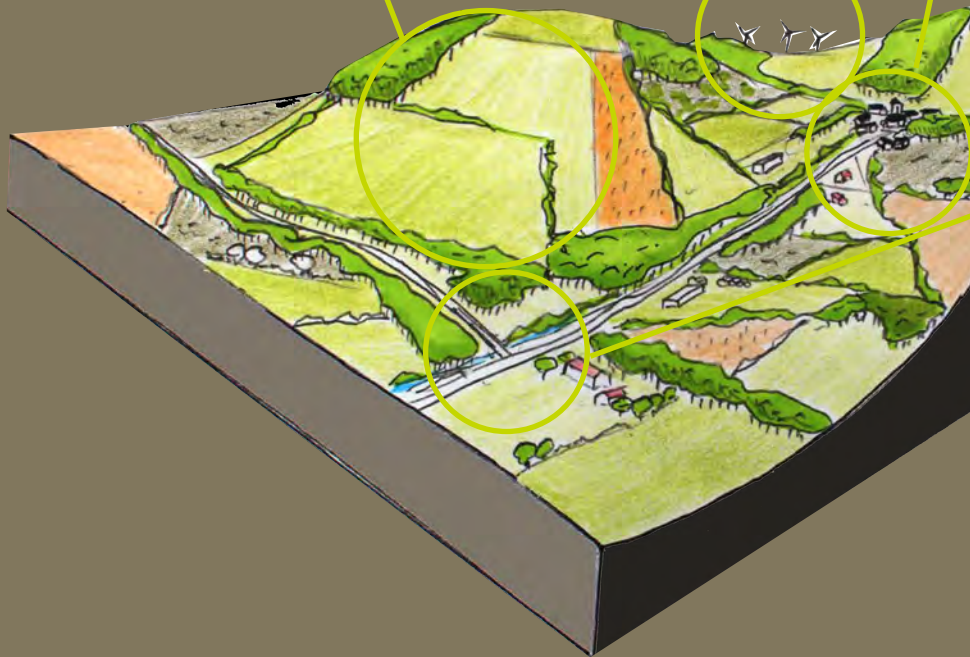


Veiller à la valorisation urbaine, architecturale et paysagère des traversées de centres bourgs

Des paysages visibles et accessibles

 Poursuivre les efforts de mise en valeur des points de vue sur le paysage depuis la D622

 Rendre visible et accessible le patrimoine, en particulier mégalithique (conventionnement avec les propriétaires, accès, ouverture, signalisation, information)



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- Site « Vallée du Tarn, de l'Agout et du Gijou » (I.6) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137
- Site « Tourbières Margnès » (I.6) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.137
- Site « Vallée de l'Arn » (I.7) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- Zones Humides (II.2) - Cf Charte p.145
- Bassin versant de l'Arn (II.5) - Cf Charte p.147
- Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello (II.8) - Cf Charte p.147

Espaces naturels remarquables :

- ENS Versant du Montalet Griffoulou et Serres de Tsaquarello
- ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Echine et versant nord de la Montagne Noire

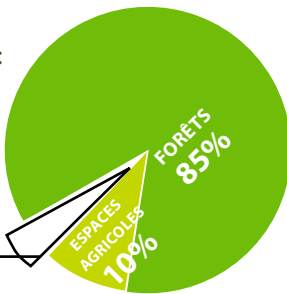
Repères



Influence : océanique

Occupation (indicative) :

5% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, mines, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :

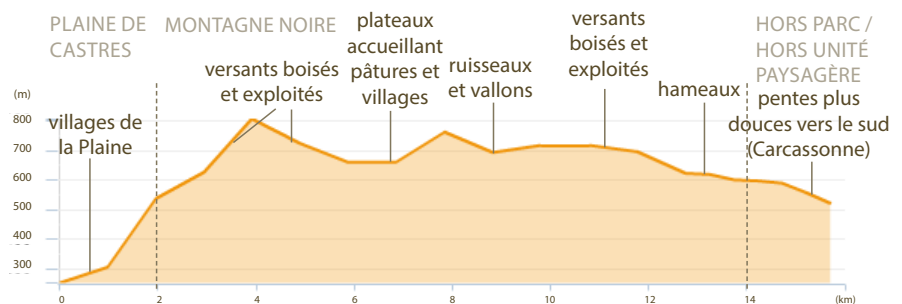


Communes concernées :

Les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons, Dougne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aiguefonde, Aussillon, St Amans-Soul, Albine, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans, Ferrals-les-Montagnes, Cassagnoles

Portrait

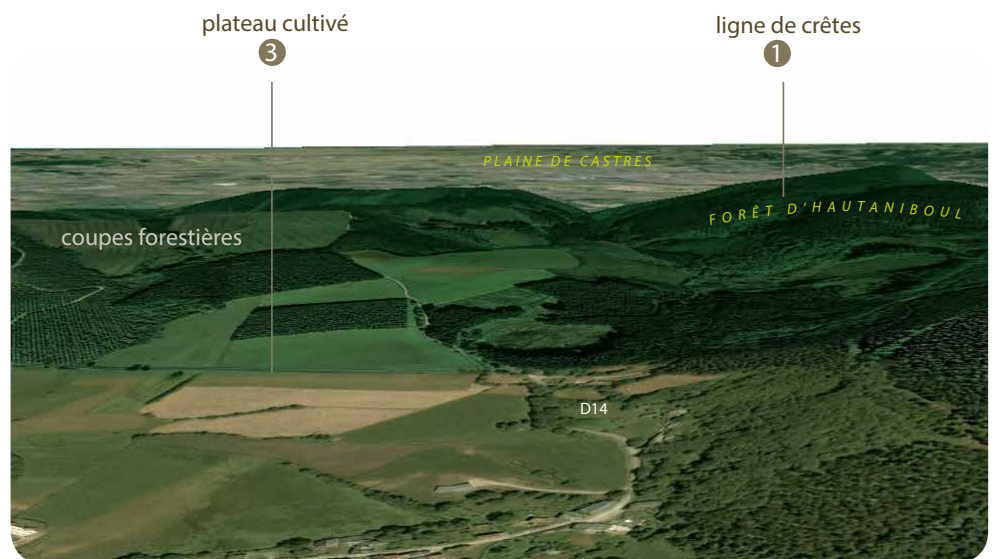
Véritable front et arrière-plan de la plaine ouverte de Castres, la Montagne Noire est dominée par une épaisse forêt diversifiée, entaillée de cours d'eau, de micros-vallées plus ou moins profondes et parsemées de hameaux et villages. Au cœur du manteau forestier, sur les hauteurs des plateaux, se découvrent des clairières, des zones humides, entourant des villages et bâtisses agricoles (ex : Arfons). C'est un territoire peu habité qui semble impénétrable.



Profil altimétrique type et simplifié nord-ouest / sud-est

Ce massif culminant à plus de 1000 m et s'étendant sur 63 km est structuré par :

- ① un front montagnard massif et boisé qui mêle forêts de feuillus remarquables et poches de résineux exploitées et qui est en position de belvédère sur la plaine tarnaise ;
- ② des replats et des plateaux parsemés de clairières qui subsistent autour de noyaux historiques ;
- ③ des ruisseaux, des rivières, des lacs, des zones humides, la Rigole de la Montagne Noire qui façonnent le territoire, ses vallées et sont un accès historique à ce territoire.



Regards...

DU PARC : «Un territoire secret et naturel sujet à des mutations importantes. Le caractère de cette unité paysagère tient à l'équilibre entre les structures paysagères liées à l'exploitation forestière dominante, l'activité agricole, la compacité et la minéralité des noyaux villageois et des hameaux et les perceptions qu'elle dégage depuis la plaine de Castres. Cet équilibre fragile est un enjeu phare de cette unité.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une exploitation forestière qui va s'amplifier

Les paysages de la Montagne Noire comptent parmi les plus forestiers du Parc, la forêt occupant aujourd'hui 80% de son territoire. Elle est constituée de chênaies, châtaigneraies, hêtraies, caducifoliés (qualifie un groupe d'arbres, une forêt, dont les arbres perdent leurs feuilles en hiver), et quelques enrésinements.

Les peuplements forestiers, plantés essentiellement entre 1950 et 1985, au sein desquels les résineux (épicéas, sapins pectinés, pins noirs et Douglas) arrivent ainsi les uns après les autres en âge d'être récoltés. La phase d'exploitation et de renouvellement des peuplements forestiers qui s'est ouverte fournit également l'occasion de s'interroger sur la place qu'ils occupent, l'opportunité de diversifier les essences et les modes de gestion.

L'activité dynamique de l'exploitation forestière (coupes, dépôts de bois, chemins de desserte) représente un témoin de vie avec les clairières agricoles.

2. Une agriculture relictuelle sur les reliefs et les plateaux

Dans cet espace à dominante largement forestière, les secteurs ouverts d'herbages et de cultures, qui forment des clairières plus ou moins étendues, jouent un rôle essentiel dans l'animation et la diversification du paysage (Alaric, Arfons).

Or, l'agriculture occupe aujourd'hui une place relictuelle, en particulier sur les reliefs de plateau anciennement agro-pastoraux. La concurrence foncière et l'isolement causé par les conditions de montagne ont peu à peu entraîné l'exode rural, l'abandon de nombreuses terres agricoles, la reconquête par la forêt et ainsi la fermeture des paysages. Seulement quelques exploitations orientées vers l'élevage sous différentes formes (ovins, caprins, équins, bovins...) autour des hameaux offrent des paysages ouverts et à dominante herbagère, de landes et de prairies soulignées par les haies qui commencent peu à peu à s'effacer en corrélation avec la mécanisation et le regroupement de parcelles.

En balcon juste à l'aplomb du piémont et de la plaine, les causses de Dourgne et de Sorèze correspondent à des surfaces découvertes de pelouses sèches, de très grand intérêt écologique, reconnu par la délimitation de ZNIEFF, de deux zones Natura 2000 et d'un Espace Naturel Sensible du Département (qui se traduit par plusieurs actions de gestion pastorale et des aménagements et équipements divers -sentier de randonnée géré par le département, aire de stationnement pour éviter la divagation des véhicules, clôtures, panneaux d'info ENS...). L'ouverture de ces causses est directement liée à la pâture des troupeaux qui ont peu à peu déserté ces secteurs (au profit de terrains dans la Plaine et de pratiques «hors-sols») générant une fermeture progressive de ces milieux.

3. Une destination touristique "verte et de mémoire"

Si cette vocation est très marquée aux abords du lac des Montagnès (rive nord en particulier), où l'ensemble du parc immobilier correspond à des résidences de loisirs, elle est moins perceptible mais bien présente dans l'ensemble de la Montagne Noire. Circuits de randonnée et découvertes du patrimoine naturel, mais aussi bâti et culturel représentent les éléments attractifs de ce secteur.

Si l'offre en matière de randonnée en Montagne Noire apparaît déjà remarquablement étoffée, avec plusieurs boucles de Petite et de Grande Randonnée, le potentiel reste important en terme de développement.

Le patrimoine sert de point d'appui à une véritable animation territoriale, à la fois culturelle et touristique, dans le cas des sites d'Hautpoul (village médiéval, animation autour de son passé cathare et réformé, Maison du bois et du jouet) et de Durfort (autour de la dinanderie, le musée du Cuivre, le passé médiéval). L'inventaire démarré en 2006 par le C.A.U.E. du Tarn a permis de mieux prendre la mesure de la richesse du patrimoine sur ce secteur mettant aussi en avant petits patrimoines et villages typiques, sur lesquels le territoire peut aussi appuyer son développement.

4. Un belvédère : atouts et inconvénients

La Montagne Noire offre un des belvédères les plus impressionnants du Parc, avec une vue aussi bien jusqu'aux Pyrénées que vers la plaine de l'Aude ou la Vallée du Thoré. C'est aussi un repère pour une bonne partie du territoire du Parc, notamment le bassin Castrais, offrant un arrière-plan monumental à de nombreux paysages. Aussi, ses versants font l'objet d'une grande visibilité que les différentes installations ou actions, telles que les carrières ou les coupes rases, viennent profondément marquer. Le développement de projets éoliens entre aussi dans ces questionnements vis-à-vis de la co-visibilité de la Montagne Noire.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'intensification de la sylviculture :

- multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois ;
- dégradation des sols induite par des engins d'abattage de plus en plus gros ;
- bouleversements abrupts des paysages.

Liés au recul de l'agriculture :

- fermeture des paysages ;
- disparition des causses sous les taillis ;
- colonisation forestière de surfaces de landes sèches.

Liés à la fréquentation touristique :

- conflits d'usage (notamment par rapport à la sylviculture) ;
- dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites ;
- manque d'infrastructures / de lieux d'accueil.

Liés aux aménagements sur les versants (carrières, éoliennes....) :

- impacts visuels importants depuis les plaines.

Un renouvellement «paysager» de la Montagne Noire :

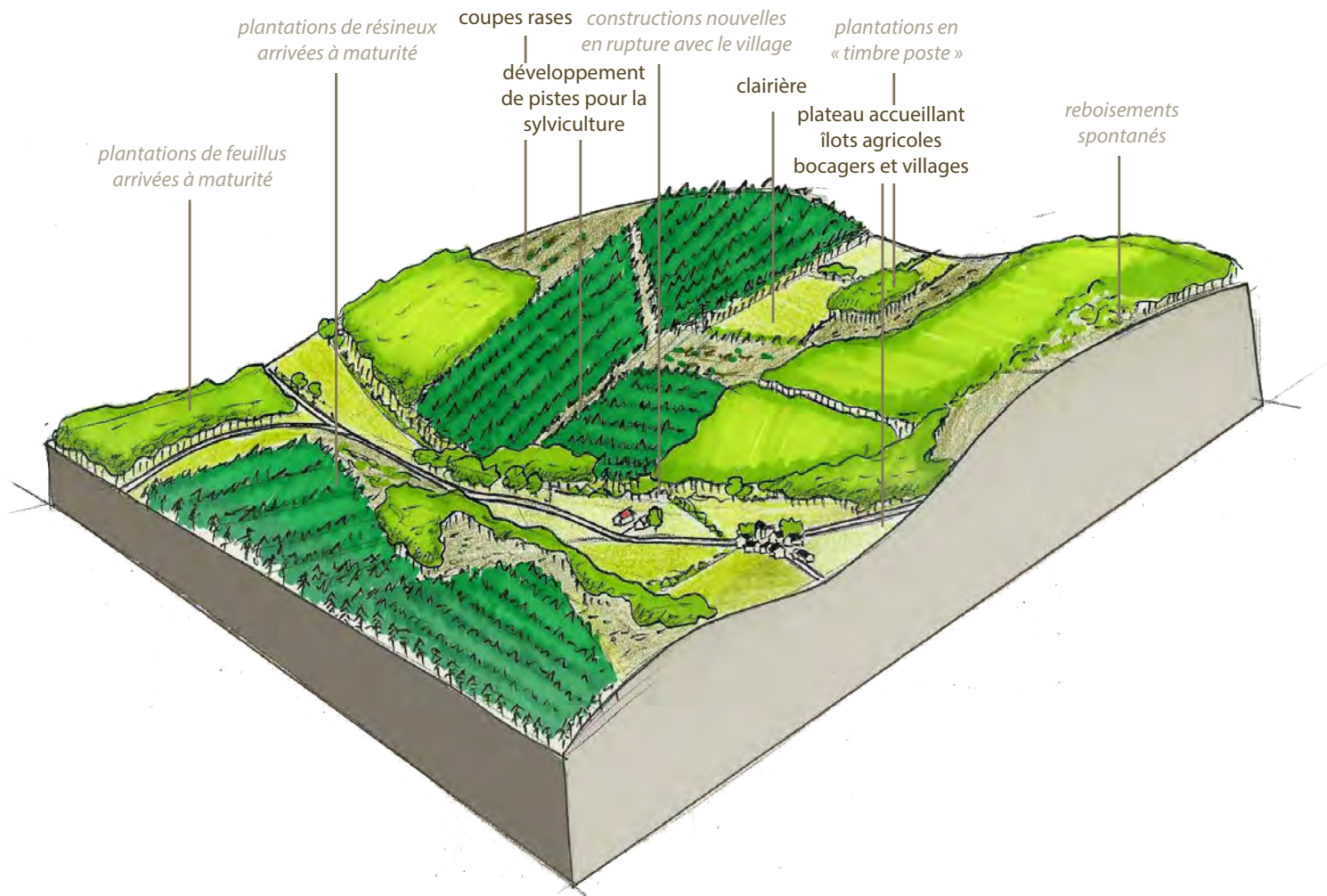
- réflexion partenariale - forestiers, agriculteurs- sur les opportunités de nouvelles essences et modes de gestion ;
- développement de la sensibilisation au public pour «renouveler» les perceptions.

Une valorisation du «belvédère» du Parc avec l'activité forestière :

- utilisation des pistes forestières pour des circuits VTT et de randonnée ;
- opportunité de nouveaux points de vue (éphémères ou pérennes) révélés par des coupes.


Une attractivité «retrovée» :

- proximité relative du bassin toulousain offrant un potentiel résidentiel nouveau ;
- valorisation patrimoniale dans le cadre d'un tourisme «vert» ;
- développement de circuits courts liés à la proximité directe de bassins agricoles et de vie.




Enjeux et orientations


Des usages garants de l'image du paysage

 Protéger les versants de la Montagne Noire de tout projet à fort impact paysager (coupes, carrière, lignes à haute tension, ...)


 Gérer l'intégration paysagère des carrières, en particulier de la carrière de St Chipoli à Dourgne, particulièrement visible depuis la plaine


 Développer des forêts diversifiées et multi-usages qui concilient les usages

Mettre en place d'un dispositif d'information du public sur les opérations réalisées, leur inscription dans une durée et leurs finalités (économiques, mais aussi environnementales)

 Préserver les paysages agricoles ouverts des plateaux (clairières, prairies humides, tourbières, causses et pelouses sèches) à travers le soutien de l'élevage extensif et les pratiques de pâturage, voire de transhumance
Maintenir les continuités entre les différents îlots agro-pastoraux, notamment à travers la valorisation du système de haies


Des villages qui se développent dans leurs typicités

 Gérer le développement urbain des secteurs attractifs : Les Cammazes, lacs de St Ferréol et de Montagnès


 Valoriser le patrimoine culturel bâti vernaculaire, pré-industriel et industriel (inventaire, signalisation, réhabilitation...)

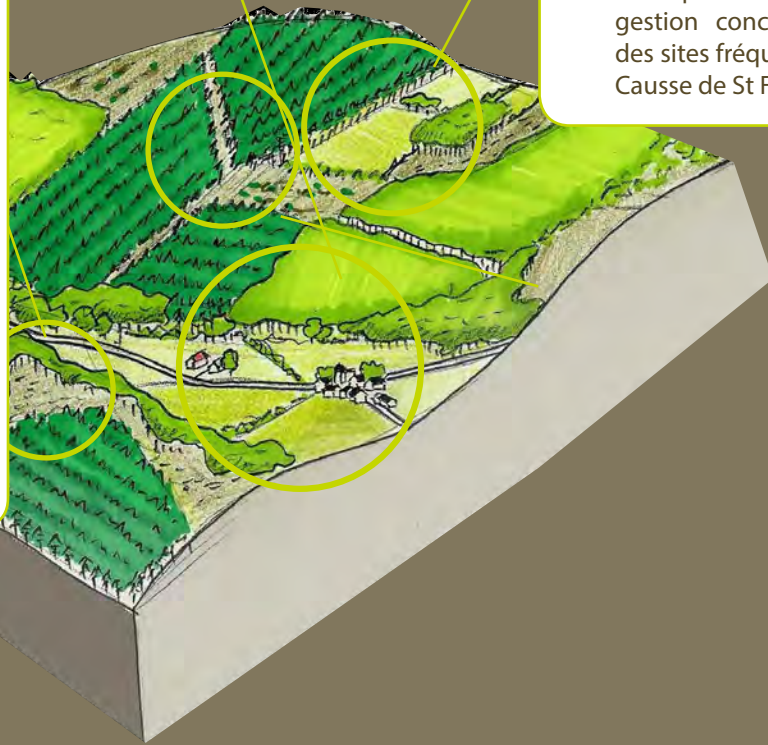
Protéger les espaces ouverts aux abords des villages

Un tourisme encadré et renforcé

 Ouvrir des panoramas sur le belvédère de la Montagne Noire vers la plaine et les vallées, en particulier le long des chemins (GR7) et des axes routiers (D88 et D56)

Structurer le réseau de pistes DFCI pour accueillir des itinéraires équestres et VTT / encadrer leurs usages par les véhicules à moteur dans les zones protégées

 Poursuivre les partenariats entre les acteurs institutionnels et socio-professionnels pour une gestion concertée et partagée des sites fréquentés - à l'instar du Causse de St Ferréol



A voir aussi...

- la fiche de l'unité paysagère 1 (enjeux de visibilité importante depuis la Plaine)

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- Site « Montagne noire occidentale » (I.1) - Natura 2000 - directive habitat - Cf Charte p.133

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- Zone Humide autour de Verdalle et Massaguel - Cf Charte du Parc p.145

Espaces naturels remarquables :

- ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

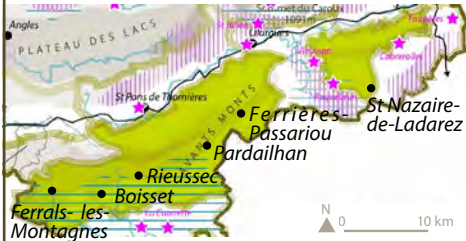
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Serres, vallées, bassins et petits causses des Avant-Monts

Repères

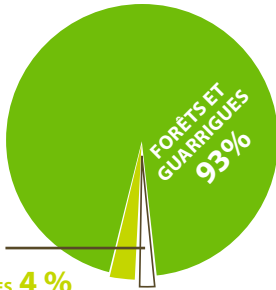


Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

3 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...

ESPACES AGRICOLES 4 %



Motifs paysagers dominants :

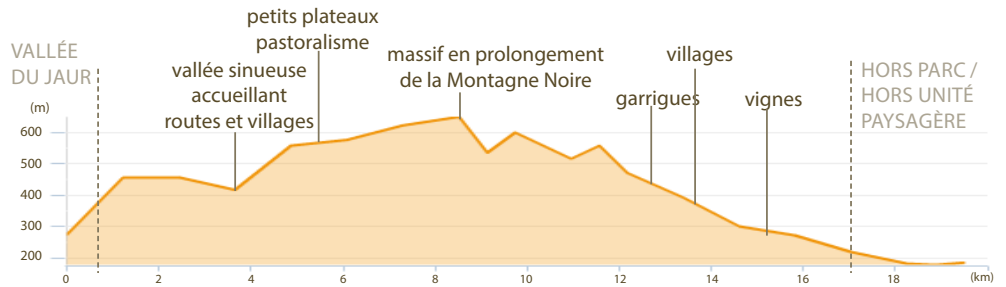


Bourgs concernés :

Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélieux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vieussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépien, Cabrerolles, Caussiniojous

Portrait

Les Avant-Monts forment le prolongement de la Montagne Noire, sur un cordon de 65 kilomètres d'Est en Ouest. Leur caractère montagnard, à la fois monumental et boisé, contraste avec la plaine méditerranéenne et marque l'entrée dans les territoires des Haut-Cantons et du Parc.

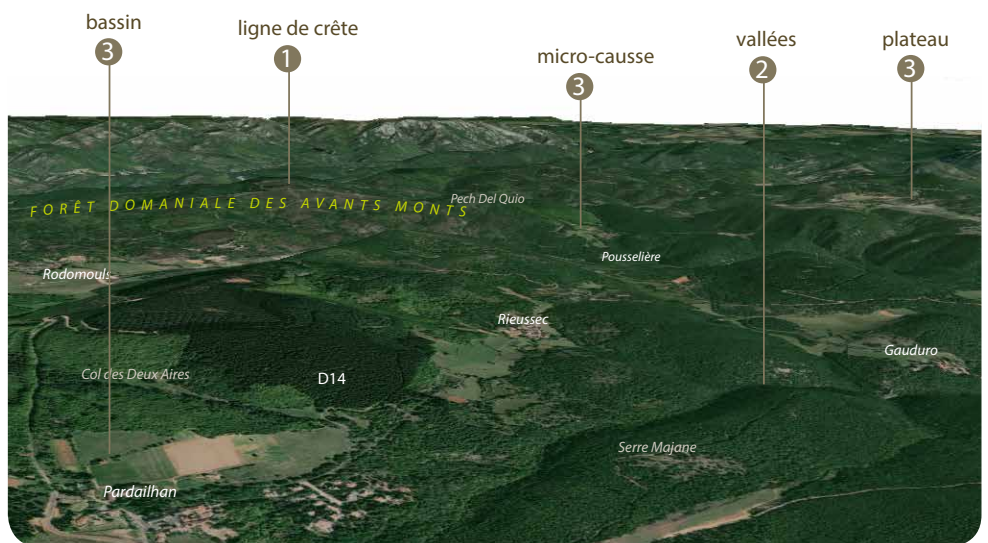


Profil altimétrique type et simplifié Nord / Sud

Ce massif culminant à 750 m d'altitude surprend par la variété, mais aussi la fragmentation de ses paysages. Il est structuré par :

- 1 une ligne de crête principale, massive et arrondie, presque continue
- 2 des vallées sinueuses et profondément encaissées (amont du Briant ou de la Cesse...)
- 3 des petits plateaux perchés souvent à vocation pastorale (ND de Tredos), des hauts bassins refermés sur eux-mêmes (Pardailhan, Rodomouls, Ferrières...) et des micro-causses du versant sud (Camprafaud, Pardailhan – Coulouma...).

Si la forêt domine ces paysages, les ambiances varient avec l'étagement de la végétation, et les ouvertures sur les clairières et les landes, les villages et les hameaux isolés. Les vallées et le réseau routier, dans un espace aux vues cloisonnées, ouvrent les perspectives. Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les plateaux, les micro-causses et les coteaux.



Regards...

DU PARC : «Le chapelet d'espaces ouverts des plateaux et fronts rocheux anime et ouvrent ces paysages dominés par la forêt. Un paysage d'apparente homogénéité qui recèle une mosaïque d'ambiances forestières et qui est sensible aux aménagements et infrastructures.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une forêt en mutation

La forêt domine le paysage avec une omniprésence du chêne vert mais aussi des physiologies relativement variées de forêts : autres essences sur certains versants (châtaigniers ou chênes blancs sur le versant nord, plus frais) et une place non négligeable des plantations résineuses (principalement des pins), domaniales, communales ou privées. Les plantations en « timbre-poste » sont également assez nombreuses.

Les évolutions spontanées, modifient progressivement l'apparence et la composition des peuplements : densification des formations pré-forestières de garrigues, de maquis ou de landes, progression des chênes pubescents et développement de formations mixtes incorporant des résineux spontanés issus des secteurs plantés. La question des pistes d'accès et de débardage pose ici problème, particulièrement sur les versants les plus pentus et dans les secteurs rocheux, où la cicatrisation des terrassements est très lente. Les coupes pour obtenir du bois de chauffage contribuent à la multiplication des pistes et du risque d'incendie.

2. De l'exode à l'attractivité

C'est un paysage aux faibles densités humaines. Il tire son identité des villages et des nombreux hameaux isolés typés (maisons de pierre, aux toits de lauzes ou de tuiles canal et au plan souvent compliqué). Ils témoignent d'un passé agricole dynamique, où patrimoine rural et patrimoine préhistorique (grottes habitées) s'y côtoient.

Dès la fin des années 60, les hameaux et villages ont accueilli de nouveaux habitants, sous des formes précaires ou communautaires (Pardailhan), ou en liaison avec des projets de vie liés à l'agriculture ou à l'artisanat (Ferrals). Depuis le milieu des années 80, ce mouvement d'installation s'est renforcé tout en se diversifiant : des résidents secondaires nationaux ou venus d'Europe du Nord, des retraités, et de jeunes actifs migrants pendulaires, s'ajoutent à ceux qui ont fait le choix de vivre et de travailler sur place (agriculture, élevage, gîtes...). Le phénomène touche aujourd'hui tout le territoire et se traduit par de nombreuses réhabilitations en lien avec la dimension patrimoniale et par quelques extensions sous forme de pavillons, dont l'impact reste limité mais bien présent.

3. Une agriculture qui se renouvelle

Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les micro-causses où céréales et prairies de fauche se concentrent autour des hameaux (élevage ovin et bovin) et sur les coteaux et vallons où se développe un vignoble dynamique dans les zones d'appellation AOC St Chinian et Coteaux du Languedoc.

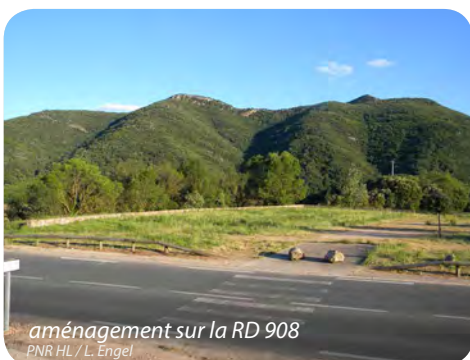
La déprise agricole a été très importante laissant des terroirs pastoraux très discontinus. Aujourd'hui, les activités agricoles prennent une grande variété de formes, souvent conduites par de nouveaux arrivants qui se sont installés à la faveur de la déprise passée, et n'hésitent pas à innover et à expérimenter au plan technique comme au plan des productions. Cette diversité se lit aussi dans les modes de commercialisation, et témoigne à la fois de la résilience et de la capacité de résistance du secteur agricole des Avant-Monts.

4. Un tourisme sportif qui se développe

Les nombreuses cavités karstiques sont prisées par les spéléologues et ont fait l'objet depuis une dizaine d'années de mesures de protection et de gestion qui se poursuivent. Le GR 77 traverse le massif et plusieurs sentiers ont été aménagés à partir d'anciennes drailles de transhumance pour la randonnée ou le VTT.

5. Vers une artificialisation du paysage ?

Globalement peu artificialisés, les Avant-Monts accueillent cependant deux carrières d'importance régionale en pleine production et d'une extension. Des projets éoliens d'envergure, dont l'impact pourrait être important de par la visibilité du secteur. Les aménagements sur la RD 908 sont également nombreux et leurs traitements pas toujours attentifs à une intégration en cohérence avec le paysage local. A ce titre, le doublement en projet de cette départementale aura un impact fort sur les abords de la route.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'évolution forestière :

- multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois ;
- impact visuel des coupes
- fermeture des paysages ;
- incendies.

Liés à l'installation de «néo-ruraux» et de résidents secondaires :

- augmentation du prix du foncier ;
- décalage culturel entre les populations.

Liés au développement des villages :

- insuffisance des installations d'assainissement et d'épuration ;
- dénaturation des paysages par des ensembles de constructions lâches ou éparpillés ;
- privatisation de l'espace.

Liés au développement des infrastructures :

- démolition de murs, murettes et petit patrimoine ;
- «cicatrices» dans les paysages par les carrières ou les routes.
- pas de remise en état des carrières.

Vers un paysage jouant de la diversité :

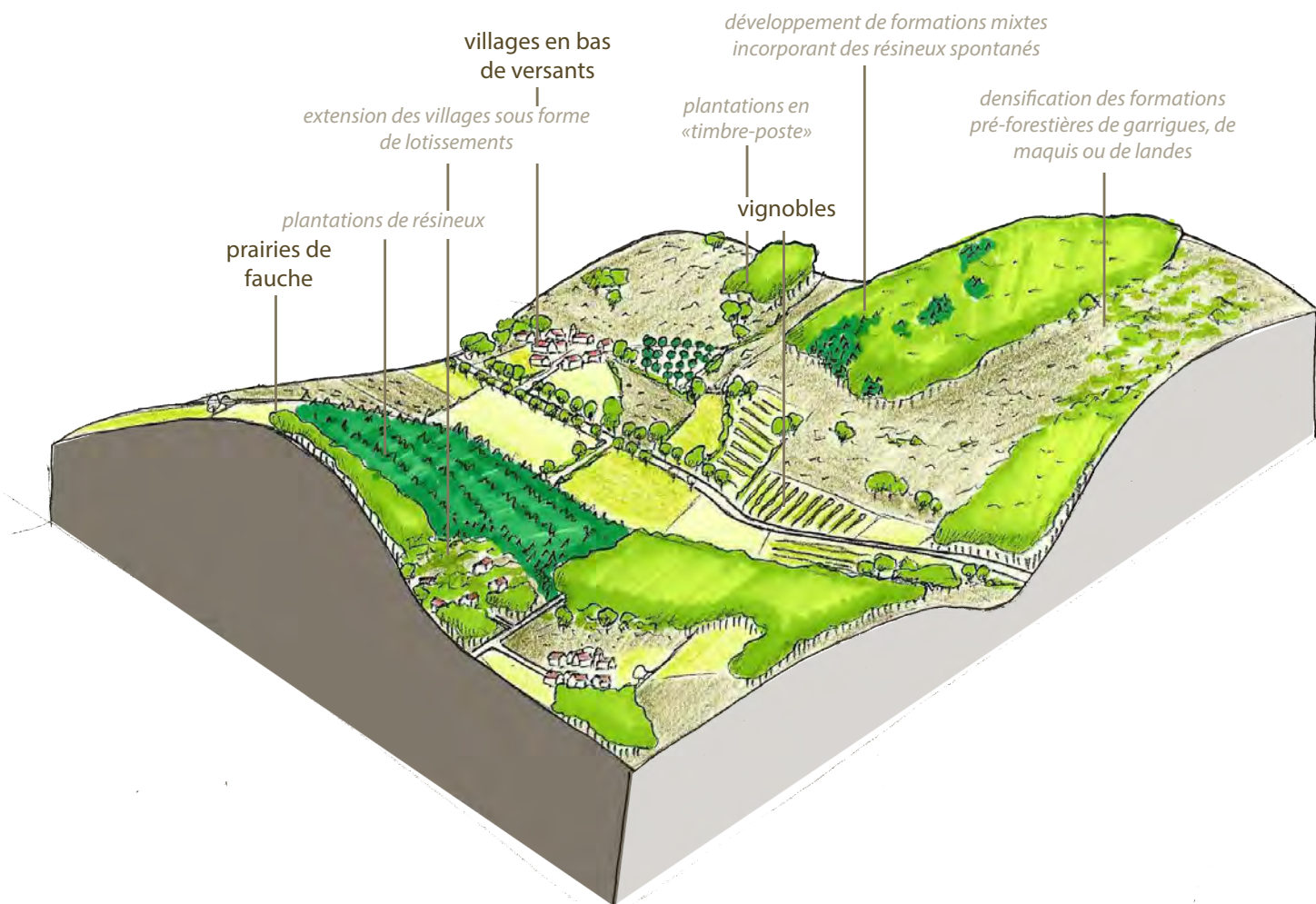
- diversification agricole ;
- variété du couvert forestier ;
- alternance des espaces fermés / espaces ouverts grâce au pastoralisme ;
- qualité des terroirs / qualité architecturale / qualité paysagère.

Le soutien d'une agriculture raisonnée et diversifiée :

- commercialisation en circuit court ;
- regroupement pour le foncier, la mutualisation de moyens, la promotion et la vente ;
- soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés.

L'accueil maîtrisé des usages liés aux loisirs :

- balisage de nouveaux chemins de randonnée ;
- gestion de la fréquentation des cavités : attirer tout en protégeant (quotas, accès contrôlés, règles d'usage...).



Enjeux et orientations

Une diversité agricole et forestière typique

Structurer la sylviculture à l'échelle des Avant-Monts (Cf Charte Forestière) notamment en développant l'exploitation des chênaies en bois de chauffage, le sylvopastoralisme, la prévention incendie tout en organisant les aménagements



Soutenir la diversité des activités agro-pastorales :

- promotion collective des produits du massif, appui aux démarches qualité
- aide à la mobilisation et à la consolidation du foncier en particulier dans les milieux sensibles (fonds de vallée, plateaux, crêtes...)
- accompagnement de parcours pastoraux

Une attractivité résidentielle levier de créativité



Encourager les réhabilitations réinventant l'emploi des matériaux traditionnels et locaux

Limiter les extensions des villages et éviter le modèle pavillonnaire «urbain»

Des infrastructures intégrées au paysage



Accompagner les carriers dans la programmation de leurs obligations réglementaires en matière de réhabilitation des carrières en fin d'exploitation

Définir les périmètres définitifs des carrières prenant en compte leur extension



Mettre en place une réflexion préalable sur l'intégration paysagère des aménagements routiers



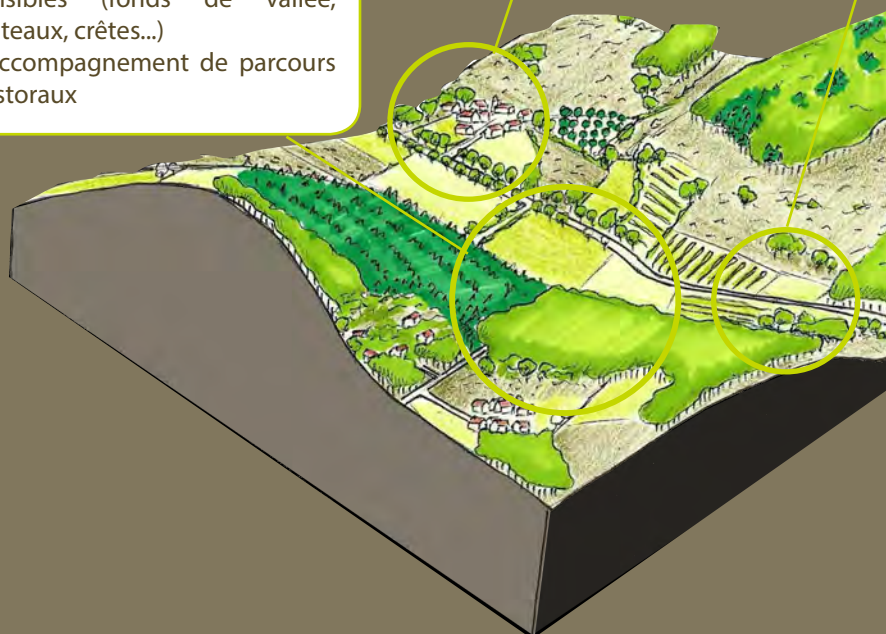
Valoriser la RD908 en tant que route paysagère, de découverte du Parc (arrêts, points de vue, signalétique, etc...)

Une destination touristique valorisée

Poursuivre la valorisation des chemins de randonnées : balisage, communication, connexions

Structurer une offre valorisant les spécificités paysagères du secteur : accueil à la ferme, habitat léger, gîtes...

Encadrer une fréquentation mesurée et précautionneuse des réseaux karstiques



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site «Minervoï» et «Causse du Minervoï» (I.8)** - Natura 2000 - directive habitat et oiseaux - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Ensembles agricoles de la Montagne Noire et des Avants-Monts (II.3)** - Cf Charte p.145

Espaces naturels remarquables :

- **Site inscrit de Minerve**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

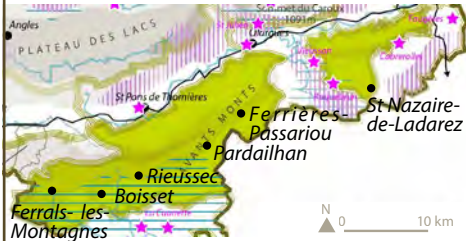
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Serres, vallées, bassins et petits causses des Avant-Monts

Repères

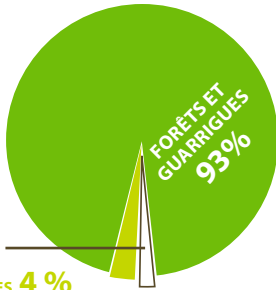


Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

3 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...

ESPACES AGRICOLES 4 %



Motifs paysagers dominants :

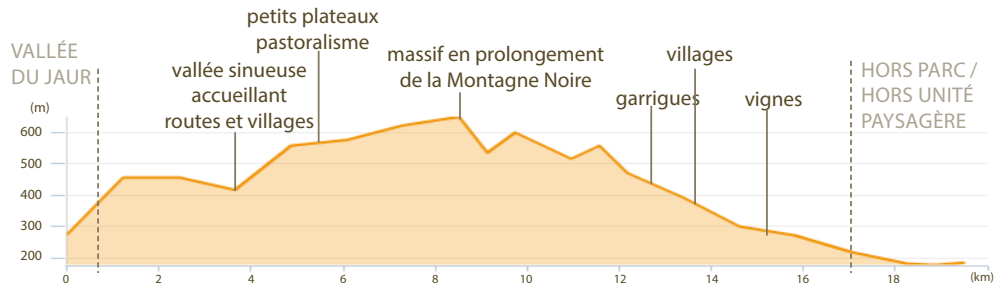


Bourgs concernés :

Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélieux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vieussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépian, Cabrerolles, Caussiniojous

Portrait

Les Avant-Monts forment le prolongement de la Montagne Noire, sur un cordon de 65 kilomètres d'Est en Ouest. Leur caractère montagnard, à la fois monumental et boisé, contraste avec la plaine méditerranéenne et marque l'entrée dans les territoires des Haut-Cantons et du Parc.

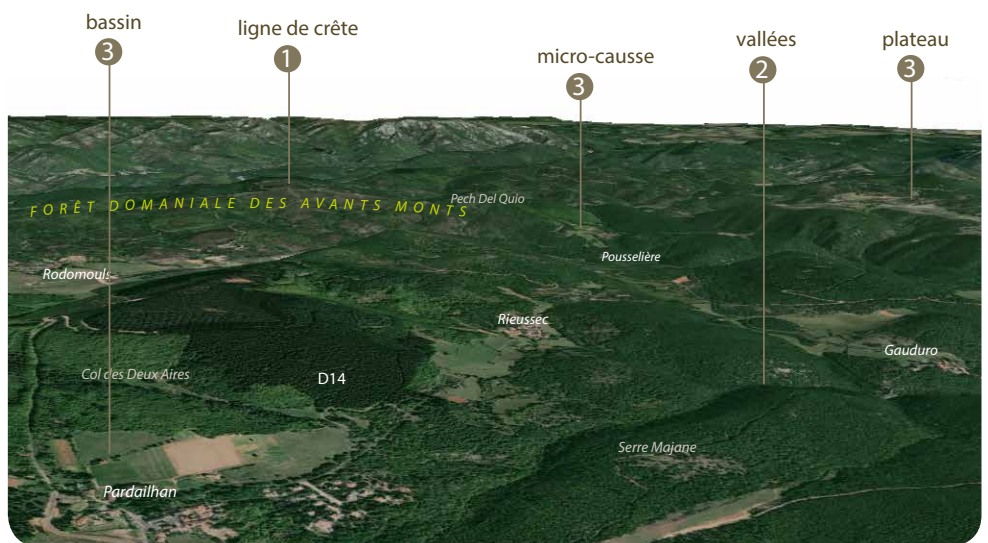


Profil altimétrique type et simplifié Nord / Sud

Ce massif culminant à 750 m d'altitude surprend par la variété, mais aussi la fragmentation de ses paysages. Il est structuré par :

- 1 une ligne de crête pinciple, massive et arrondie, presque continue
- 2 des vallées sinueuses et profondément encaissées (amont du Briant ou de la Cesse...)
- 3 des petits plateaux perchés souvent à vocation pastorale (ND de Tredos), des hauts bassins refermés sur eux-mêmes (Pardailhan, Rodomouls, Ferrières...) et des micro-causses du versant sud (Camprafaud, Pardailhan – Coulouma...).

Si la forêt domine ces paysages, les ambiances varient avec l'étagement de la végétation, et les ouvertures sur les clairières et les landes, les villages et les hameaux isolés. Les vallées et le réseau routier, dans un espace aux vues cloisonnées, ouvrent les perspectives. Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les plateaux, les micro-causses et les coteaux.



Regards...

DU PARC : «Le chapelet d'espaces ouverts des plateaux et fronts rocheux anime et ouvrent ces paysages dominés par la forêt. Un paysage d'apparente homogénéité qui recèle une mosaïque d'ambiances forestières et qui est sensible aux aménagements et infrastructures.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une forêt en mutation

La forêt domine le paysage avec une omniprésence du chêne vert mais aussi des physiologies relativement variées de forêts : autres essences sur certains versants (châtaigniers ou chênes blancs sur le versant nord, plus frais) et une place non négligeable des plantations résineuses (principalement des pins), domaniales, communales ou privées. Les plantations en « timbre-poste » sont également assez nombreuses.

Les évolutions spontanées, modifient progressivement l'apparence et la composition des peuplements : densification des formations pré-forestières de garrigues, de maquis ou de landes, progression des chênes pubescents et développement de formations mixtes incorporant des résineux spontanés issus des secteurs plantés. La question des pistes d'accès et de débardage pose ici problème, particulièrement sur les versants les plus pentus et dans les secteurs rocheux, où la cicatrisation des terrassements est très lente. Les coupes pour obtenir du bois de chauffage contribuent à la multiplication des pistes et du risque d'incendie.

2. De l'exode à l'attractivité

C'est un paysage aux faibles densités humaines. Il tire son identité des villages et des nombreux hameaux isolés typés (maisons de pierre, aux toits de lauzes ou de tuiles canal et au plan souvent compliqué). Ils témoignent d'un passé agricole dynamique, où patrimoine rural et patrimoine préhistorique (grottes habitées) s'y côtoient.

Dès la fin des années 60, les hameaux et villages ont accueilli de nouveaux habitants, sous des formes précaires ou communautaires (Pardailhan), ou en liaison avec des projets de vie liés à l'agriculture ou à l'artisanat (Ferrals). Depuis le milieu des années 80, ce mouvement d'installation s'est renforcé tout en se diversifiant : des résidents secondaires nationaux ou venus d'Europe du Nord, des retraités, et de jeunes actifs migrants pendulaires, s'ajoutent à ceux qui ont fait le choix de vivre et de travailler sur place (agriculture, élevage, gîtes...). Le phénomène touche aujourd'hui tout le territoire et se traduit par de nombreuses réhabilitations en lien avec la dimension patrimoniale et par quelques extensions sous forme de pavillons, dont l'impact reste limité mais bien présent.

3. Une agriculture qui se renouvelle

Les espaces agricoles sont limités et se répartissent essentiellement sur les micro-causses où céréales et prairies de fauche se concentrent autour des hameaux (élevage ovin et bovin) et sur les coteaux et vallons où se développe un vignoble dynamique dans les zones d'appellation AOC St Chinian et Coteaux du Languedoc.

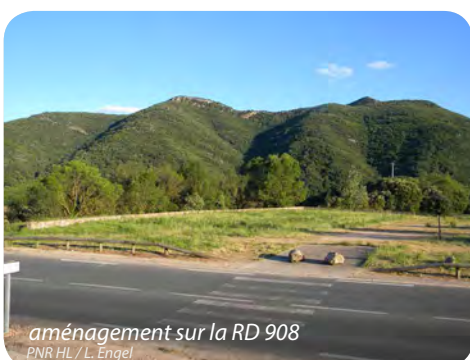
La déprise agricole a été très importante laissant des terroirs pastoraux très discontinus. Aujourd'hui, les activités agricoles prennent une grande variété de formes, souvent conduites par de nouveaux arrivants qui se sont installés à la faveur de la déprise passée, et n'hésitent pas à innover et à expérimenter au plan technique comme au plan des productions. Cette diversité se lit aussi dans les modes de commercialisation, et témoigne à la fois de la résilience et de la capacité de résistance du secteur agricole des Avant-Monts.

4. Un tourisme sportif qui se développe

Les nombreuses cavités karstiques sont prisées par les spéléologues et ont fait l'objet depuis une dizaine d'années de mesures de protection et de gestion qui se poursuivent. Le GR 77 traverse le massif et plusieurs sentiers ont été aménagés à partir d'anciennes drailles de transhumance pour la randonnée ou le VTT.

5. Vers une artificialisation du paysage ?

Globalement peu artificialisés, les Avant-Monts accueillent cependant deux carrières d'importance régionale en pleine production et d'une extension. Des projets éoliens d'envergure, dont l'impact pourrait être important de par la visibilité du secteur. Les aménagements sur la RD 908 sont également nombreux et leurs traitements pas toujours attentifs à une intégration en cohérence avec le paysage local. A ce titre, le doublement en projet de cette départementale aura un impact fort sur les abords de la route.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'évolution forestière :

- multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois ;
- impact visuel des coupes
- fermeture des paysages ;
- incendies.

Liés à l'installation de «néo-ruraux» et de résidents secondaires :

- augmentation du prix du foncier ;
- décalage culturel entre les populations.

Liés au développement des villages :

- insuffisance des installations d'assainissement et d'épuration ;
- dénaturation des paysages par des ensembles de constructions lâches ou éparpillés ;
- privatisation de l'espace.

Liés au développement des infrastructures :

- démolition de murs, murettes et petit patrimoine ;
- «cicatrices» dans les paysages par les carrières ou les routes.
- pas de remise en état des carrières.

Vers un paysage jouant de la diversité :

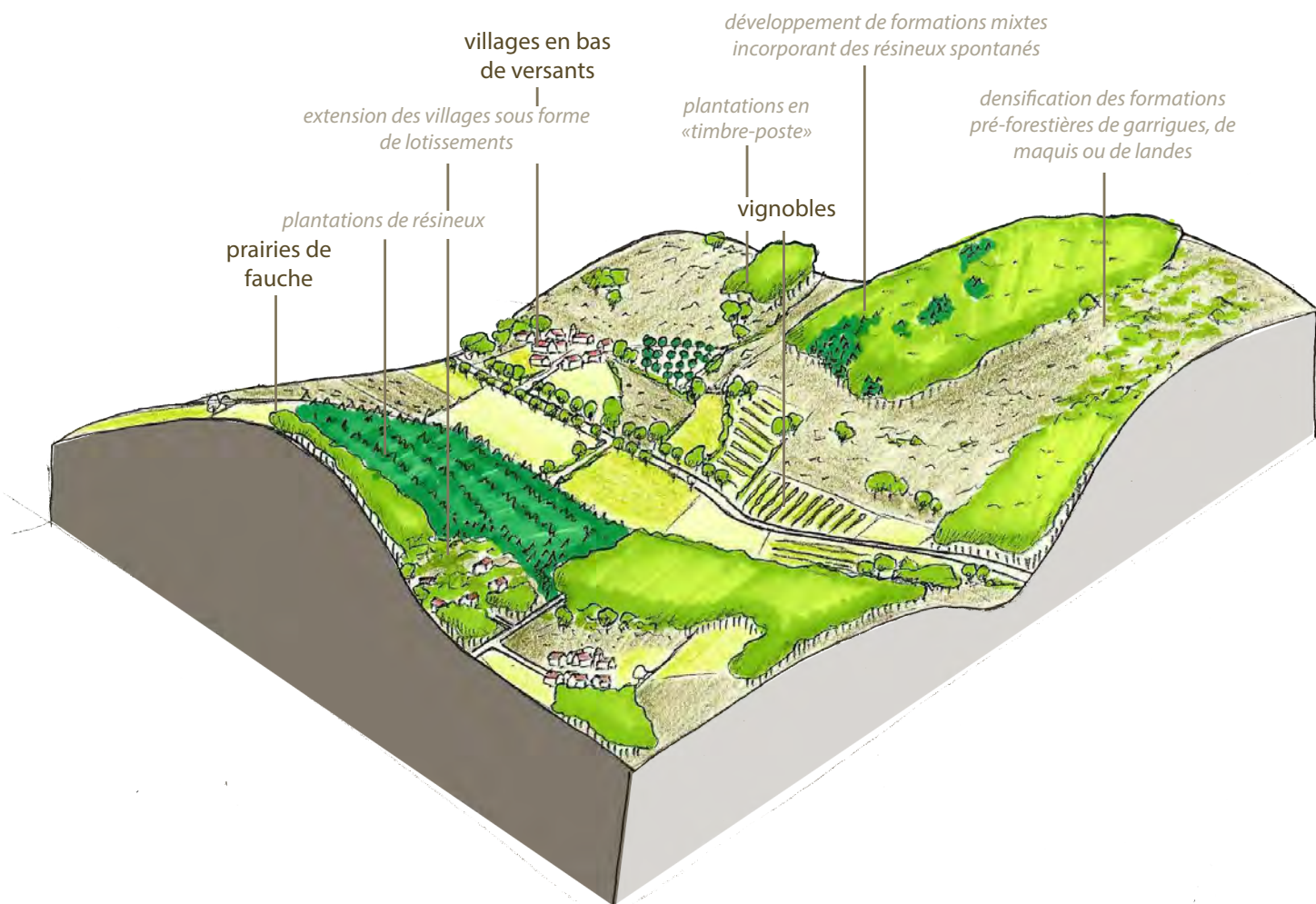
- diversification agricole ;
- variété du couvert forestier ;
- alternance des espaces fermés / espaces ouverts grâce au pastoralisme ;
- qualité des terroirs / qualité architecturale / qualité paysagère.

Le soutien d'une agriculture raisonnée et diversifiée :

- commercialisation en circuit court ;
- regroupement pour le foncier, la mutualisation de moyens, la promotion et la vente ;
- soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés.

L'accueil maîtrisé des usages liés aux loisirs :

- balisage de nouveaux chemins de randonnée ;
- gestion de la fréquentation des cavités : attirer tout en protégeant (quotas, accès contrôlés, règles d'usage...).



Enjeux et orientations

Une diversité agricole et forestière typique

Structurer la sylviculture à l'échelle des Avant-Monts (Cf Charte Forestière) notamment en développant l'exploitation des chênaies en bois de chauffage, le sylvopastoralisme, la prévention incendie tout en organisant les aménagements



Soutenir la diversité des activités agro-pastorales :

- promotion collective des produits du massif, appui aux démarches qualité
- aide à la mobilisation et à la consolidation du foncier en particulier dans les milieux sensibles (fonds de vallée, plateaux, crêtes...)
- accompagnement de parcours pastoraux

Une attractivité résidentielle levier de créativité



Encourager les réhabilitations réinventant l'emploi des matériaux traditionnels et locaux

Limiter les extensions des villages et éviter le modèle pavillonnaire «urbain»

Des infrastructures intégrées au paysage



Accompagner les carriers dans la programmation de leurs obligations réglementaires en matière de réhabilitation des carrières en fin d'exploitation

Définir les périmètres définitifs des carrières prenant en compte leur extension



Mettre en place une réflexion préalable sur l'intégration paysagère des aménagements routiers



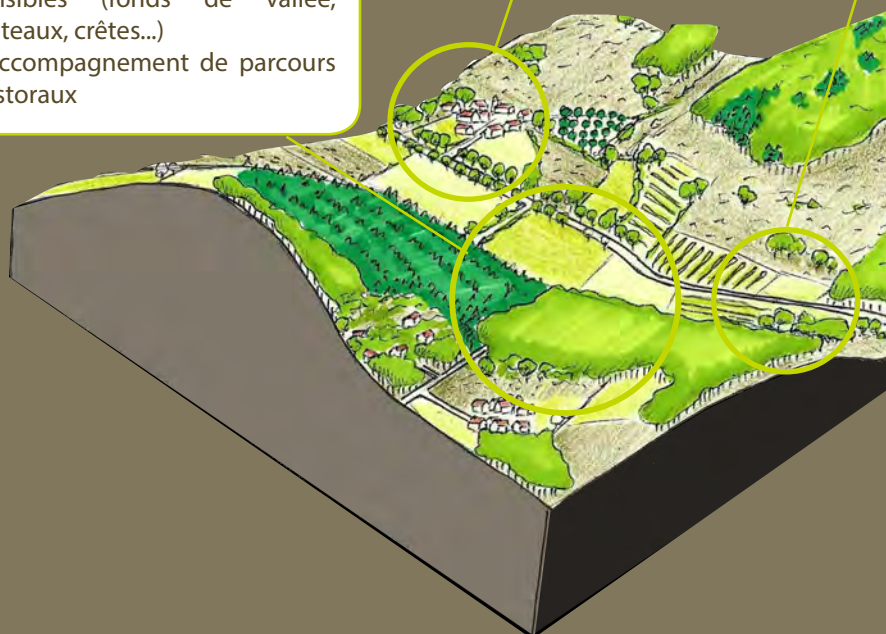
Valoriser la RD908 en tant que route paysagère, de découverte du Parc (arrêts, points de vue, signalétique, etc...)

Une destination touristique valorisée

Poursuivre la valorisation des chemins de randonnées : balisage, communication, connexions

Structurer une offre valorisant les spécificités paysagères du secteur : accueil à la ferme, habitat léger, gîtes...

Encadrer une fréquentation mesurée et précautionneuse des réseaux karstiques



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site «Minervois» et «Causse du Minervois» (I.8)** - Natura 2000 - directive habitat et oiseaux - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Ensembles agricoles de la Montagne Noire et des Avants-Monts (II.3)** - Cf Charte p.145

Espaces naturels remarquables :

- **Site inscrit de Minerve**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

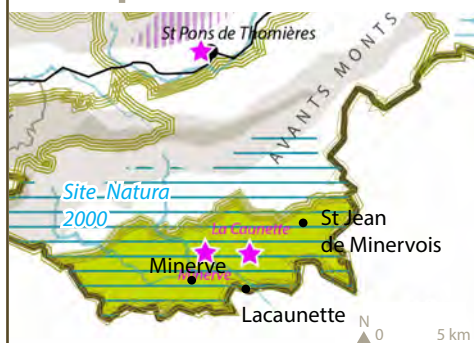
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Causses, canyons et vignobles du Minervois

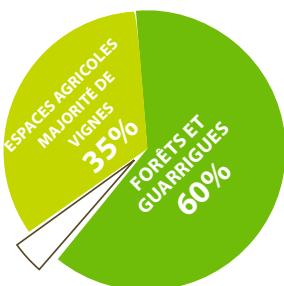
Repères



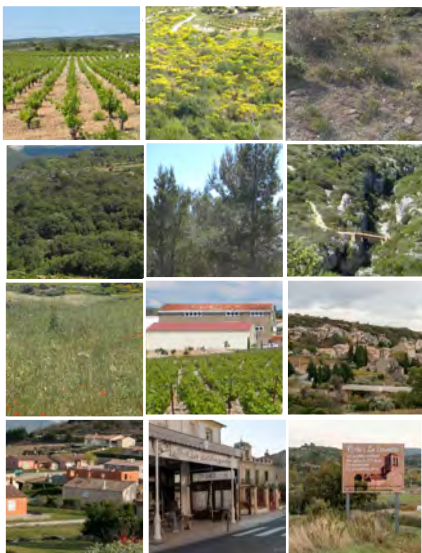
Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

5% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



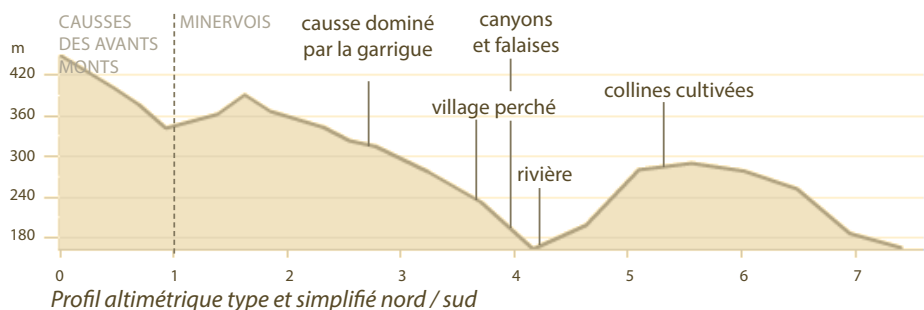
Communes concernées :

Minerve, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, La Caunette, Aigues-Vives, Agel

Portrait

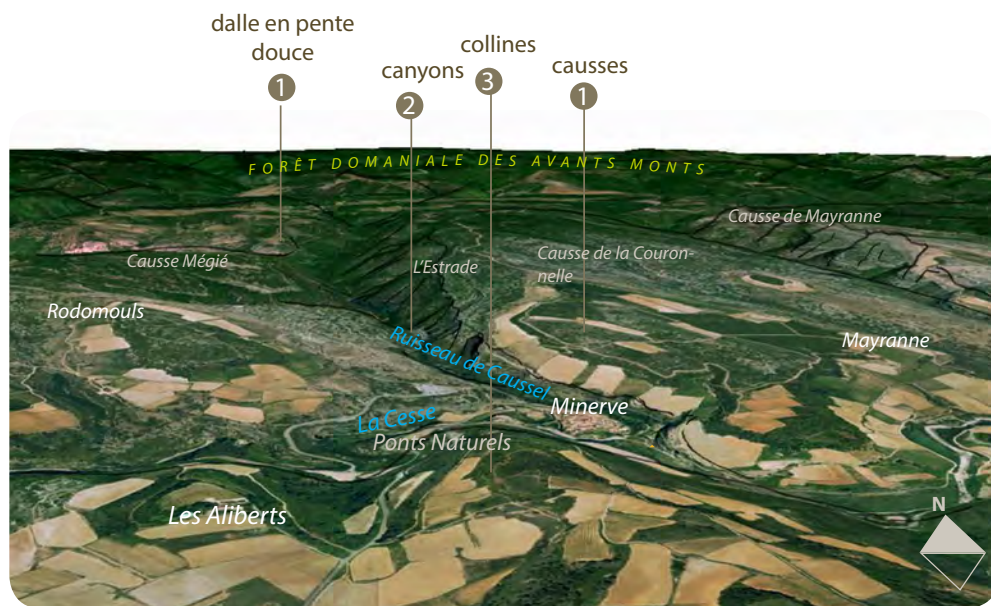
Le paysage du Minervois est un espace de transition entre les Avant-Monts et la plaine viticole, en frange sud du Parc. Ce paysage remarquable et reconnu est un plateau entaillé par de profonds canyons qui font apparaître falaises et escarpements rocheux.

La reconnaissance de ce paysage représente aussi une menace. En effet, offrant un exceptionnel patrimoine naturel et bâti (Minerve et héritages du catharisme) le paysage est un atout majeur pour le tourisme, seconde activité principale de ce secteur. En plus d'être une destination touristique, le Minervois est aussi une destination résidentielle avec un essor des résidents secondaires et des jeunes ménages qui ont du mal à se loger. Ce double attrait impacte beaucoup le paysage en terme d'urbanisation.



Ce paysage est structuré par :

- 1 une dalle massive en pente douce vers le sud composée de micro-causses, la garrigue au nord, et la vigne au sud ;
- 2 des canyons aux falaises calcaires parfois percées de grottes ou coupées de ponts naturels (Cesse), au fond souvent sec (galets) ;
- 3 un ensemble de fortes collines au sud.



Regards...

D'UN ÉLU : « C'est un paysage méditerranéen typique : genêts, garrigues, ciel bleu, falaises. »

DU PARC : « Un haut-lieu du Parc dont les caractères forts (causses, viticulture et agriculture, canyons et villages regroupés) sont particulièrement sensibles aux mutations et aux pratiques. L'enjeu est d'accompagner les activités et l'aménagement raisonné du territoire. »

Héritages et dynamiques en cours

1. Un milieu méditerranéen typique où la garrigue est en cours d'embroussaillage

Le Causse du Haut-Minervois constitue, tant au plan de sa géologie, de sa morphologie et de ses formations végétales, des paysages exceptionnels et d'un intérêt écologique certain se traduisant par quatre ZNIEFF et l'inscription d'un site NATURA 2000. La garrigue est un composant important mais menacé de ces paysages.

En effet, les paysages de la garrigue découlent de 5000 ans de dégradation de la chênaie d'Yeuse sous l'action du feu, de la hache, de la houe et du passage des troupeaux.

Les plateaux sont encore en grande partie couverts de garrigues basses. Mais la garrigue est en cours de densification du fait du déclin de l'activité pastorale et se transforme en taillis de chênes verts.

La végétation autorise de lointains dégagements visuels et le relief marqué favorise une profusion des points de vue et une grande lisibilité des caractéristiques du paysage.

2. Une agriculture valorisant les terroirs et misant sur le tourisme

L'élevage se concentre sur les plateaux alors que la vigne domine le paysage de la plaine. Ces deux activités sont fondamentales dans la construction des paysages du minervois et les éleveurs et viticulteurs ont compris la valeur de leur activité. Les élevages ovins, caprins et équins du causse se combinent presque tous avec une activité liée à l'accueil (camping, ferme-auberge, chambres et table paysannes, gîtes...) et privilégient les modes de commercialisation en circuit court.

Les vigneronniers de la plaine s'appuient également sur la valorisation des terroirs et des paysages pour promouvoir leurs produits comme par exemple lors des « promenades vigneronnes », où sont présentés la nature et les terroirs à travers la visite des exploitations et la dégustation.

Mais la dominante reste à l'arrachage : plusieurs dizaines d'hectares ont ainsi été arrachés. Pour la plupart, les parcelles arrachées sont abandonnées à la friche.

3. Une histoire et un patrimoine géologique, bâti et culturel de caractère, aujourd'hui vecteur de tourisme

Occupé de façon continue depuis la préhistoire, comme en témoignent les nombreuses grottes, le Minervois a été très marqué par le catharisme, s'exprimant sur ce territoire par un foisonnement de sites à intérêt archéologique, historique et plus largement culturel. Minerve concentre un patrimoine bâti exceptionnel datant du Moyen-Age (remparts, tours, ruines du château, église du XI^{ème} et XII^{ème}...).

Les villages offrent des silhouettes entourées de garrigues, de vignes ou adossées aux pentes, tissant un dialogue étroit avec le paysage qui les accueille. Minerve est un des plus beaux exemples de village perché et il représente un site stratégique pour le tourisme, avec sa centaine d'habitants et ses 1000 visiteurs par jour, ce qui se traduit aujourd'hui par une Opération Grand Site en cours.

La préservation du patrimoine culturel et la restauration et la valorisation du patrimoine bâti, hors du site inscrit du « village de Minerve et de ses abords », est un enjeu pour l'ensemble des villages du Minervois qui sont aujourd'hui en prise avec les dynamiques d'urbanisation alors qu'ils offrent tous une typicité et des qualités remarquables.

4. Un territoire attractif pour le tourisme de plein air, les résidences secondaires et de nouveaux habitants

La pratique de plein air est liée à une clientèle des villes les plus proches (Béziers, Carcassonne, Narbonne) s'organisant autour de la randonnée, de la spéléologie, de l'escalade et des sports d'eaux vives. La fréquentation de ce secteur est aujourd'hui peu gérée par des aménagements dédiés.

Animations et charme des villages ont également pour effet de renforcer l'attractivité résidentielle des villages : la part des résidences secondaires est particulièrement élevée dans les villages, en particulier à Minerve (environ 50%) et à La Caunette.

Par son dynamisme mais aussi par son accessibilité, le minervois attire des nouveaux habitants : « enfants du Pays » revenant au pays, jeunes ménages attirés par la vie à la campagne tout en étant à une distance acceptable des agglomérations régionales.



la garrigue
Par HL / L. Engel



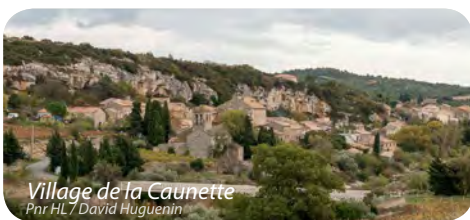
vignoble de St Jean de Minervois
Par HL / L. Engel



Vallée de la Cesse à Minerve
Par HL / L. Engel



un quartier résidentiel dans le minervois
Par HL / David Huguenin



Village de la Caunette
Par HL / David Huguenin



canyon sur la commune de Minerve
Par HL / L. Engel

Pour demain : risques & potentialités

Liés au déclin de l'élevage :

- perte des garrigues et de la biodiversité associée ;
- risque incendie accru.

Liés à la fréquentation touristique :

- hausse des prix du foncier ;
- normalisation des pratiques (habitats, activités, usages des lieux...) ;
- détérioration des milieux ;
- vie saisonnière accrue.

Liés à l'arrachage des vignes :

- friches de plus en plus présentes dans le paysage.

Liés au réinvestissement des villages :

- impacts financiers des trajets domicile-travail ;
- décalage culturel entre les populations.

Valorisation touristique :

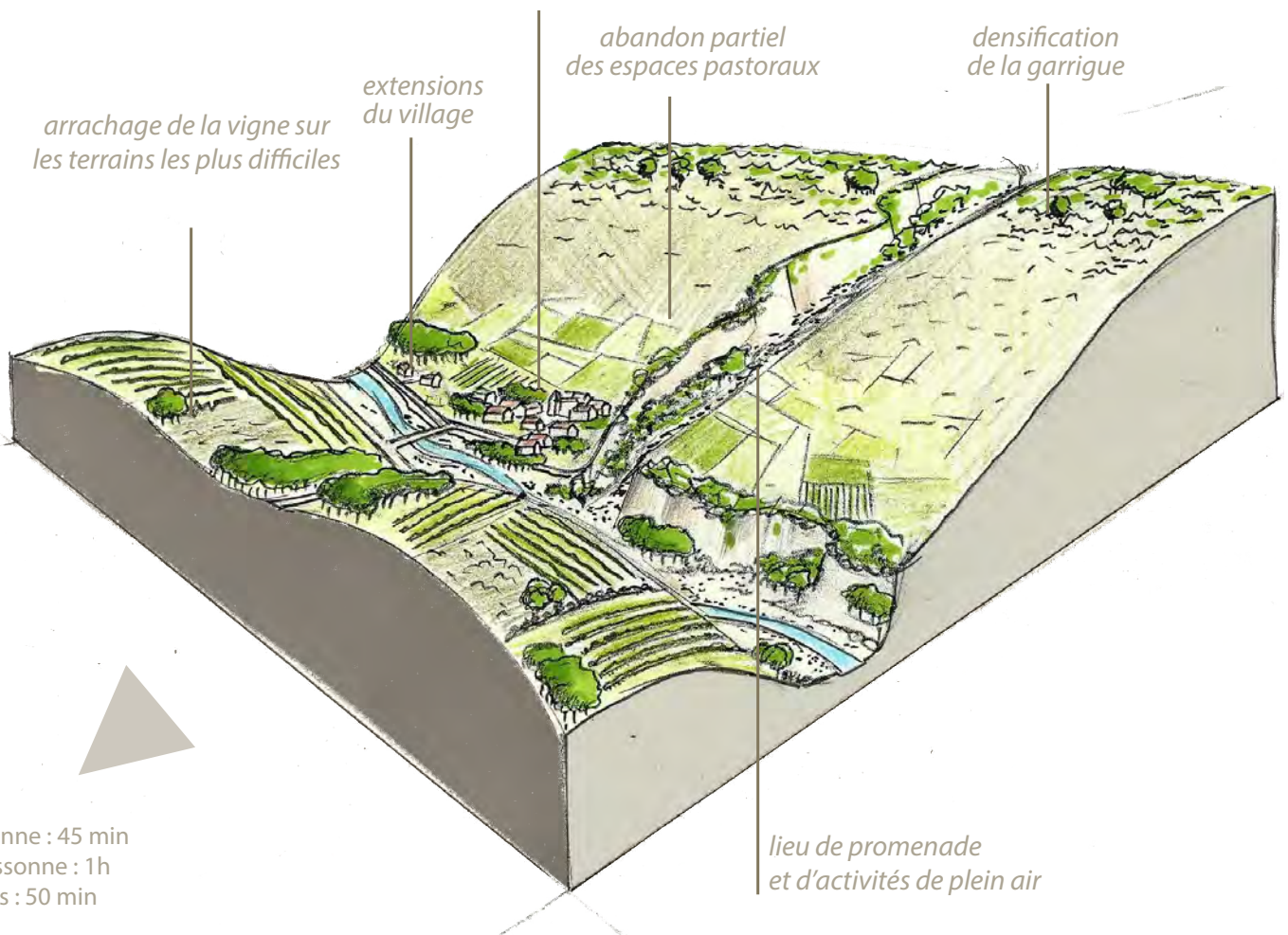
- aménagement des espaces publics ;
- restauration du patrimoine ;
- réinvestissement des bâtiments pour des logements et des activités économiques ;
- étude fine de projets à forts impacts paysagers (parc éolien, panneaux photovoltaïque au sol ou sur des bâtiments...).

Un territoire habité :

- Développement des circuits courts ;
- la multi-activité comme mode de vie local et économiquement viable ;
- des bâtiments réinvestis.



village intégré dans la pente et d'intérêt touristique



Narbonne : 45 min
Carcassonne : 1h
Béziers : 50 min

Enjeux et orientations


Une fréquentation gérée dans des sites à haute sensibilité

/// Associer les différents acteurs socio-professionnels et les acteurs institutionnels pour développer une stratégie et des actions communes dans la gestion des sites sensibles au niveau écologique (via NATURA 2000)


Accompagner les activités de pleine nature sur des sites capables de les accueillir sans dommage et/ou dans des conditions concertées

Concilier, dans le projet Opération Grand Site de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian les aménagements de développement touristique à ceux de préservation des patrimoines naturels et de sensibilisation du public

Une agriculture de bocage en lien avec le territoire


 Maintenir les espaces ouverts des causses et développer la présence pastorale

Soutenir les initiatives de double-activité liées à l'accueil (camping, ferme-auberge, chambres et tables paysannes, gîtes...), à la vente par circuits courts et à l'agriculture biologique


 Maintenir une activité viticole de qualité (communication, valorisation...)

Encourager les alternatives à la vigne lors des processus d'arrachage de la vigne pour tendre vers une diversification des productions

Des villages attractifs et vivants à l'année


 Favoriser la venue de nouveaux résidents ainsi que le maintien des activités de commerces et de services à l'année tout en orientant leur installation


Maîtriser les extensions des villages tout en permettant une valorisation contemporaine des centres de village, notamment de Minerve, qui respecte le caractère patrimonial du site

 Encourager la réhabilitation de l'ancien, en particulier à destination de résidences principales et éviter le développement de maisons isolées

Travailler les espaces de transition paysagère : entrées de bourg, limites des villages...

Valoriser la découverte de la variété des paysages et du patrimoine

 Baliser les chemins de randonnée permettant de valoriser le petit patrimoine rural, archéologique et mégalithique

 Valoriser et diversifier les points de vue sur le paysage complémentaires des «cartes postales»

A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site «Minervois» et «Causse du Minervois» (I.8)** - Natura 2000 - directive habitat et oiseaux - Cf Charte p.140

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Ensembles agricoles de la Montagne Noire et des Avants-Monts (II.3)** - Cf Charte p.145

Espaces naturels remarquables :

- **Site inscrit de Minerve**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Terrasses viticoles & chênaies d'Yeuses

du confluent Orb-Jaur et des gorges de l'Orb

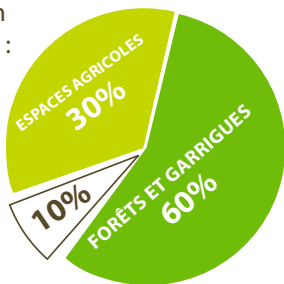
Repères



Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



Communes concernées :

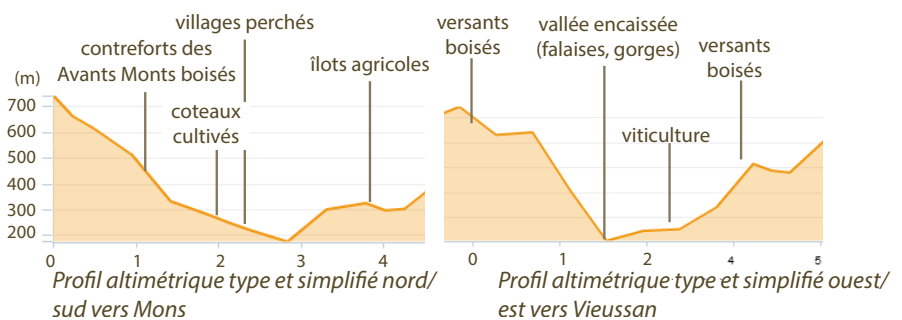
Saint-Vincent-d'Olargues, Saint-Julien-d'Olargues, Olargues, Mons-la-Trivalle, Saint-Martin-de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Vieussan, Roquebrun, Berlou

Portrait

Cette unité paysagère située au pied de la montagne du Caroux se caractérise par :

- 1 la confluence des rivières de l'Orb et du Jaur et de leurs ripisylves qui décrivent des méandres entre :
- 2 des coteaux vallonnés et cultivés,
- 3 des versants très boisés (chênes d'Yeuse) et aux terrasses enrichies, creusant des vallées encaissées marquées par des gorges et des falaises.

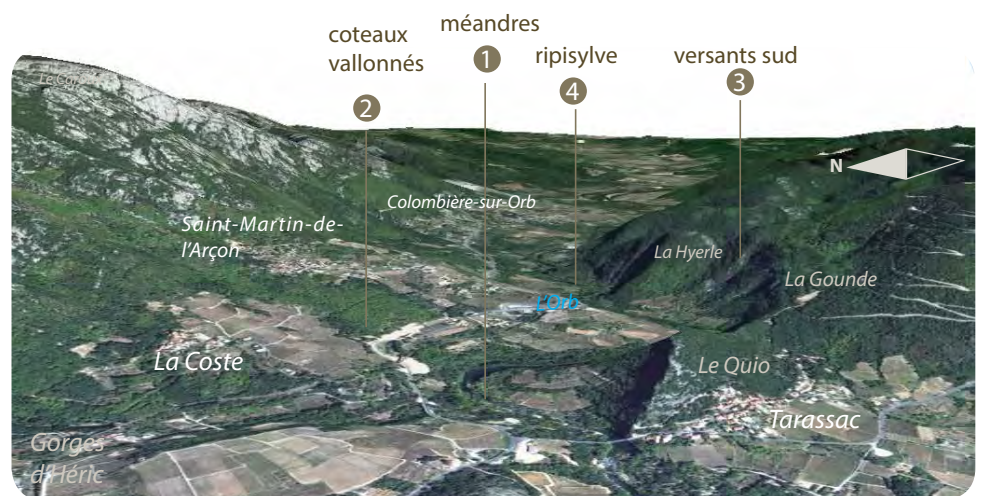
Depuis les axes routiers (D908 et D14), les vues sont dégagées vers les massifs du Caroux et de l'Espinouse et offrent des perspectives sur les terrasses basses et les versants.



Sur les coteaux, la viticulture et l'arboriculture en terrasses laissent visibles des murets qui marquent le parcellaire. Les pentes plus abruptes sont couvertes de châtaigneraies bien souvent abandonnées.

Le long du Jaur et de l'Orb, en amont de la confluence, les villages s'égrènent le long des vallées, principalement implantés en flanc de coteaux nord. Une exception, Olargues, planté le long du Jaur au détour d'un méandre. A mi-chemin entre Bédarieux et Saint Pons-de-Thomières, ce secteur connaît également un développement résidentiel récent des villages, le long de la D908. En aval, après le pont de Tarrassac, les villages sont implantés, parfois perchés, dans les méandres de l'Orb à l'image de Roquebrun et Vieussan.

Ce paysage marqué à la fois par la présence des montagnes, d'une végétation variée, de l'eau et de villages préservés a généré une attractivité touristique.



Regards...

DU PARC : «Un lieu remarquable alliant paysages naturels et culturels emblématiques. Ce secteur touristique réunit des usages variés à concilier avec la valorisation de la qualité paysagère et la préservation de l'environnement qui en font sa force.»

Héritages et dynamiques en cours



1. Un territoire qui s'appuie sur ses terroirs et ses paysages

Déjà très présente dans la communication viticole comme dans les manifestations organisées, la beauté des paysages indissociable à la cohérence des espaces viticoles est mise en avant, renforçant l'identité et l'attractivité touristique du territoire tout en servant la promotion des vins.

2. Une double dynamique de restructuration viticole : arrachage en amont de la confluence et renouvellement dans les secteurs AOC

En amont de la confluence, l'arrivée à la retraite de nombreux exploitants pousse à l'arrachage et à la concentration des parcelles. Associés au recul rapide des vergers de cerisiers et à l'abandon de nombreuses châtaigneraies à mi-versant on constate une place de moins en moins importante des terres cultivées au profit de friches.

Si l'arrachage s'observe également en zone A.O.C. Saint-Chinian, il y coexiste avec des dynamiques de renouvellement du vignoble et de défrichement pour planter de la vigne, en liaison avec près de 40 ans d'une politique très volontariste d'évolution vers la qualité.

3. Une identité arboricole... en péril ?

Les jardins, les potagers et les vergers ont façonné les paysages des pourtours des villages. En dehors de la viticulture, l'arboriculture (cerises blanches) reste une activité typique mais en crise depuis les années 90 alors que les châtaigneraies, elles sont en déclin depuis les années 70.

4. Prolifération de résidences secondaires dans l'ancien / de constructions nouvelles en périphérie des villages

L'attractivité des villages, renforcée par les efforts d'animation, se traduit par des prix immobiliers élevés, avec pour corollaire l'accroissement du nombre des résidences secondaires détenues par des propriétaires fortunés et le développement des maisons individuelles, de toute taille et de tout type d'architecture en périphérie des villages. Ces extensions créent des paysages hétéroclites, mités, avec des espaces publics peu qualitatifs.

5. Des berges et des rivières (trop) valorisées ?

Les berges du Jaur et de l'Orb ont bénéficié d'importantes actions participant à leur valorisation : restauration et dégagement des berges (réalisé sous l'égide du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron), dans une optique de réduction des risques d'embâcle en situation de crue, mise en place de stations d'épuration améliorant nettement la qualité de l'eau et de petits aménagements au bord de l'eau pour en favoriser l'accès de loisirs.

Leur fréquentation s'en est fait ressentir, notamment par une recrudescence de canoë-kayak et de canyoning, posant le problème de gestion du multi-usage d'un même espace (canoëistes, pêcheurs, propriétaires riverains, baigneurs...)



Pour demain : risques & potentialités

Déclin agricole dans la vallée du Jaur et la moyenne vallée de l'Orb :

- des terres qui s'enfricheront puis se boiseront rendant difficile toute agriculture future ;
- une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère ;
- une perte de la biodiversité.

Le développement touristique du secteur :

- conflits d'usages des espaces (rivières notamment) et conflits d'intérêts entre préservation et développement ;
- hausse des prix du bâti et du foncier ;
- vie saisonnière accrue.

Le développement résidentiel :

- cultures laissées à l'abandon ou terres agricoles «gelées» au profit de terrains à bâtir ;
- des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale ;
- impacts financiers des trajets domicile-travail ;
- banalisation des paysages.

La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :

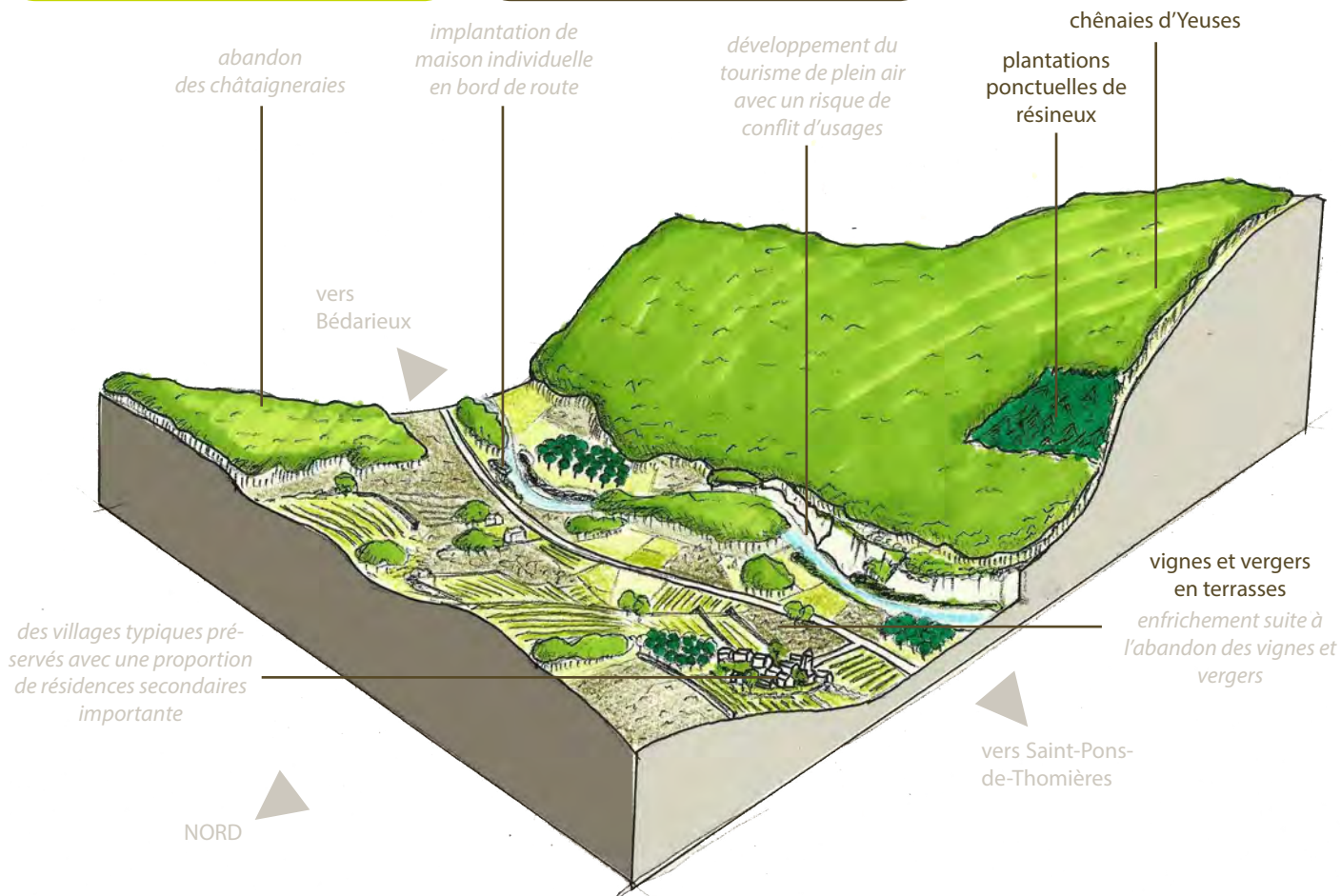
- les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits ;
- les produits de terroirs répondant à une demande touristique.

Un tourisme raisonné peut :

- apporter des revenus complémentaires au territoire ;
- motiver les partenariats entre agriculteurs pour valoriser leurs produits ;
- motiver la valorisation des villages et notamment des espaces publics ;
- des aménagements de découverte valorisant le patrimoine et les paysages.


L'installation de nouveaux habitants :


- le maintien voire le développement de services et d'activités ;
- des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels ;
- la réhabilitation du bâti ancien.




Enjeux et orientations

Une agriculture diversifiée garante des motifs du paysage


 Favoriser le maintien des vergers et des jardins dans la vallée de l'Orb-Jaur en soutenant notamment les circuits courts, en favorisant leur diversification, en privilégiant des variétés précoces ou tardives


 Soutenir les efforts alliant qualité des vins à une excellence environnementale (pratiques plus économes en intrants, lutte intégrée, développement des vins bio, enherbement...) et paysagère (intégration des pistes d'accès, traitement des bords de parcelles, entretien du bâti rural...) en zone viticole AOC


Une fréquentation et un tourisme gérés

 Poursuivre la démarche d'aménagements spécifiques à Mons la Trivalle - au carrefour de la Voie Verte et des entrées des Gorges d'Héric


Gérer la fréquentation des rivières par les pratiquants de sports d'eau et de nature et mettre en place une médiation entre les différents usagers des rivières


 Valoriser les itinéraires de randonnée (balisage) et les connecter à la Voie Verte

 Favoriser le maintien des chemins d'accès des châtaigneraies


 Veiller à intégrer la dimension paysagère aux aménagements routiers et ouvrir des points de vue depuis la RD14 et la RD908

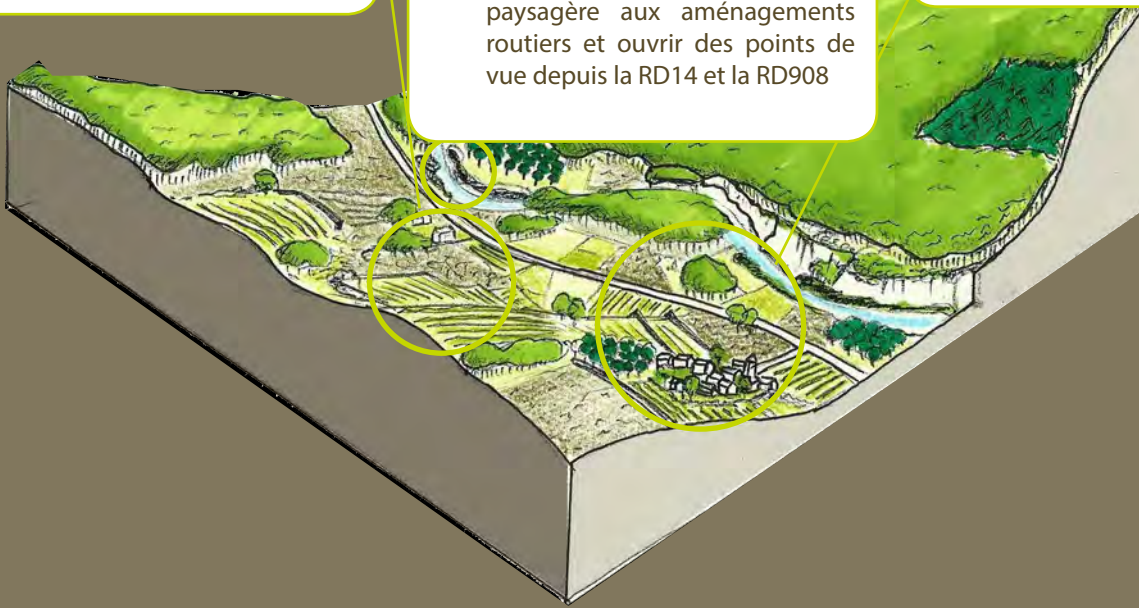
Un chapelet de villages vivants et préservés

 Poursuivre la valorisation des coeurs de village : aménagement des traversées, opérations de façades, qualité et fleurissement des espaces publics

 Limiter les extensions des villages, en particulier en linéaire le long des axes routiers pour préserver les espaces non bâtis

Inventer des vocations nouvelles aux espaces non bâtis en lien avec les villages : jardins ou vergers partagés, aires de pique-nique, ...

 Encourager une architecture contemporaine créative et inspirée des lieux



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Ensemble paysager remarquable :

• **Terrasses viticoles et chénaies d'Yeuse du confl uent Orb-Jaur et de la vallée de l'Orb** - Cf Charte p.155

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Ensemble agricole de la Montagne Noire et des Avant-Monts (II.3)** - Cf Charte p.146

• **Aire de distribution potentielle aigle de Bonelli et aire de distribution aigle royal (II.12)**- Cf Charte p.149

Espace naturel remarquable :

• **ZNIEFF de type 1 et 2**

• Espace Naturel Sensible (ENS)

Les fiches préconisations :

• 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages

• 2. Evolution urbaine cohérente

• 3. Avenir du patrimoine

• 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables

• 5. Bâtiments d'activités

• 6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

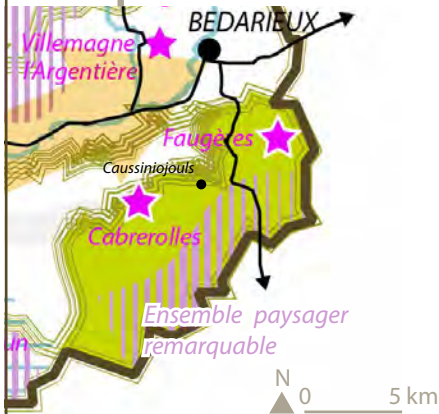
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Coteaux viticoles du Faugérois

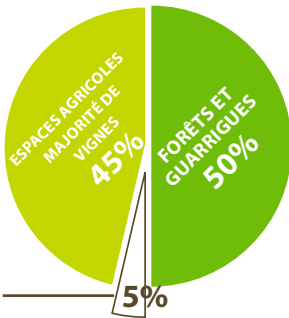
Repères



Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :

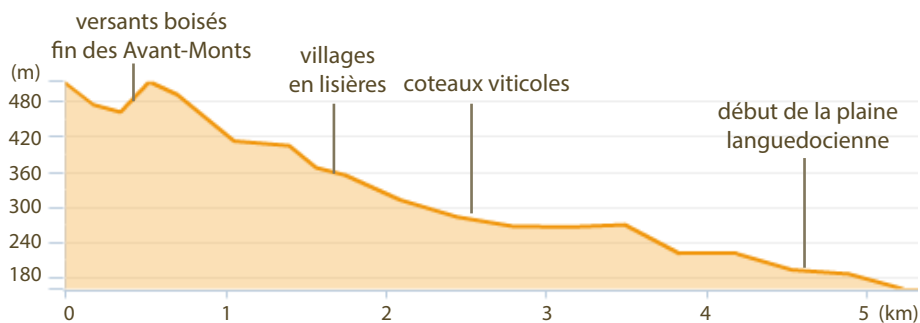


Communes concernées :

Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Saint Nazaire de Ladare

Portrait

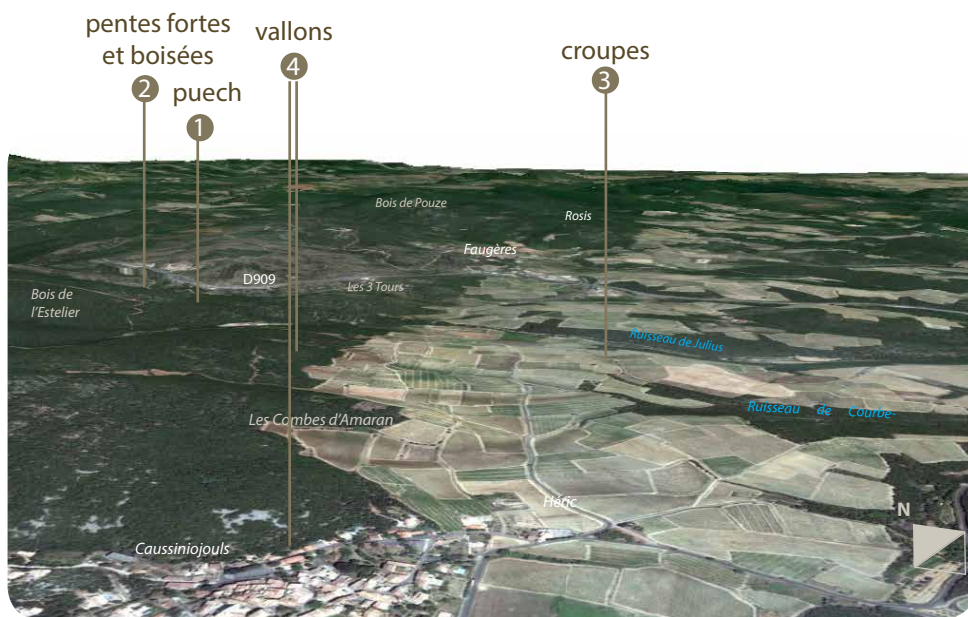
A l'extrême sud-est du Parc, cette unité paysagère se caractérise par des coteaux, reposant sur les Avant-Monts (arrière-plan boisé et pentu), à dominante viticole qui s'inclinent vers la plaine Languedocienne. Cette position de balcon au-dessus de la plaine offre des horizons lointains vers le vignoble biterrois, parfois jusqu'à la mer. Ces paysages emblématiques d'une viticulture dynamique et de qualité se positionnent comme une d'entrée du Parc depuis le Biterrois, sous forte influence des agglomérations de Béziers et Bédarieux que la RD 909 conforte.



Profil altimétrique type et simplifié nord-ouest / sud-est

Ce piémont vallonné est structuré par :

- 1 des « puechs » boisés, et jalonnés de vieux villages à la structure compacte et minérale ;
- 2 des pentes fortes et boisées dans la partie amont (terminaison des Avant-Monts) ;
- 3 de longues croupes dont la vigne souligne les parties les plus plates ;
- 4 des vallons encaissés et boisés incisant le piémont vers la plaine.



Regards...

DU PARC : «Un balcon et une entrée de Parc dont l'enjeu est d'éviter la banalisation de ses paysages (déprise viticole, mitage urbanisation, progression de la forêt...) et reconnaître son caractère remarquable.»

Héritages et dynamiques en cours

I. Une interdépendance entre agriculture et qualité du paysage

Ce paysage repose d'abord sur l'omniprésence de la vigne (800 ha pour la seule commune de Cabrerolles) qui soutient une viticulture dynamique et de qualité (avec deux appellations AOC : Faugérois et Coteaux du Languedoc). Structurée et soignée, la vigne, située dans les parties basses des coteaux est soulignée par la ligne des boisements.

C'est sur ces terroirs que s'appuie en bonne partie la communication touristique et celle des viticulteurs : ils se sont très tôt tournés vers des pratiques alliant agriculture et paysage, plus respectueuses de l'environnement, une viticulture « raisonnée » portée par un label obtenu en 1996 dont le cahier des charges comporte des préconisations paysagères.

Le paysage montre par ailleurs la coexistence de dynamiques d'arrachage (plus importantes) et de dynamiques de renouvellement du vignoble (jeunes vignes parfois palissées, au lieu de la taille en gobelet classique, qui reste dominante).

Le développement d'oliveraies et de vergers, en plus des surfaces herbagères en attente des troupeaux contribueraient à maintenir la surface agricole existante.



coteaux viticoles
Pnr HL / L. Engel



bourg de Faugères
Pnr HL / L. Engel



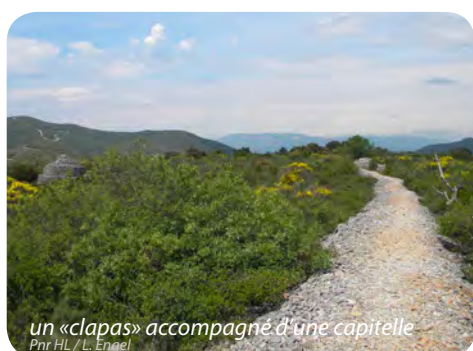
extensions récentes de maisons isolées
Pnr HL / David Huguenin



maisons anciennes de Faugères
Pnr HL / D. Bernard



bâtiment agricole récent
Pnr HL / L. Engel



un «clapas» accompagné d'une capitelle
Pnr HL / L. Engel

2. Une pression urbaine de plus en plus marquée dans un secteur à forte personnalité architecturale

Les bourgs, à caractère très méditerranéens, sont blottis au pied du relief, en lisière de la forêt et de la vigne, ce qui leur confère une silhouette confondue dans l'écrin boisé.

La pression urbaine dans le secteur est double : liée à la proximité de Béziers, qui fait du Faugérois un secteur attractif, notamment pour des situations de double emploi, mais aussi du fait d'une demande croissante de résidences secondaires. Sans être particulièrement spectaculaire, le développement de nouvelles maisons individuelles n'est pas négligeable, en arc de cercle au-dessus de Faugères, mais également dans la partie méridionale de la commune de Cabrerolles, où se fait jour une tendance au mitage du vignoble. L'impression de mitage des paysages est accentuée par l'implantation de bâtiments agricoles aux volumes importants.

3. Un patrimoine en tension

On retrouve un important patrimoine moyenâgeux (remparts, maisons, châteaux, commanderie...) mais aussi un patrimoine lié aux activités du territoire : plusieurs moulins à vents dont les Trois Tours à Faugères qui ont été restaurées, mais aussi les aménagements liés à l'activité viticole ancienne (parcellaire souligné par des murs de pierres sèches ou «clapas», nombreux mazets, capitelles, maisons vigneronnes typiques -un ou deux étages avec une cave en rez-de-chaussées, enduits, portes cochères...-).

Si un effort réel de restauration et de préservation du patrimoine bâti s'est manifesté sur l'ensemble de ce territoire, les aménagements contemporains (caves, bâtiments agricoles, pavillons récents au contact des vieux villages,...) sous-jacents au développement urbain du secteur se greffent sans transition au bâti ancien et au paysage.

4. Un maillage routier à fort impact sur le paysage

Cet ensemble est marqué par un maillage de routes assez dense, dont la RD909 qui est un axe privilégié entre Béziers et la vallée de l'Orb et offre une «Porte» du Parc dont l'identité est marquée par la vigne.

Si les aménagements routiers impactent les paysages par le développement des usages liés aux flux croissants, ils sont aussi marquants dans leur occupation, à l'instar de la RD 909 qui a fait l'objet de nombreuses rectifications et recalibrages (sections à deux fois deux voies). Ces travaux ont engendré des talus importants qui demeurent assez minéraux et forment des cicatrices dans le paysage, ainsi que plusieurs délaissés, sur lesquels un travail d'amélioration paysagère serait possible, dans la mesure où il s'agit de l'une des principales routes d'accès au Parc.

Pour demain : risques & potentialités

Liés à l'arrachage de la vigne :

- déclin des surfaces cultivées au profit de friches,...
- disparition progressive du petit patrimoine lié à l'usage viticole ;
- altération de la lisibilité du paysage liée à la trame viticole.

Liés à la pression urbaine :

- hausse des prix du foncier ;
- éclatement des zones bâties et mitage ;
- articulation difficile avec le bâti existant ;
- banalisation architecturale.

Liés au développement des infrastructures routières mal intégrées :

- aménagements « routiers » ne se greffant pas au en terme paysager ;
- création de délaissés importants ;
- amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine.

Une diversification agricole :

- reprise des terrains délaissés par la viticulture, notamment les versants boisés (bois de chauffage) et les vallons (élevage, fruitiers...);
- réponse aux difficultés économiques liées à la monoculture de la vigne.

Un territoire traversé, où l'on s'arrête :

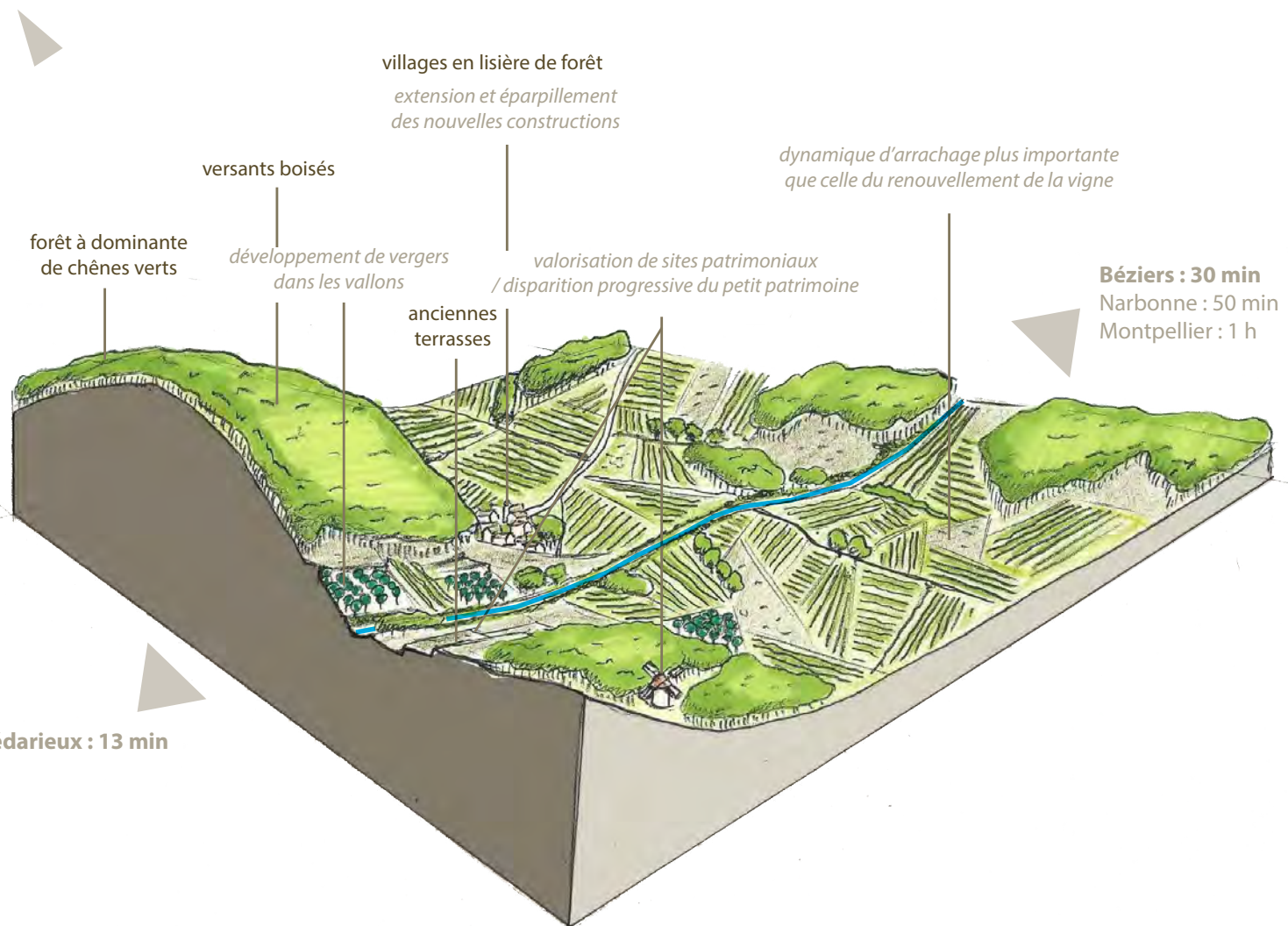
- développement des circuits courts ;
- vitrine du Parc via une porte d'entrée « tourisme de terroir » ;
- développement des boucles de petite randonnée (pédestre et VTT) et des itinéraires équestres ;
- ménager des points de vue depuis la RD909.

Un secteur identitaire et dynamique :

- attractivité de jeunes actifs sur le territoire (pouvant travailler sur place) ;
- alliance du patrimoine et du contemporain et valorisation des savoir-faire locaux (ex : pierre sèche).





NORD




Enjeux et orientations

Un paysage construit par une viticulture de qualité et de nouvelles cultures

 Soutenir les efforts alliant qualité des vins à une excellence environnementale et paysagère (pratiques plus économes en intrants, lutte intégrée, développement des vins bio, enherbement...) et paysagère (intégration des pistes d'accès, traitement des bords de parcelles, entretien du bâti rural...) en zone viticole AOC


 Encourager la diversification agricole et le développement sylvicole dans les secteurs délaissés par la viticulture (versants et vallons)


Des villages habités au cœur d'un territoire agricole dynamique

 Encadrer le développement urbain en proscrivant le mitage des espaces agricoles, les extensions linéaires le long des axes et en encourageant l'offre de résidences principales dans les villages et leurs abords

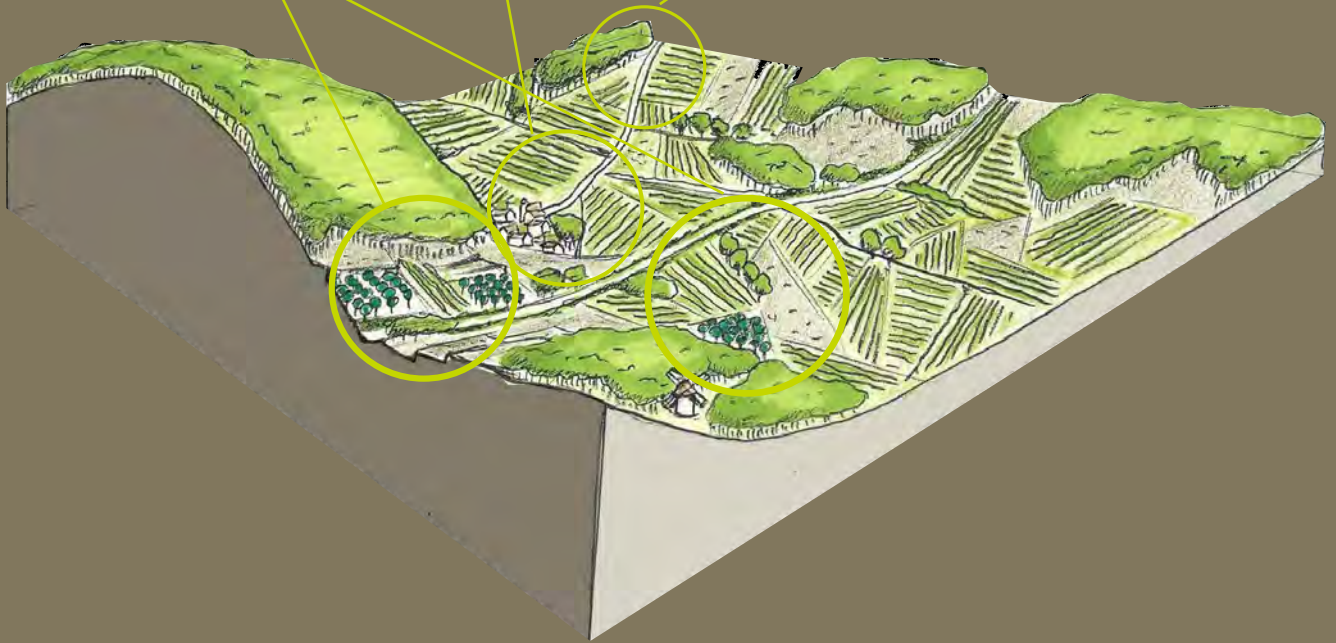
Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine rural du secteur et réinterpréter le patrimoine à travers les nouvelles constructions ou les réhabilitations

Une "image de terroir" à l'entrée du Parc

 Poursuivre les améliorations de la RD 909 à travers des aménagements paysagers sur ses abords, en particulier sur les délaissés

 Poursuivre les itinéraires pédestres, VTT et équestres

Aménager des points de vue de découverte des paysages



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- Aire de distribution potentielle aigle de Bonelli et aire de distribution aigle royal (II.12)- Cf Charte p.149

Espaces naturels remarquables :

- Espace Naturel Sensible (ENS)
- ZNIEFF de type 1

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Versant du Somail et vallée du Jaur

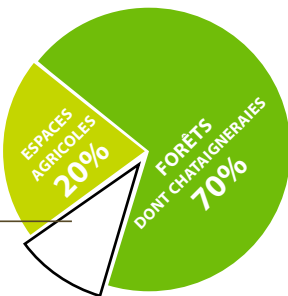
Repères



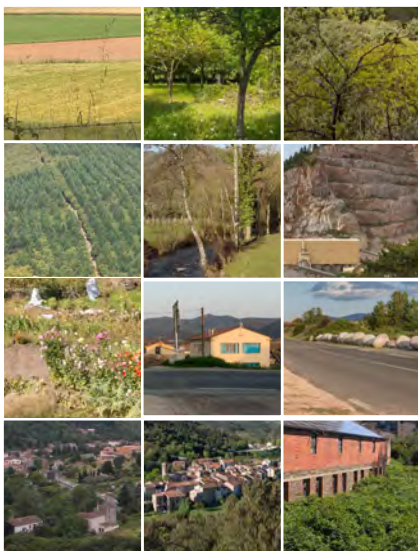
Influence : océanique et méditerranéenne

Occupation (indicative) :

10% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



Communes concernées :

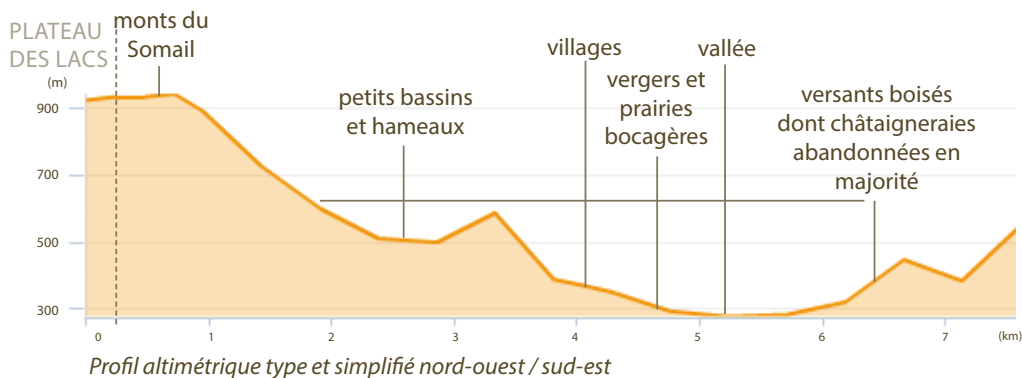
Courniou, Saint Pons-de-Thomières, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Fraïsse-sur-Agout (Coustorgues), Saint-Vincent-d'Olargues

Portrait

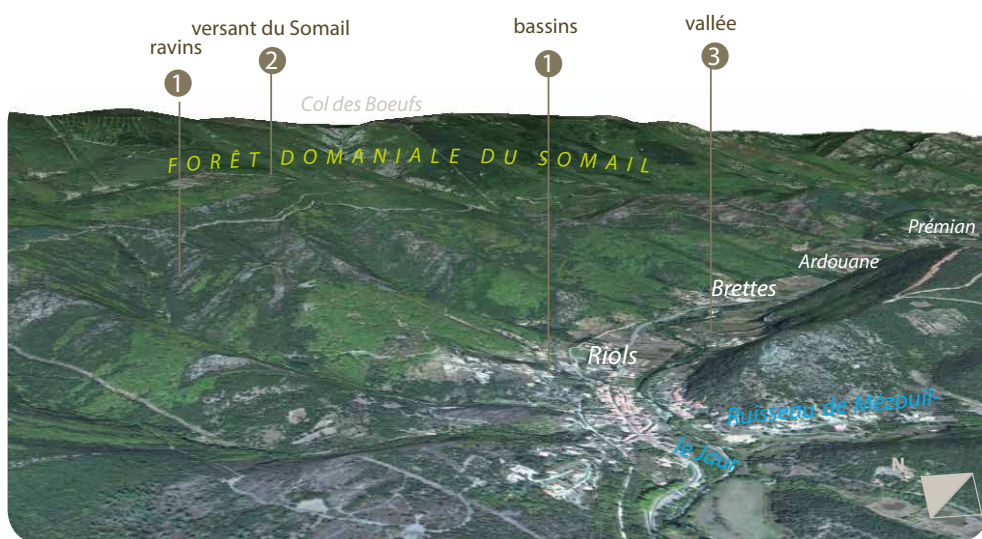
Situé entre les plateaux du Haut-Languedoc et la première ligne de crête qui domine la vallée, le versant du Somail se caractérise par des versants monumentaux qui plongent vers le sillon central, la vallée du Jaur, où se sont installés les hameaux et les bourgs (dont Saint Pons-de-Thomières, bourg-centre à la source du Jaur) suivant le relief, les cours d'eau et les axes routiers.

Cette unité paysagère se compose :

- 1 de petits bassins dissymétriques adossés à mi-pente au grand versant, formés à la confluence de multiples petits ravins, et prolongés jusqu'au fond du sillon par des vallées encaissées et sinueuses ;
- 2 un long versant découpé par ces vallées et leurs ruisseaux affluents ;
- 3 les vallées Salesse et Jaur (ripisylve) alternant élargissements et étranglements.



Cet ensemble offre un paysage assez ouvert grâce à l'amplitude du sillon qui dégage des vues suivant un axe est-ouest, vers le Caroux et vers les versants depuis le fond de vallée ou depuis les petits bassins en balcon. C'est un secteur de transition entre la Vallée du Thoré, à forte ambiance océanique et la vallée de l'Orb méditerranéenne expliquant notamment, que la ligne, à l'est, laisse peu à peu la place aux prairies et vergers à l'ouest.



Regards...

DU PARC : «Un paysage monumental et varié enclin à une déprise (agricole, dévitalisation des centres-bourgs, mitage pavillonnaire) dont la qualité tient à la reconquête des paysages bâtis et agricoles.»

Héritages et dynamiques en cours

I. Une fermeture progressive des paysages et une occupation désorganisée des paysages de la vallée

À la fin des années 60, le paysage de la haute vallée du Jaur était encore très agricole, combinant les châtaigneraies fruitières des bas de versant, les terrasses viticoles et prairies de fauche souvent co-plantées de fruitiers et quelques vergers (pommiers, puis cerisiers), prairies de fauche pour l'élevage et maraîchage irrigués en bordure du Jaur. L'abandon progressif des exploitations a profondément altéré l'apparence d'une vallée qui comptait parmi les «fleurons» du Parc au moment de sa création.

Si, dans la vallée du Jaur, vergers dont certains récents (oliviers), prairies et cultures maraîchères sont aujourd'hui toujours visibles, ils s'insèrent dorénavant dans une mosaïque peu lisible, qui comporte aussi de nombreuses friches plus ou moins embroussaillées, des reboisements privés en «timbre poste», des pavillons récents sur jardin privatif, à proximité des villages et des hameaux, et des équipements collectifs (camping, zone d'activité, stations d'épuration ou de lagunage...).

Dans la vallée de Salesse, les acteurs agricoles se sont partiellement tournés vers la vente directe et les activités liées au tourisme et aux loisirs, tout en maintenant une activité d'élevage, ce qui a permis le maintien d'un paysage ouvert et structuré.

2. Une châtaigneraie-relique, emblématique mais menacée

Si la châtaigneraie – en particulier fruitière qui tient une place de choix dans cet ensemble paysager – est un motif paysager emblématique à l'échelle du Parc dans son ensemble, la réalité montre surtout des châtaigneraies à l'abandon, devenant des friches forestières évoluant vers un taillis, tandis que les éléments bâtis se désagrègent lentement (sécaouds, bergeries, terrasses, drailles enserrées de murettes ou de pierres dressées...).

Différentes actions tendent à redonner à ces châtaigneraies une nouvelle vie à travers des événements (tels que la Fête de la Châtaigne à Saint Pons-de-Thomières) qui tendent à remettre la châtaigne au goût du jour, mais aussi le développement de la filière du bois de châtaigniers pour du bois d'œuvre en extérieur (activité demeurant importante à Courniou) qui reste cependant occasionnelle et peu structurée.

3. La dispersion des constructions dans le sillon

La demande en terrain à bâtir et la construction de maisons neuves ont été très actives depuis une trentaine d'années dans ce secteur. Compte tenu des contraintes géographiques du site de Saint Pons-de-Thomières, ce sont les communes voisines, Riols, Courniou puis Prémian, et leurs hameaux, qui ont accueilli ces constructions nouvelles. Ce développement s'est parfois réalisé dans le cadre de lotissements relativement cohérents et denses. Mais il s'est aussi accompli en ordre dispersé, par mitage ponctuel de maisons et bâtiments d'activités à flanc de versant comme au-dessus de Prémian, en «doigt de gant» le long des routes et chemins menant au centre des villages et autour des hameaux.

4. Des villages-rues

Les villages se sont organisés le long des axes routiers, source de bruit, de pollution et d'insécurité liée à la circulation, motif principal des multiples interventions sur l'espace public de ces dernières années.

Ces mesures s'inscrivent dans la problématique plus générale de la nécessaire redynamisation des centres anciens des villages, au bâti souvent de qualité mais nécessitant des rénovations, par rapport auxquelles des opérations telles que les OPAH ouvrent des possibilités aux particuliers pour eux-mêmes ou pour proposer des logements en location et pour conserver aux villages leur caractère et leur unité.

Une occasion de valoriser le patrimoine ancien et les qualités des tissus urbains de ces villages, qui, tournés vers le Jaur, offrant des jardins en bord de rivière et des espaces d'usages le long des ripisylves, proposent un cadre de vie exceptionnel. La (re)connaissance de ces qualités et l'adaptation du bâti ancien aux aspirations de confort contemporaine sont les défis de demain pour redynamiser les cœurs de villages et stopper l'étalement urbain continu.



Pour demain : risques & potentialités

Liés au déclin agricole dans la vallée :

- des terres qui s'enrichissent puis se boisent rendant difficile toute agriculture future ;
- une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère ;
- une perte de la biodiversité ;
- une perte d'une des caractéristiques identitaires du secteur : les châtaigneraies.

Liés au développement urbain :

- des terres agricoles «gelées» dans l'espoir qu'elle ne deviennent constructibles ;
- des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale, une connexion des villages et une perte identitaire ;
- un mitage des versants un éparpillement de part et d'autres des axes routiers ;
- une double insécurisation des déplacements : multiplication et augmentation du flux automobile sur les axes principaux.

La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :

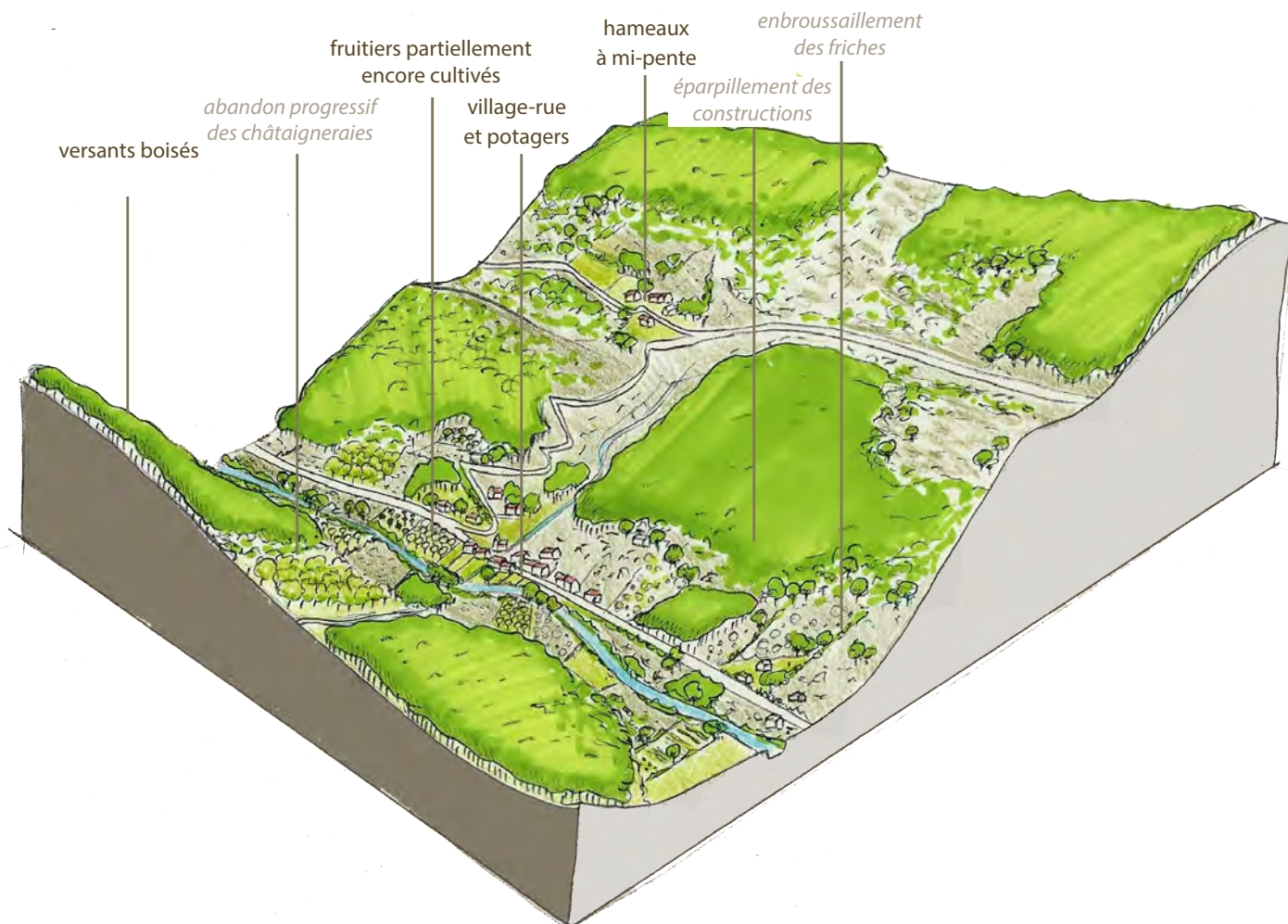
- les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits ;
- les produits de terroirs répondant à une demande touristique.

L'installation de nouveaux habitants :

- le maintien voire le développement de services et d'activités ;
- des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels ;
- l'accompagnement de projets de dynamisation des centres-bourgs (initiatives privées sur le bâti ou publiques sur les espaces publics).


L'attractivité touristique:

- la fixation de nouvelles populations sur le territoire ;
- la valorisation de la Voie Verte, axe structurant d'une stratégie globale touristique.





Enjeux et orientations

Des villages rurs agréables à habiter

 Poursuivre la valorisation des coeurs de village : aménagement des traversées, opérations de façades, qualité et fleurissement des espaces publics


Valoriser le patrimoine architectural (urbain et industriel) de Saint Pons-de-Thomières, ville siège du Parc

 Limiter les extensions des villages, en particulier le long des axes routiers pour préserver les espaces non bâtis


 Encadrer les extensions sur les versants en évitant le mitage et en travaillant sur les lignes bâties existantes

Mettre en valeur le patrimoine rural bâti en amplifiant les actions en cours (information, sensibilisation, ateliers...)


Un lieu de passage connecté à un territoire plus large


 Veiller à intégrer la dimension paysagère aux aménagements routiers et ouvrir des points de vue depuis les RD 612 et RD 908

Valoriser la visibilité de l'offre en matière de commerces, ventes directes, services, restauration et hébergement

 Articuler les itinéraires avec la Voie Verte et les bords de l'eau


Une agriculture diversifiée dans la haute vallée du Jaur

 Favoriser le maintien des différentes cultures, notamment des vergers, dans la haute vallée du Jaur en soutenant notamment les circuits courts, en favorisant leur diversification, en privilégiant des variétés précoces ou tardives. Soutenir la rénovation des châtaigneraies et la relance de la production castanéicole notamment par une consommation locale du bois et une valorisation de la châtaigne sous toutes ses formes

 Soutenir l'élevage de la vallée de la Salesse et initier sa réintroduction dans la vallée du Jaur

Stimuler et faciliter les installations pour redonner toute sa place à une agriculture en facilitant leur accès au foncier

Un réseau d'eau intégré aux paysages

 Maintenir les systèmes collectifs d'irrigation gravitaire en les adaptant avec des solutions mixtes de mise en pression

Valoriser les rivières : poursuivre la reconquête du Jaur et de ses berges et préserver la Salesse et ses milieux associés

A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Ensemble paysager remarquable :

- **Versant du Somail et vallée du Jaur** - Cf Charte p.155

Espaces naturels remarquables :

- site classé
- **NATURA 2000**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 7. Infrastructures énergétiques et paysage

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

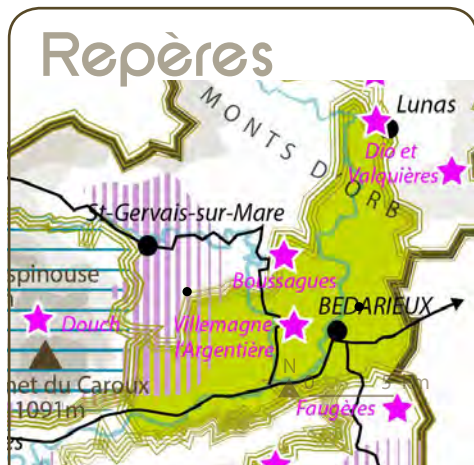
contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





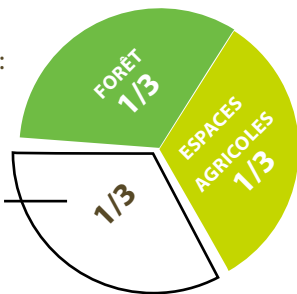
Plaines et coteaux de l'Orb moyen



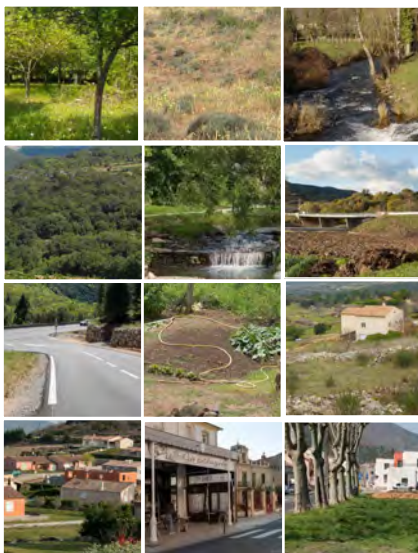
Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

bâti, routes, zones industrielles et zones d'activités, parcs et jardins ...



Motifs paysagers dominants :



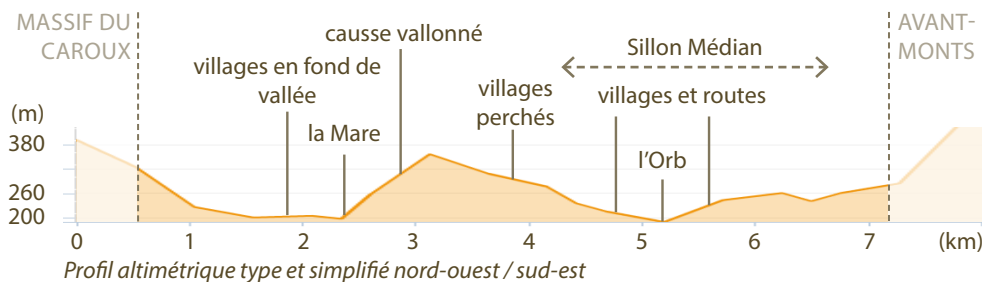
Communes concernées :

Colombières-sur-Orb, Les Aires, Le-Pujol-sur-Orb, Combes, Lamalou-les-Bains, Hérépian, Taussac-la-Bilière, Le Pradal, Villamagne-L'Argentère, Bédarieux, Lunas, Le Bousquet d'Orb, La Tour sur Orb, Dio et Valquières

Portrait

La Plaine de l'Orb atteint son amplitude maximale à la confluence de l'Orb et de la Mare au niveau d'Hérépian. Elle englobe les coteaux de bas de versant des reliefs des Avant-Monts au sud, et du Caroux, au nord. Cette unité paysagère présente une grande hétérogénéité dans ses ambiances : périurbaines et urbaines dans le fond de vallée, rurales et montagnardes sur les bas de versants, avec une alternance de villages, champs agricoles, vergers, vignes, bâtiments d'activités, équipements, boisements... dans un jeu d'ouverture et de fermeture des vues le long des axes routiers.

Traversés d'est en ouest par la D908 et D160 (de part et d'autre de l'Orb) et à la jonction des routes venant du sud et du nord du Parc, c'est un carrefour important. Le long de ces axes s'enchaîne un chapelet de villes et de villages, dont Bédarieux, le plus à l'est. La Plaine de l'Orb représente le début du sillon médian qui concentre une importante part des habitants, des activités, des déplacements et du développement urbain du Parc.



Ce paysage est structuré par :

- 1 les rivières de l'Orb et de la Mare et leurs vallées accompagnées de leurs ripisylve plus ou moins continues ;
- 2 de grandes parcelles rectangulaires plus ou moins allongée perpendiculaires à la rivière et les villages rues dans la vallée ;
- 3 des terrasses et des villages de versants sur les coteaux ;
- 4 en arrière plan, des versants doux et lignes de crêtes basses au nord-est, vigoureux et très boisés au nord-ouest (Combes) et au Sud (Avant-Monts) ;
- 5 un petit cause vallonée entre Villemagne et Bédarieux.



Regards...

DU PARC : « Une vallée habitée dont la qualité et l'équilibre des paysages tiennent à la mise en valeur des caractères identitaires et des structures fortes (l'Orb, la Mare, le fond de vallée agricole, les silhouettes des bourgs) et la maîtrise de l'urbanisation. »

D'UN ÉLU : « Les centres anciens ne sont pas des modèles à reproduire... mais celui de la maison individuelle non plus. »

Héritages et dynamiques en cours

1. De bourgs ruraux et villages typiques d'un ensemble périurbain

La plupart des villages du secteur présentent des centres anciens de qualité, qui ont en commun leur tonalité méditerranéenne, mais possèdent des identités architecturales bien particulières : village perché compact de Poujol-sur-Orb, petit village en bord de corniche des Aires, belle place centrale cachée au cœur d'un ensemble complexe de ruelles à Hérépian, petite cité médiévale en bord de Mare de Villemagne-l'Argentière, ambiance très spécifique de station thermale fin XIX^{ème} – début XX^{ème} de Lamalou-les-Bains...

Dans un contexte où la dynamique territoriale la plus immédiatement visible est sans conteste l'extension pavillonnaire de ces villages, ces typicités tendent à s'estomper au profit de nouveaux quartiers standardisés. Comme à l'extrémité occidentale du Parc, cette dynamique prend ici la forme d'un véritable phénomène de périurbanisation, diffusant le développement de maisons individuelles en lotissement ou isolées depuis les deux pôles d'emploi et de services de Bédarieux et Lamalou-les-Bains.

Grâce à des efforts d'animation économique et commerciale associés aux démarches de revalorisation du patrimoine et des espaces publics, en particulier dans les traversées des villages-rues, un regain d'attractivité des centres anciens et des «maisons de village» est cependant en marche.

2. Des aménagements qui marquent le paysage

La consommation d'espace agricole, dans cette moyenne vallée de l'Orb, peuplée, active, et aux ambiances plus urbaines, n'est pas seulement le fait de l'habitat. Des activités économiques diverses y sont également présentes et marquent les paysages de plusieurs manières : elles se mêlent au nord-ouest d'Hérépian avec l'habitat individuel récent, les friches industrielles (l'ancienne fonderie) ou agricoles donnant un paysage peu lisible, le long de la RD908, elles forment la porte d'entrée orientale dans le Parc à Bédarieux, et elles sont implantées plus ponctuellement sur le reste du tronçon. Ces zones ou bâtiments d'activités se caractérisent avant tout par leur fonctionnalité (grand parking, volumes simples, façade unie...) qui tranche avec le paysage et l'architecture traditionnelle.

Plusieurs projets successifs ont été élaborés pour permettre à la «route de piémont» de contourner Bédarieux et pour améliorer le tracé de la RD908. L'ampleur du tracé du contournement (et des terrassements et talus qui l'accompagnent) est important et a eu pour double conséquence la disparition de certains éléments du paysage (murs ou alignements d'arbres) et la fragmentation de l'espace agricole. Les conséquences positives de cet aménagement sont à la fois la décongestion des rues traversant Bédarieux mais aussi la création de nouveaux points de vue de découverte de la vallée et de la ville.

3. Une agriculture encore présente dans la Plaine mais abandonnée peu à peu sur les versants

La composante agricole tient encore une place importante dans les paysages de la plaine plutôt ouverts, où se rencontrent les surfaces cultivées les plus étendues du fait de leur intérêt agronomique mais aussi de leur caractère inondable qui les préserve en bonne partie de l'urbanisation.

Encore dominante à l'orée des années 90, la vigne a fortement régressé (arrachages), au profit des pépinières, des vergers (cerisiers, pêchers, pommiers, noyers ou même châtaigniers), des prairies et des cultures fourragères, voire des céréales.

A la relative résistance de l'agriculture de la plaine s'oppose la profonde déprise des cotés et du petit causse qui sépare Villemagne de Bédarieux : châtaigneraies, vignes et vergers ont partout fortement régressé, au profit du bâti à proximité des villages, et plus généralement de la friche.

4. Des rivières structurantes mais peu visibles

Rivière aux crues spectaculaires, en partie régulée par le barrage d'Avène, l'Orb, marque tout particulièrement ce paysage de plaine par une ripisylve assez continue, aux arbres de haute taille. Comme celles de la Mare, ses berges ont récemment fait l'objet d'opérations de remise en état réalisées sous l'égide du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb en concertation avec les structures locales.

L'absence de tout sentier longeant la berge de ces rivières les prive cependant de la place qu'elles méritent dans le paysage, puisque seul le franchissement des ponts permet de les percevoir.



lotissements en contact avec les champs
Pr HL / David Huguenin



paysage à dominante agricole
Pr HL / David Huguenin



entrée de ville le long de la D908
Pr HL / David Huguenin



le contournement de Bédarieux
Pr HL / David Huguenin



parcelles rectilignes jusqu'à l'Orb aux Aires
Pr HL / David Huguenin



vue depuis le chemin de fer de Bédarieux
Pr HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Liés au développement du pavillonnaire et des activités économiques :

- consommation de l'espace ;
- banalisation et mitage des paysages de versants et de plaine ;
- éloignement des centres anciens et participation à leur dévitalisation ;
- pression foncière et concurrence avec les terres agricoles ;
- perte de lisibilité des entrées de ville

Liés aux aménagements :

- rupture paysagère ;
- disparition des éléments identitaires des paysages ;
- difficile régénération des sites.

Liés à la déprise des coteaux :

- enrichissement et disparition des terrasses sur les versants ;
- augmentation du risque d'incendie ;
- changement de vocation des terres.

Une attractivité du territoire :

- la revalorisation des centres-bourgs ;
- la densification du bâti existant (notamment des quartiers pavillonnaires lâches) ;
- la rénovation du bâti ancien.

Une agriculture dynamique dans la Plaine :

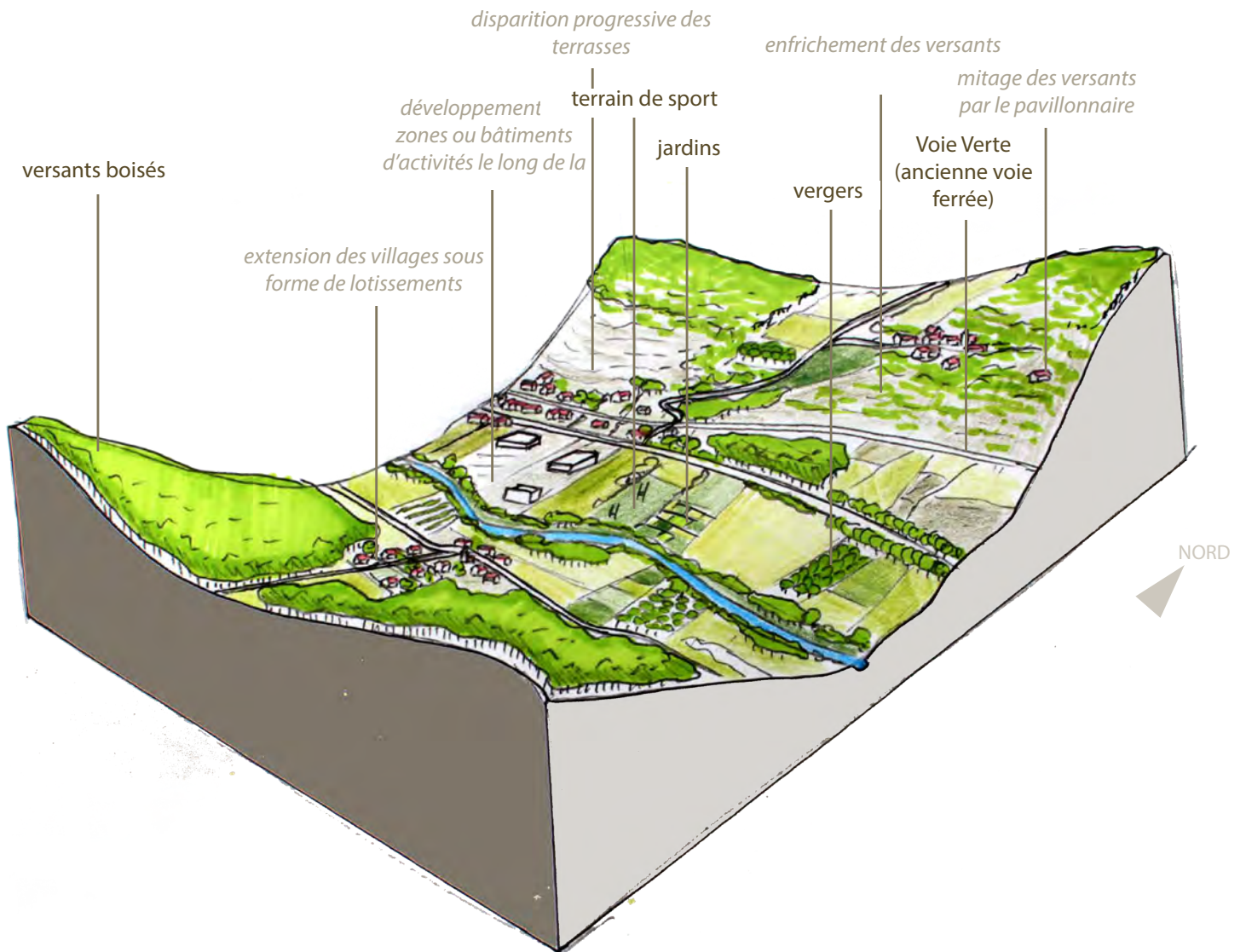
- le maintien des espaces ouverts entre les différents espaces urbanisés ;
- le développement d'une proximité entre producteurs et consommateurs.

La présence de deux rivières :

- leur valorisation dans les usages du territoire.

Un territoire traversé :

- une découverte aisée du territoire avec une accessibilité et une visibilité renforcée par les routes et la Voie Verte.



Enjeux et orientations

Un développement "urbain" dans le paysage

- Privilégier la réhabilitation de l'ancien et la densification à l'extension des villages
- ▮ Travailler sur les transitions paysagères des entrées de villages, en particulier sur le traitement des espaces d'activités
Organiser le développement des constructions individuelles dans des projets groupés ou dans une prise en compte de leur insertion dans la silhouette des villages
Contenir le développement des villages des coteaux en limitant l'impact des constructions isolées
- 📏 Définir les limites claires de l'urbanisation des différents villages et la vocation des espaces ouverts dans une vision intercommunale

Un patrimoine support du cadre de vie et du tourisme

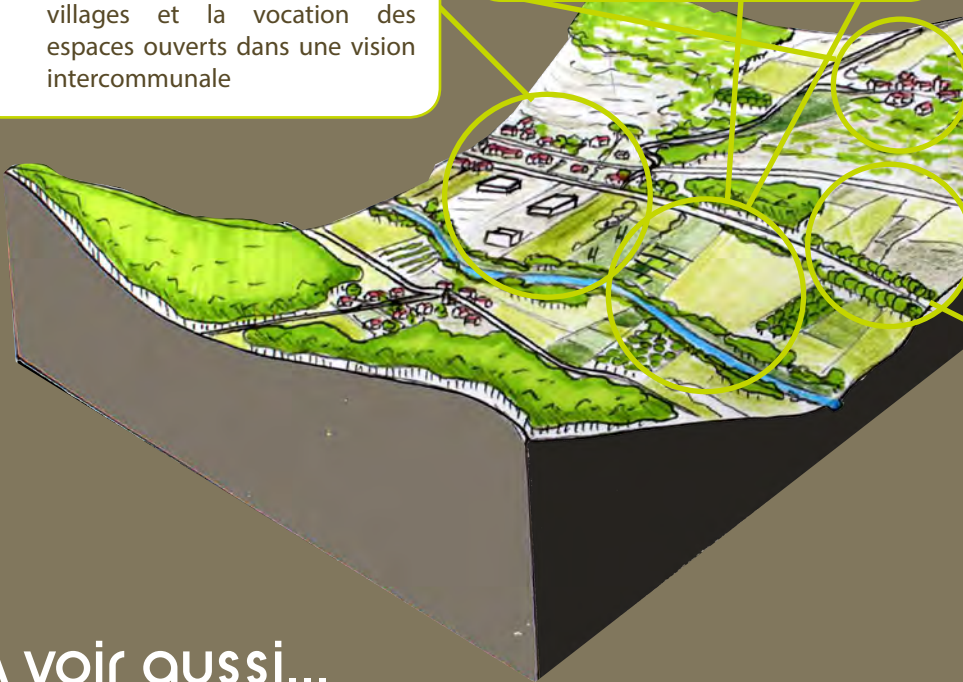
- Valoriser les parcours de découverte ou quotidiens vers et depuis la Voie Verte (ancienne voie ferrée)
- ★ Mettre en valeur le patrimoine rural en amplifiant les actions en cours (information, sensibilisation, ateliers...) et en l'intégrant aux projets d'aménagements (remontage de murs, par exemple, maintien des terrasses)
- ▮ Poursuivre la valorisation de l'Orb et de la Mare, notamment en développant des usages de loisirs en lien avec leur paysage

Des espaces agricoles structurants

- 🚜 Préserver la vocation agricole des espaces ouverts de la Plaine et soutenir localement les pratiques alliant qualité et pratiques environnementale
 - 🌿 Soutenir la gestion des châtaigneraies et à la relance de la production castanéicole notamment par une consommation locale du bois et une valorisation de la châtaigne sous toutes ses formes
- Maintenir les jardins en bordure de la Mare et de l'Orb

Des aménagements inscrit dans le paysage

- ⚠️ Partager une exigence d'insertion paysagère à tout projet d'envergure sur le territoire en particulier lors des aménagements routiers nécessite de prendre en compte l'existant et d'anticiper les modalités de greffe avec le paysage (végétalisation, traitement des abords, ...)
 - Valoriser les points de vue sur les paysages depuis la RD908 et la RD160
- Gérer la signalétique et la publicité le long de ces axes



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces naturels remarquables :

- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Orientations particulières :

- **Versant du Somail et Vallée du Jaur** - Cf Charte p.155

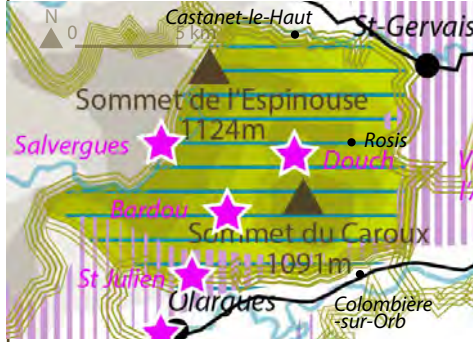
Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités



Massif du Caroux et de l'Espinouse

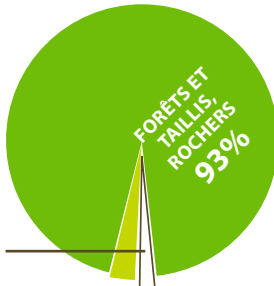
Repères



Influence : position de carrefour bioclimatique entre l'atlantique et le méditerranéen

Occupation (indicative) :

3 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



ESPACES AGRICOLES **4 %**

Motifs paysagers dominants :



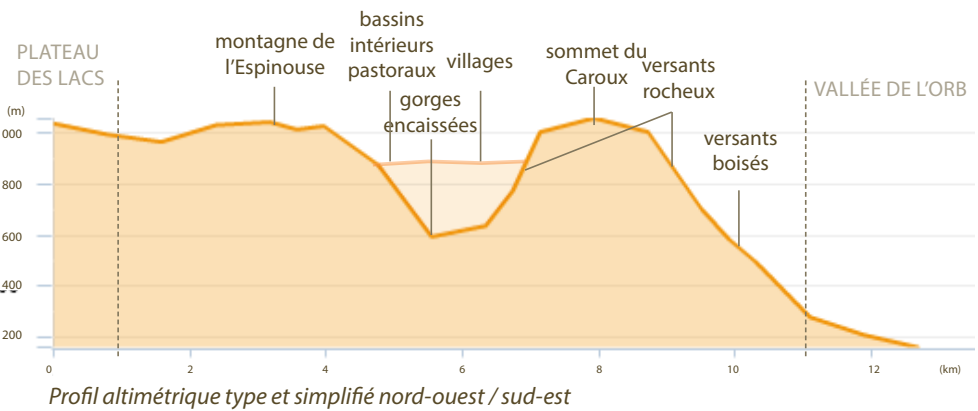
Communes concernées :

Saint-Julien-d'Olargues, Mons-La Trivalle, Saint-Martin-del'Arçon, Colombières-sur-Orb, Combes, Rosis, Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues

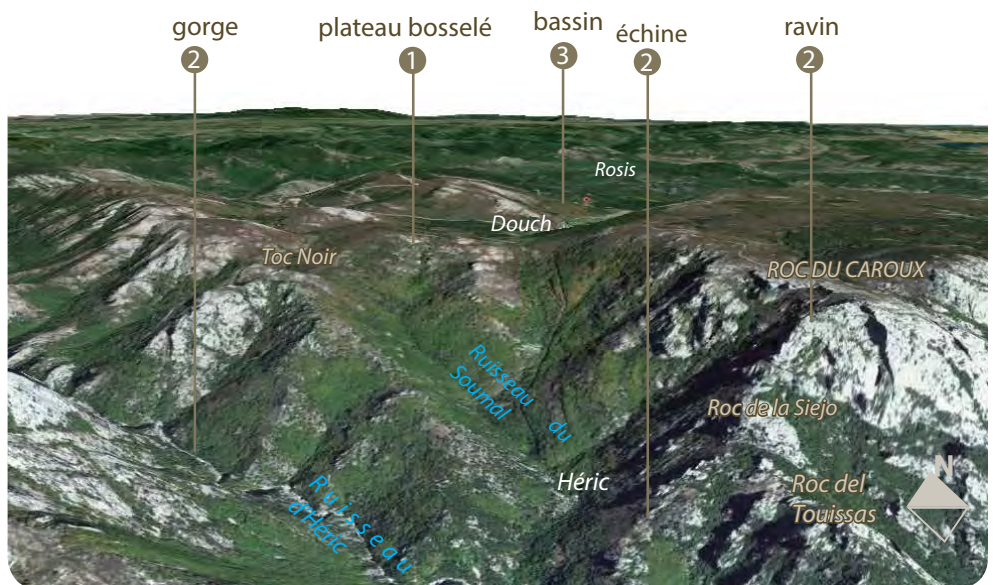
Portrait

Le Massif du Caroux et de l'Espinouse est un haut-plateau et l'un des secteurs les plus élevés du Pnr du Haut-Languedoc : il surplombe, avec un fort dénivelé (800m), le sillon Orb-Jaur (au sud) et de la vallée de la Mare (au nord). Son relief est complexe et ses ambiances particulières, associant différentes structures paysagères :

- ① rocs et landes de plateau bosselé (Caroux, rebord de l'Espinouse) ;
- ② gorges et ravins très encaissés avec hautes parois rocheuses et longues échines et belvédères plongeant sur l'Orb (Montagnes d'Aret et de Rosis) ;
- ③ petit bassin intérieur (Douch-Rosis).



C'est un ensemble étendu et peu habité, aux ambiances minérales et sauvages, cloisonné et montagnard, alternant forêts denses, versants rocaillieux et landes, où dominent les fonctions de protection et de loisirs. L'emprise agro-pastorale est concentrée dans le bassin de Douch où se mêlent bocage lithique (les haies sont remplacées par un réseau de murs de pierres sèches) et petits hameaux composés d'un bâti cévenol typique.



Regards...

DU PARC : «Un paysage remarquable de moyenne montagne dont la qualité des milieux et des paysages tiennent à la conciliation des usages et le maintien des milieux ouverts.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Une fermeture constante des paysages

Si les milieux ouverts de landes, de pelouses et de tourbières ont fait la renommée des paysages du Caroux et de l'Espinouse, force est de constater qu'ils se trouvent aujourd'hui en nette régression, face aux processus spontanés de densification et de progression de la forêt : si en 1955 les milieux ouverts constituaient près de 61 % de la superficie du territoire, en 1992, ils ne couvraient plus que 31 % de la surface (contre 54 % d'accrus forestiers et de reboisements).

L'arrivée à maturité des chênaies vertes associée à la colonisation spectaculaire des pins, et celle (plus discrète dans les vallées) des hêtraies, associé à l'abandon de certaines parcelles, se traduit progressivement par une densification du couvert, qui tend à appauvrir le sous-bois et ferme progressivement les points de vue. Si ces évolutions devaient perdurer (et ce sera le cas en l'absence d'intervention de dégagement ou de débroussaillage), le massif perdrait, par fermeture progressive, une grande partie de sa valeur paysagère et de sa spécificité.

2. Une difficile gestion du patrimoine rural et naturel

Territoire difficile à tous points de vue (sols peu fertiles, pentes fortes, isolement), le Massif du Caroux et de l'Espinouse a été marqué plus tôt et plus fortement que les espaces voisins par la déprise agricole et rurale. L'héritage d'une mise en valeur ancienne, fondée sur un système de polyculture (petit patrimoine vernaculaire tels que les drailles, les secadous,... les châtaigneraies, les jardins associés aux maisons) ne demeure que partiellement visible, disparaissant parfois sous la hêtraie et les genêts.

Malgré ce processus d'ampleur, des initiatives ambitieuses tendent à préserver et gérer ce patrimoine : installation d'un jeune éleveur sur 80 ha de landes, opérations de débroussaillages (programme expérimental européen Life-Nature « Gestion conservatoire de landes et de pelouses en région méditerranéenne » (1998-2001), élimination des saules menaçant la tourbière de la Lande par la commune de Rosis en 1999... La tendance actuelle serait plutôt, à prendre en compte l'entrée paysagère, à travers des débroussaillages et des cultures plus ponctuels et plus disséminés, entrecoupés de haies et de bosquets, composant une mosaïque d'habitats favorable aux mouflons fréquentant la zone.

3. Une fréquentation en hausse

L'ensemble de la zone offre un potentiel important et diversifié pour les activités de pleine nature, avec principalement des activités de randonnée, de baignade (trous d'eau des Gorges d'Héric) et de cueillette des champignons (forêts de l'Espinouse, de la Montagne de Rosis). Mais les falaises offrent aussi de nombreuses possibilités aux grimpeurs de tout niveau, sur de voies inégalement équipées, et la densité du réseau de sentiers autorise la randonnée sous toutes ses formes dans la quasi-totalité de cet ensemble, hors zones interdites (RNCFS, Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage). Ces activités engendrent dans le massif une présence humaine localement et ponctuellement importante et la gestion de cette fréquentation en hausse devient un enjeu majeur pour préserver les paysages et leur biodiversité.

4. La population du mouflon, un symbole en danger ?

Ces milieux ont offert un habitat particulièrement propice au développement de la population de mouflon. Introduite entre 1956 et 1960, elle est devenue emblématique de l'ensemble du Massif, qu'elle a colonisé en totalité.

La diminution de près de la moitié des milieux ouverts au profit des milieux fermés et boisés a bien évidemment entraîné des conséquences quantitatives importantes sur les ressources alimentaires disponibles pour le mouflon, générant des dégâts non seulement dans les vignes et sur les forêts nouvellement attractives. Une chasse de régulation est aujourd'hui en place. Aujourd'hui, le GIEC favorise la reconstitution du stock d'animaux de qualité en faisant des actions pour gérer l'habitat (comme la plantation de haies) et en éliminant de préférence les moins bien conformés. Mais cela suppose aussi un important travail pédagogique auprès de la clientèle pour développer sa fibre gestionnaire.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à la densification et développement du couvert forestier :

- fermeture des paysages ;
- disparition des pelouses sous les taillis ;
- incendies ;
- menace sur l'habitat de la population du mouflon.

Liés à la fréquentation touristique :

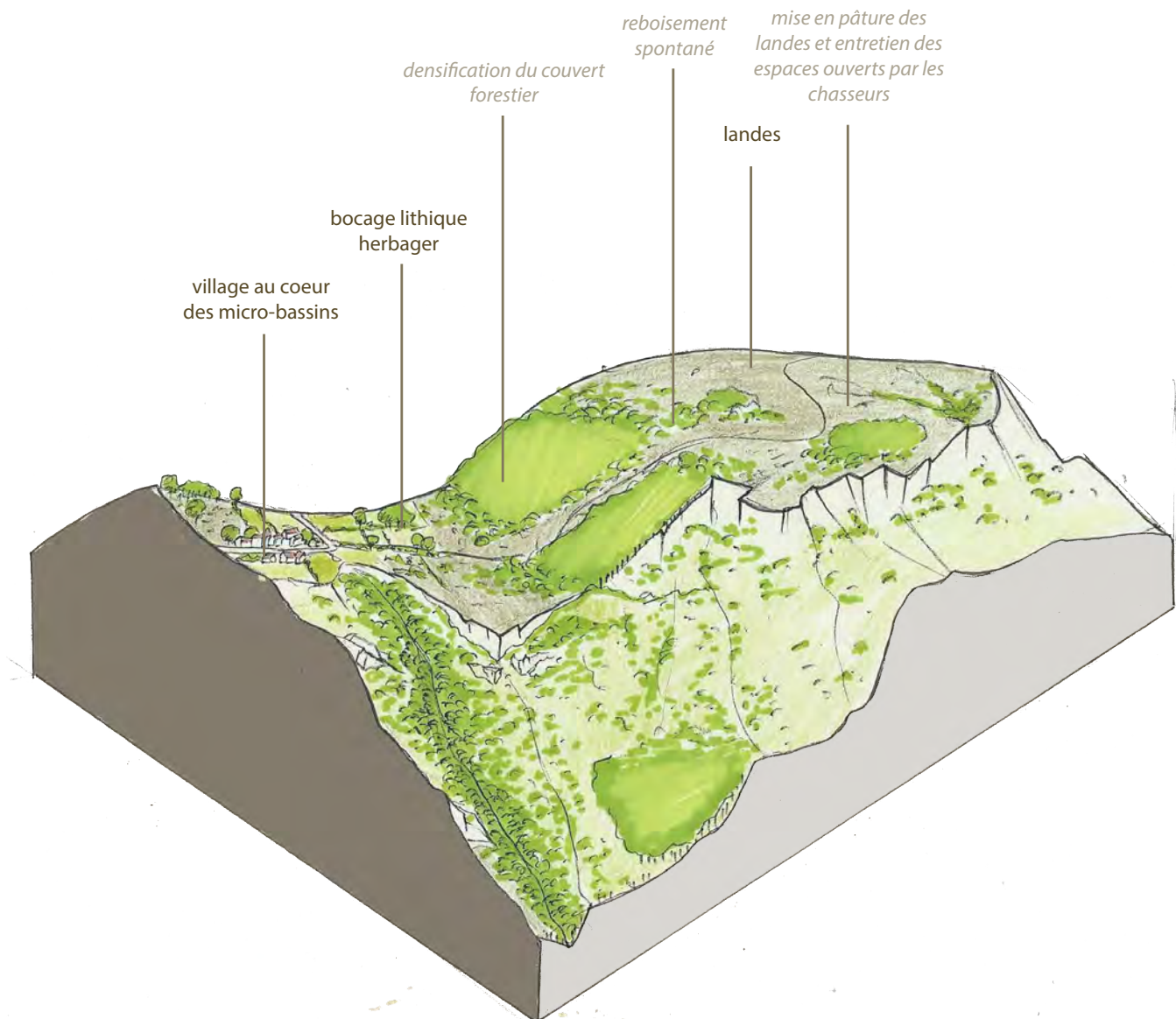
- aménagements lourds pour développer des accès carrossables ;
- dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites ;
- manque d'infrastructures / de lieux d'accueil ;
- conflits d'usage (champignons par exemple).

Une gestion partagée et concertée pour maintenir les milieux ouverts :

- poursuite de l'appui du GIEC dans les opérations de gestion du massif ;
- coopération entre acteurs sociaux, éleveurs, chasseurs et forestiers pour agir sur les secteurs à enjeu d'ouverture / via NATURA 2000.

Une valorisation touristique gérée :

- développement des sites d'interprétation et de visites du petit patrimoine ;
- redistribution des flux de randonneurs ;
- animation/information autour de la « Maison du Caroux ».



Enjeux et orientations

Un massif forestier multi-usages

/// Réguler le développement touristique en associant le renforcement des retombées touristiques (hébergements, ventes de produits, sites d'interprétation...) avec :

- la sensibilisation liée aux paysages et à la biodiversité
- la régulation de la fréquentation , en particulier :

stationnement aux Gorges d'Héric,

limitation des accès pour engins motorisés au Caroux, gestion d'activités de pleine nature aux Aiguilles, gestion de la circulation des touristes à l'Espinouse...

Des villages typiques au cœur de bassins agro-pastoraux



Encadrer les extensions des villages, en particulier ceux du bassin de Douch et les modes d'installation (maintien des chemins, respect des gabarits et des implantations)



Favoriser le maintien des activités agro-pastorales autour des villages à travers la sensibilisation et la planification

Une gestion partagée du paysage ouvert

Associer les différents acteurs socio-professionnels et institutionnels pour définir un plan d'actions commun (via NATURA 2000)

Combiner les modes opératoires pour lutter contre la fermeture des milieux de landes et de pelouses, prévenir des incendies et préserver la biodiversité :

- favoriser le pastoralisme à travers l'installation ou le passage de troupeaux
- soutenir les actions d'entretien et d'ouverture par le GIEC (débroussaillage, création de haies...)
- développer une gestion forestière spécifique à ce milieu

Un "paysage repère" pour le Parc

- Protéger les silhouettes du Caroux et de l'Espinouse (pas de carrière, ligne à haute tension, éolienne...) visible depuis les territoires alentours
- - Valoriser les itinéraires depuis les vallées et sur les hauteurs (balisage, connexions, petits aménagements, points de vue...)

A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

- **Site « Montagne du Caroux et de l'Espinouse » (I.11)** - Natura 2000 - directives habitat et oiseaux - Cf Charte p.142

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

- **Site classé du Caroux et de l'Espinouse (II.11)** - Cf Charte p.148

Espaces naturels remarquables :

- **Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage**
- **Réserve Biologique Domaniale**
- **ZNIEFF de type 1 et 2**

Les fiches préconisations :

1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
2. Evolution urbaine cohérente
3. Avenir du patrimoine
4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
5. Bâtiments d'activités
6. Paysages forestiers
7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb

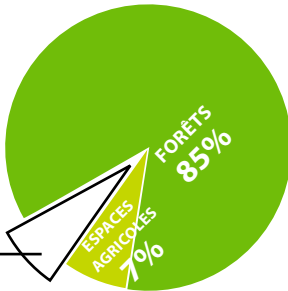
Repères



Influence : montagnarde

Occupation (indicative) :

7% bourgs, villages, bâti, routes, carrières, mines, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



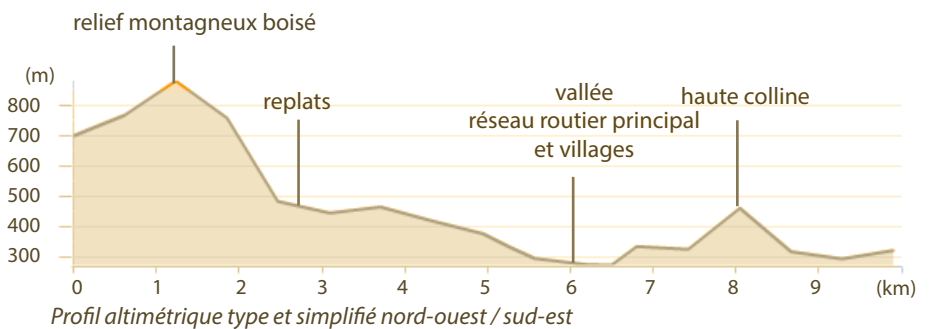
Communes concernées :

Murat-sur-Vèbre (Canac), Castanet-le-Haut, Saint-Geniès-de-Varensal, Rosis, Saint-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Bilière, Graissessac, Avène, Le Bousquet d'Orb, Saint-Etienne-d'Estrechoux, Camplong, La Tour sur Orb

Portrait

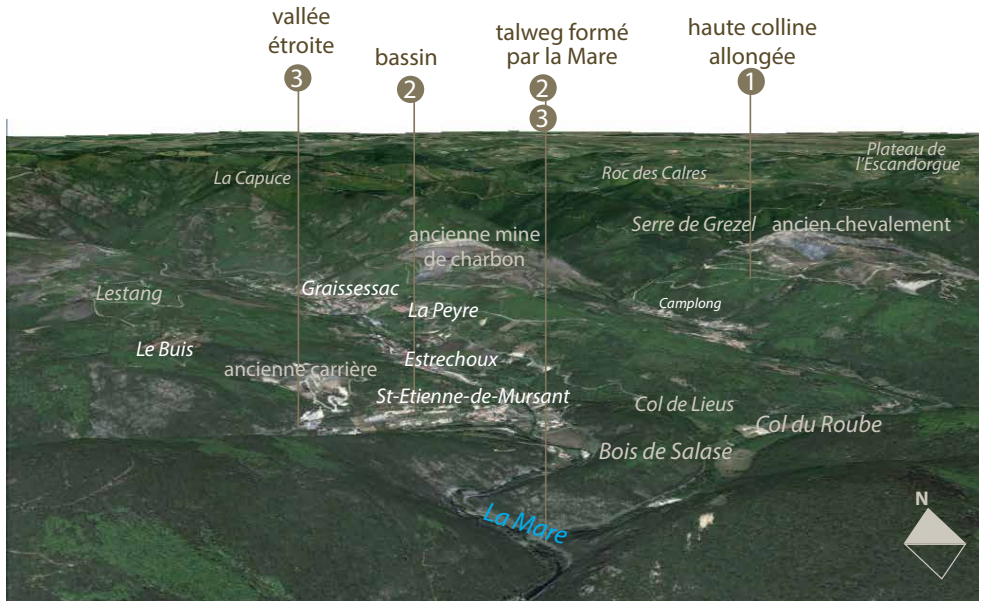
Ce territoire montagneux offre un relief très découpé, culminant souvent à plus de 1000 mètres, et entaillé de vallées. L'ensemble de ces paysages offre une tonalité générale assez cévenole (châtaigneraie, empreinte de la mine) et des villages aux ambiances méditerranéennes avec des maisons à un étage aux façades enduites ou en pierre apparentes.

Le passé industriel minier et agricole ont marqué profondément les paysages mais aujourd'hui, ce sont les boisements feuillus qui occupent la plus grande partie de cette unité paysagère qui en fait un des paysages les plus boisés du Parc.



Ce paysage se compose :

- 1 d'un ensemble de hautes collines allongées aux longs versants très boisés parfois coupés de petites barres rocheuses
- 2 des vallées étroites, encaissées et sinueuses,
- 3 de petits bassins plus amples, dessinés par la Mare qui draine une grande partie de ce territoire, qui accueillent les principaux villages du territoire.



Regards...

DU PARC : «La sensibilité des paysages des Monts d'Orb est caractérisé par le contraste entre son caractère profondément naturel, le maintien de l'ouverture des paysages et la valorisation de son passé minier dont on perçoit les traces.»

Héritages et dynamique en cours

I. Une agriculture limitée mais spécifique : élevage, CAT et micro-cultures

Cette unité paysagère a connu une double déprise agricole et minière déjà ancienne. Cependant deux secteurs assez différents affichent une meilleure résistance des activités agropastorales :

- au nord, sur le plateau de Saint-Amand-de-Mounis, plusieurs éleveurs combinent cultures fourragères, prairies naturelles et parcours de landes plus ou moins arborées (caprins lait, bovins et ovins lait et viande)
- les fonds de vallées encore exploités en vignes et vergers vers le sud, annoncent la vallée du Jaur. On y retrouve les terres cultivées par le C.A.T. (Centre d'Adaptation par le Travail) de Plaisance, l'un des premiers C.A.T. agricoles de France créé en 1974.

A cela se juxtaposent des micro-cultures : jardins potagers, vergers (cerisiers, pêchers, pommiers), dernières vignes, rares châtaigneraies fruitières entretenues, ou encore micro-parcelles en céréales pour les besoins du poulailler familial, occupent des surfaces réduites en fond de vallée et autour des principaux hameaux. Les exploitants agricoles à titre principal sont très peu nombreux. Dans ces parcellaires très morcelés, hérités des nombreuses micro-exploitations des ouvriers et des mineurs, il s'agit surtout de retraités ou des double-actifs pour lesquels les productions agricoles représentent un complément de salaire, voire des résidents secondaires et des « agriculteurs de loisir » dont les motivations ne sont pas nécessairement commerciales.

2. Un reboisement spontané qui se poursuit

Les forêts sont principalement composées de chênes vert (plutôt à l'est) et de chênes pubescents mêlés aux châtaigneraies abandonnées (plutôt à l'ouest).

Dans ce secteur, la gestion forestière connaît les difficultés de la sylviculture dans les secteurs de forte pente.

Le processus en cours de reboisement spontané sur des versants autrefois pastoraux ou même agricoles, ainsi que sur les pentes d'anciens crassiers posent 2 problèmes :

- accroissement du risque d'incendie en période sèche du fait d'un embroussaillage assez prononcé,
- fermeture des paysages et disparition des marques de l'activité minière et de la vie associée (trame parcellaire héritée, chemins...)

3. Après la déprise agricole et industrielle, une reprise culturelle, économique et démographique ?

A 30 minutes de Bédarieux, ce secteur fait face à une reprise démographique qui reste plus modeste et plus tardive qu'ailleurs. Aussi le rythme en matière de construction est plus modéré que dans la vallée de l'Orb. La dynamique de réinvestissement des villages est également liée aux résidences secondaires. Les bourgs restent assez importants et sont dotés de services de proximité.

Lié aux activités anciennes nombreuses (mines, élevage, agriculture), le patrimoine du secteur est à la fois riche et diversifié. Des efforts sont accomplis par les municipalités ou associations pour le sauvegarder ou le valoriser à l'image de la Maison Cévenole (Musée des arts et traditions populaires de Saint-Gervais) qui accueille environ 5000 personnes par an. Cette association fait également le lien entre l'héritage du passé et l'avenir de ce territoire en faisant vivre le patrimoine en lien avec les problématiques actuelles et en valorisant les acteurs locaux (agriculteurs...) et leurs pratiques.

Au-delà du patrimoine, la dimension culturelle semble être un vecteur de développement des villages : réouverture du Grand Café Mounis, musée de Saint-Gervais, Domaine de la Pièce, saison culturelle de la Communauté de communes des Mont d'Orb... ce qui pourrait constituer une plus-value pour des nouveaux résidents secondaires ou permanents.



Pour demain : risques & potentialités

Liés à la dynamique forestière

- embroussaillage rendant inaccessible certains secteurs ;
- accroissement du risque d'incendie en période sèche.

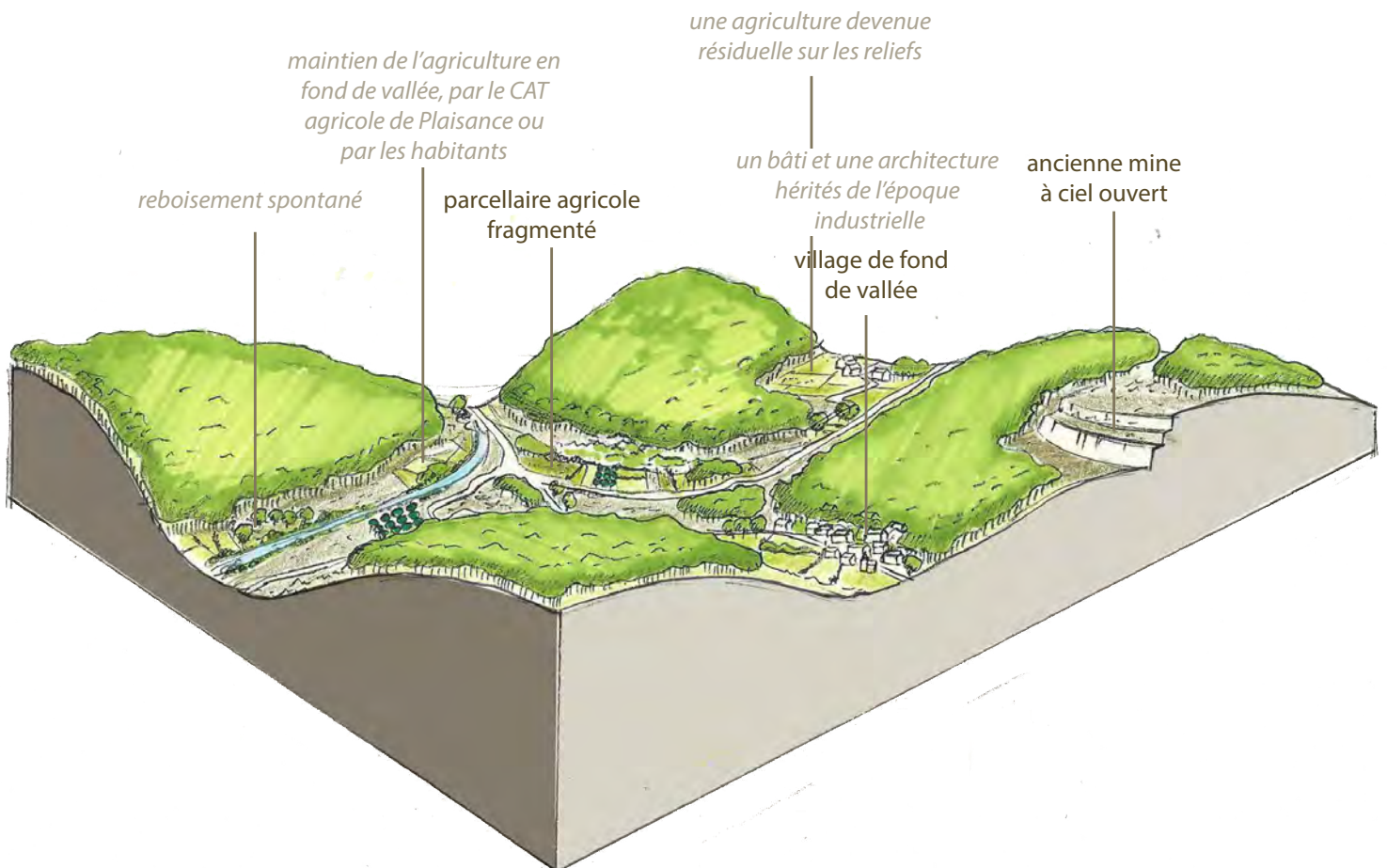
Liés au réinvestissement des villages :

- un rythme «tranquille» d'urbanisation qui masque des enjeux liés à l'urbanisation : qualité des entrées de village, intégration des maisons individuelles.

Affirmation d'une offre touristique à la fois patrimoniale et de pleine nature tournée vers le présent, en lien avec les dynamiques culturelle et agricole existantes.

Un territoire habité :

- Développement des circuits courts pour les produits agricoles (et pour le bois de chauffage ?) ;
- Maintien des services et des activités ;
- Maintien et/ou transmission des parcelles destinées à une «micro-culture» liées à une agriculture «vivrière ou de loisirs» ;
- Dynamiques collectives, de mutualisation (conseil, matériel, gestion de l'eau ou de certaines parcelles...) pour ces «agriculteurs -amateurs».



Enjeux et orientations

Une agriculture combinée



Étudier le recours au pastoralisme pour la reconquête et l'entretien de secteurs particulièrement « stratégiques » en matière de prévention des feux

Encourager la mutualisation du matériel, l'entraide et la gestion collective de l'irrigation et des terrasses entre les agriculteurs et les retraités, doubles-actifs, résidents secondaires

Soutenir l'élevage, en lien avec une recherche de qualité

Un secteur accessible du Parc à connaître

— Veiller à un désenclavement du secteur via un réseau routier amélioré associé à des accompagnements paysagers

Valoriser les itinéraires de découverte et les points de vue (cols), tels que la route paysagère RD922

Des villages typiques au cœur de bassins agro-pastoraux

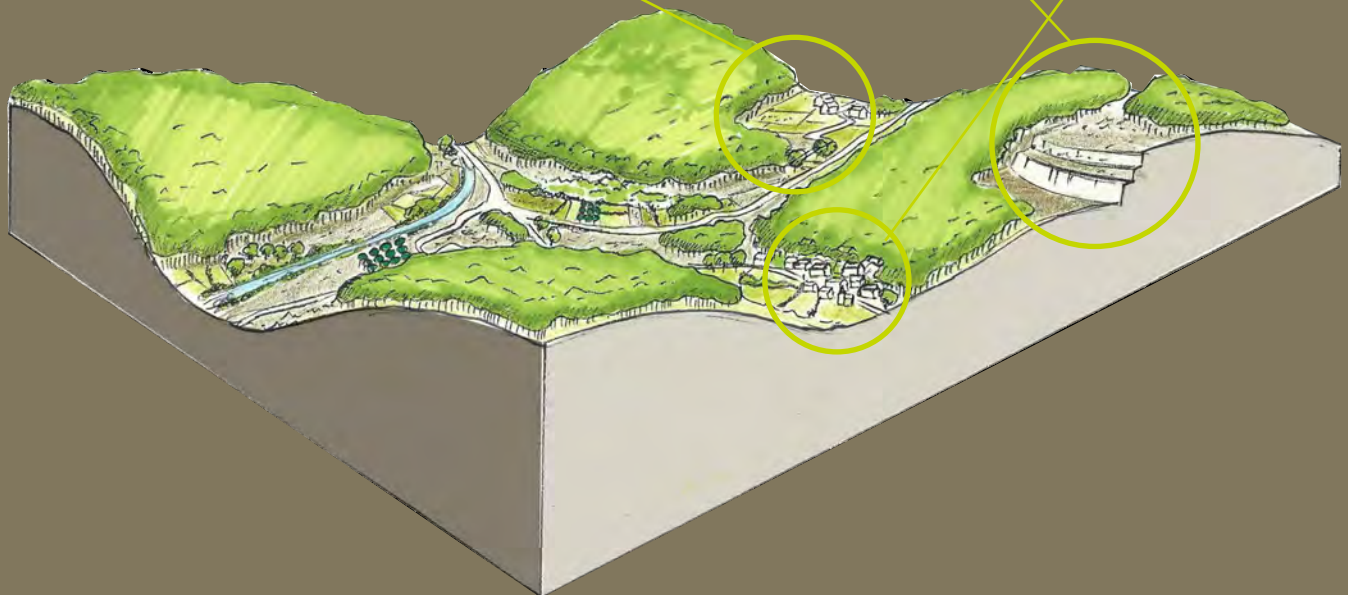


Poursuivre la valorisation de l'héritage culturel et paysager de la mine liant géologie, mine, histoire et patrimoine urbain



Poursuivre la rénovation dans les centres anciens en préservant leur caractère à travers des opérations ciblées (types OPAH)

Soutenir les initiatives citoyennes de valorisation du patrimoine, dont le patrimoine industriel



A voir aussi...

• **L'inventaire du patrimoine minier sur le bassin de Graissessac réalisé par le PNR**

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques majeurs ou reconnus :

• **Site «Crêtes du mont Marcou et des monts de Mare » (I.10)** - Natura 2000 - directives habitat et oiseaux - Cf Charte p.142

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• **Site classé du Caroux et de l'Espinouse (II.11)** - Cf Charte p.148

Espaces naturels remarquables :

• **ZNIEFF de type 1**

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association **la manufacture des paysages**

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

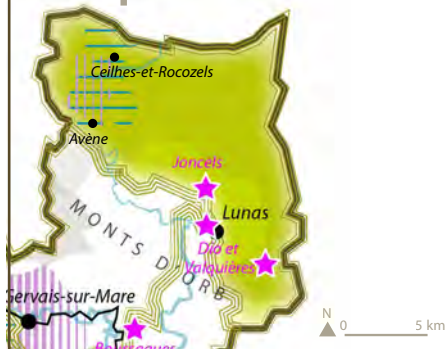
paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr





Petits causses de la Haute vallée de l'Orb et lac d'Avène

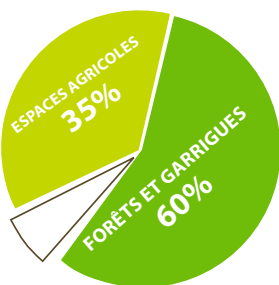
Repères



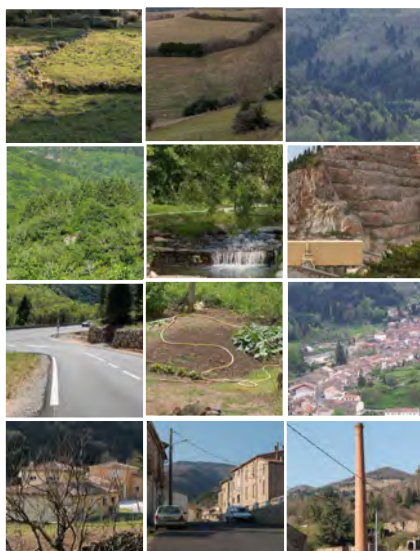
Influence : méditerranéenne

Occupation (indicative) :

5 % bourgs, villages, bâti, routes, carrières, rivières, lacs, ...



Motifs paysagers dominants :



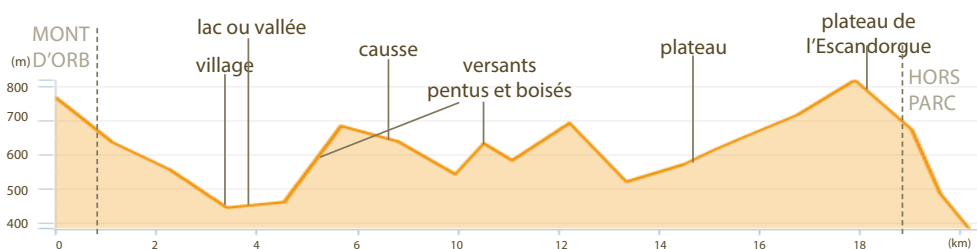
Communes concernées :

Avène, Ceilhes-et-Rocozels, Roqueredonde, Romiguières, Joncels, Lunas, Dio et Valquières,

Portrait

Situé à l'extrémité nord-est du territoire du Parc, cette entité paysagère est un secteur de transition entre les Monts d'Orb et le plateau du Larzac. Elle est structurée autour de la vallée amont de l'Orb et du lac d'Avène à l'est et se compose :

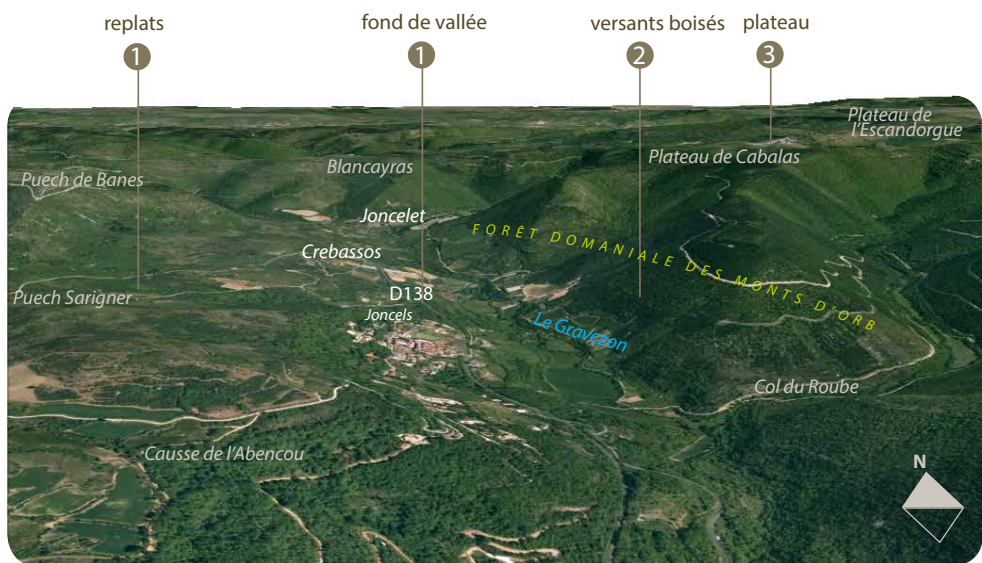
- 1 des fonds de vallée et des replats ;
- 2 des versants pentus et boisés de chênes pubescents mêlés de hêtres ;
- 3 des fragments de causses et des plateaux en balcon au-dessus de la vallée aux vues plus ouvertes, parfois lointaines.



Profil altimétrique type et simplifié nord-ouest / sud-est

Le paysage de ce secteur est profondément original, et annonce déjà celui des Grands Causses Méridionaux, dont plusieurs des caractères sont déjà présents dans cette zone de transition avec le Larzac : corniches calcaires et structure tabulaire du plateau, modèles karstiques (dolines, avens...), boisements de chênes pubescents mêlés de hêtres sur les pentes, pelouses sèches et landes à buis sur les replats, et petits terroirs cultivés dans les creux et les fonds de vallée...

L'agriculture y est encore présente, s'apparentant au modèle caussenard et liée à la zone AOC Roquefort et côtoie des activités touristiques importante liées au thermalisme et au tourisme vert.



Regards...

DU PARC : «L'enjeu de ces paysages est de préserver en priorité les prairies et pâturages soulignant la transition vers les zones pastorales des Grands Causses.»

Héritages et dynamiques en cours

1. Un équilibre fragile entre la forêt et une agriculture soutenue par la dynamique des labels

Bien que fortement marqué par la déprise, ce paysage montre encore un relatif équilibre entre la forêt qui occupe une bonne moitié de l'espace, et les milieux ouverts, cultures, prés de fauche, pâtures et parcours. Il le doit au maintien d'un nombre relativement important d'exploitations agricoles qui continuent à s'installer, motivées notamment par la possibilité de développer :

- une production labellisée AOC : élevage, principalement ovin (périmètre AOC «Roquefort»), mais aussi caprin (en lien avec la production de fromages AOC «Pellardon»);
- des cultures de plantes médicinales en liaison avec les laboratoires Fabre d'Avène, leur assurant une certaine pérennité et sécurité.

2. Des villages de caractère peu touchés par le développement de nouvelles constructions

Les constructions récentes périphériques sont peu nombreuses, de l'ordre d'une ou deux maisons par an depuis une vingtaine d'années à Ceilhes-et-Rocozels, encore moins nombreuses à Avène. Si l'offre en terrain à bâtir est réduite par une volonté politique affichée dans les documents d'urbanisme, les prix sont de plus en plus élevés, en relation avec le développement des résidences secondaires, et les logements de moins en moins accessibles pour les locaux.

3. Une image de marque "territoire sauvage" à soigner

La présence du lac de retenue d'Avène a renforcé l'attractivité liée aux vertus curatives de la source Sainte- Odile, fréquentée par les curistes depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle, et confère au secteur une vocation touristique affirmée avec 2000 à 3000 curistes par an, qui s'ajoutent aux simples estivants.

Liées au thermalisme, au tourisme vert ou à la proximité du temple bouddhiste, les infrastructures d'accueil comme les résidences secondaires (qui représente 61% du parc de logements) sont nombreuses.

En plus de l'offre d'hébergement et de restauration, en résulte un développement des équipements de type bases de loisirs, terrains de sport, minigolf, plages. La taille et l'aménagement de ces équipements constituent une vitrine pour cette image.

Cette problématique d'intégration paysagère des infrastructures de loisirs est la même pour celle des infrastructures énergétiques dont l'implantation doit être guidée par une vision de leur impact sur le paysage.



ambiance sauvage du lac d'Avène
Pierre Derioz



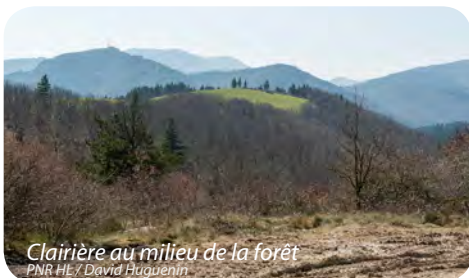
Ceilhes, vue sur le village et le lac
Pierre Derioz



le village de Dio
Pierre Derioz



Aménagements en bord du Lac d'Avène
PNR HL / David Huguenin



Clairière au milieu de la forêt
PNR HL / David Huguenin



Des équipements liés au thermalisme
PNR HL / David Huguenin

Pour demain : risques & potentialités

Un territoire «haut de gamme» inaccessible pour les locaux.

Un équilibre agriculture/ forêt rompu.

Des forêts inaccessibles.

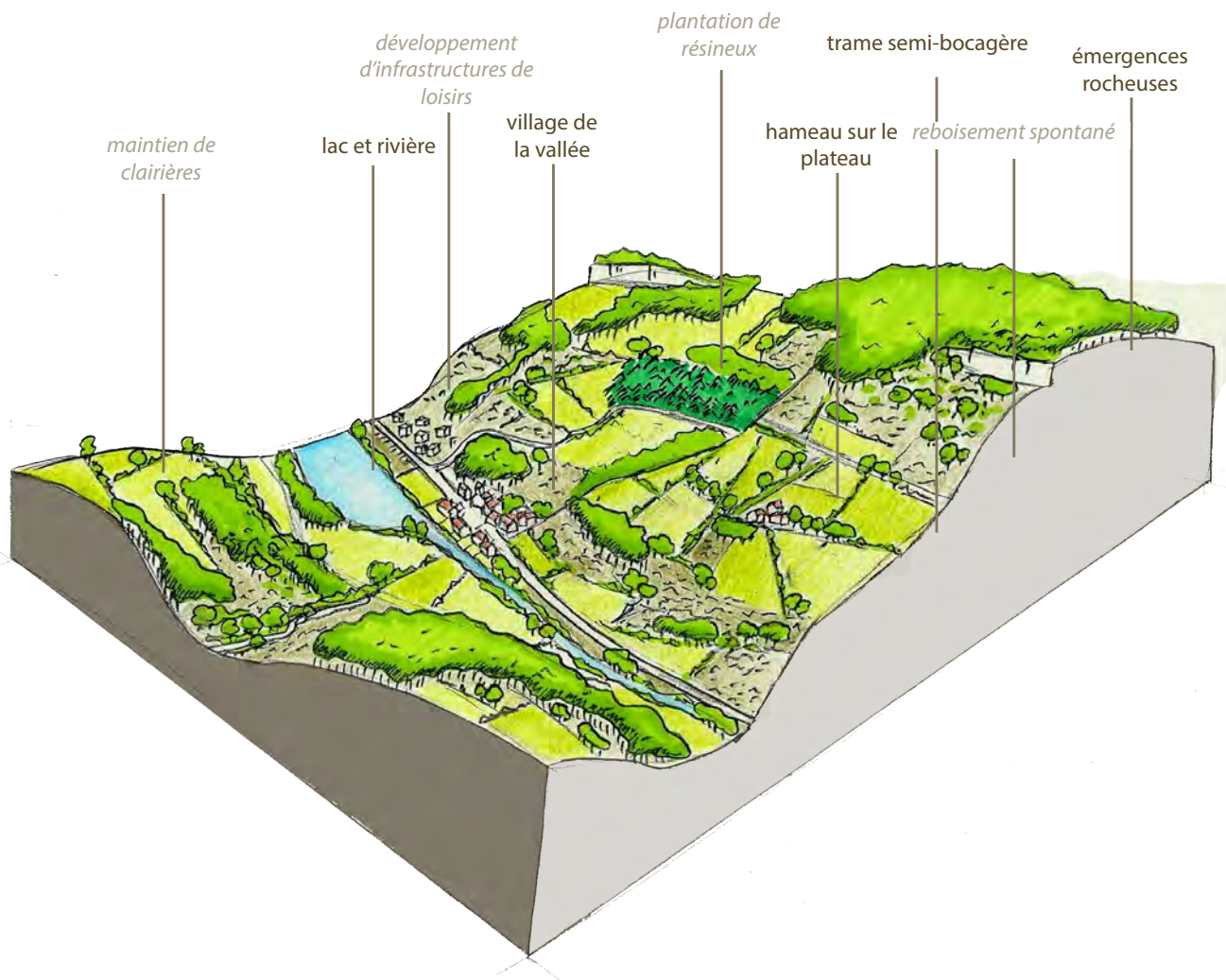
Des paysages «sauvages» marqués par :

- des infrastructures peu intégrées (tourisme, parc éolien...);
- des coupes rases ;
- des parcelles agricoles abandonnées.

Des partenariats originaux entre agriculture, gestion forestière et tourisme (notamment thermalisme) :

- agriculture/ forêt pour une gestion «douce» des forêts par des éclaircies ;
- circuits courts/ tourisme ;
- ...

Une architecture et des aménagements contemporains s'appuyant sur les qualités et matériaux du site (à l'image de la maison du Sidobre).



Enjeux et orientations

Une image de marque de "territoire sauvage" à découvrir et préserver

/// Préserver la tonalité rurale de ce territoire en limitant le développement d'équipements de loisirs et d'hébergements touristiques

- - Développer des boucles de randonnée locales associant chasseurs et agriculteurs dans leur mise en œuvre

Valoriser la découverte du lac via un itinéraire d'interprétation

Une agriculture dynamique dans les replats et fonds de vallée



Appui à la reprise ou à la transmission des exploitations, en particulier tournées vers l'élevage, pour permettre leur maintien et celui des espaces ouverts

Valoriser les cultures de plantes aromatiques du groupe Pierre Fabre

Soutien à une diversification des exploitations agricoles (poly-élevage, transformation et vente

Un développement maîtrisé des villages



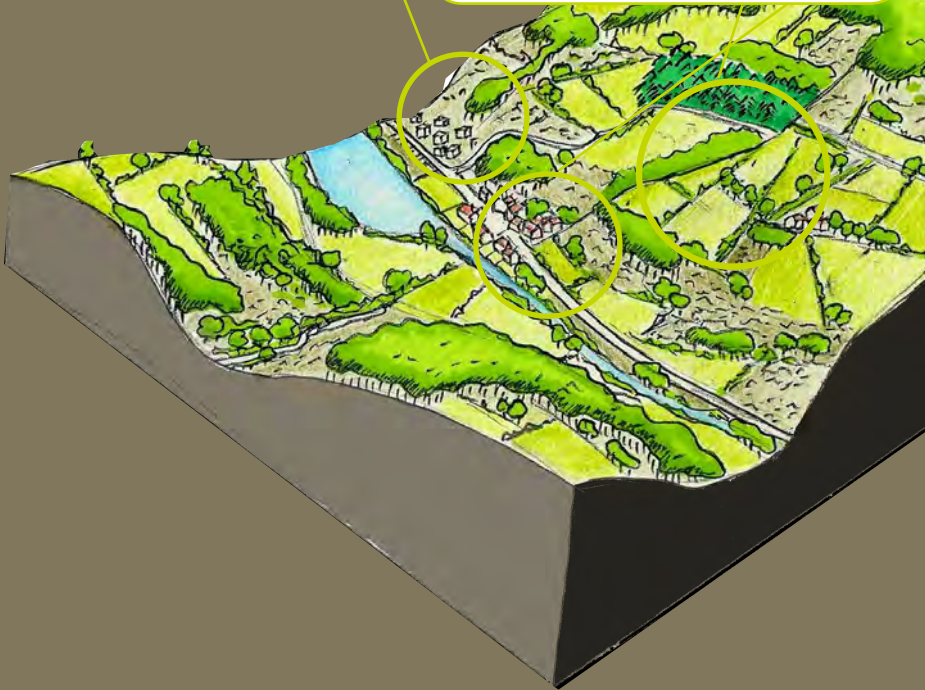
Privilégier la rénovation du bâti ancien dans les villages d'Avène et de Ceilhes parallèlement à la valorisation de leur patrimoine architectural et urbain (éléments bâtis comme alignements d'arbres caractéristiques)

Définir l'intégration paysagère comme porte d'entrée à toute réflexion d'extension des villages ou d'urbanisation / de construction des abords du Lac d'Avène

Une réflexion inter-parcs



Développer un partenariat étroit avec le Parc des Grands Causses, en particulier autour des projets d'infrastructures (éoliennes par exemple) et d'agriculture (AOC)



A voir aussi...

Les secteurs aux orientations particulières :

Espaces d'intérêts écologiques sensibles :

• Aire de distribution potentielle aigle de Bonelli et aire de distribution aigle royal (II.12)- Cf Charte p.149

Espaces naturels remarquables :

• ZNIEFF de type 1 et 2

Les fiches préconisations :

- 1. Trame Verte et Bleue et éco-paysages
- 2. Evolution urbaine cohérente
- 3. Avenir du patrimoine
- 4. Aménagements des paysages du quotidien et remarquables
- 5. Bâtiments d'activités
- 6. Paysages forestiers
- 7. Energies et paysages

Document de référence des paysages du Pnr du Haut Languedoc - 2015

réalisé par l'association la manufacture des paysages

contact : Chargée de mission urbanisme, habitat, architecture - 04.67.97.38.22

paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr



Parc naturel régional du Haut-Languedoc

1 place du Foirail - BP.9 - 34220 Saint-Pons-de-Thomières

☎ 04 67 97 38 22 - 📠 04 67 97 38 18 / paysage-urbanisme@parc-haut-languedoc.fr

www.parc-haut-languedoc.fr

Association La manufacture des paysages

Village des Arts et Métiers - 34800 Octon

☎ 04 67 96 30 45 / info@lamanufacturedespaysages.org

www.lamanufacturedespaysages.org



© 2016 - PNRHL / **Rédaction** : La manufacture des paysages, E. Achard / **Graphisme** : G. Asensio, La manufacture des paysages / **Coordination du projet** : E. Achard / **Impression** : Maraval (Courniou).
Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Nous veillons à une rationalisation des quantités et à une diffusion numérique afin de réduire la création de déchets.

